

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 2)

MM. Louis Mexandeau, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

SUPPRESSION DE CRÉDITS POUR LA JEUNESSE (p. 2)

MM. Christian Bataille, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

BANLIEUES (p. 3)

MM. André Gérin, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

PLAN DE L'ONU CONTRE LE SIDA (p. 4)

Mme Muguette Jacquaint, M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

UNION EUROPÉENNE ET RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (p. 4)

Mme Christiane Taubira-Delannon, M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

COMMERCE EXTÉRIEUR (p. 5)

MM. Olivier Dassault, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE TOURISME (p. 6)

MM. Daniel Arata, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

AMÉNAGEMENTS MONÉTAIRES ET CONCURRENCE (p. 6)

MM. Patrick Delnatte, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

LIGNE FERROVIAIRE PARIS-BÂLE (p. 7)

MM. Philippe Legras, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

ASSOCIATIONS ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (p. 8)

MM. Michel Fanget, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

EXPÉRIENCES DES « PAYS » (p. 9)

MM. Edouard Landrain, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

RECHERCHE EN GÉNÉTIQUE (p.)

MM. Jean-Marc Chartoire, François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche.

2. Souhaits de bienvenue au président de la République du Salvador (p. 10).

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

3. Déclaration de politique générale sur la réforme de la protection sociale (p. 10).

(Application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution)

M. Alain Juppé, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 17)

MM. Laurent Fabius,
Maxime Gremetz,
Michel Péricard,
Gilles de Robien.

Clôture du débat.

M. le Premier ministre.

EXPLICATIONS DE VOTE (p.)

M. Claude Bartolone,
Mme Muguette Jacquaint,
MM. Bruno Bourg-Broc,
Pierre Méhaignerie.

Scrutin public à la tribune

Approbation de la déclaration de politique générale.

4. Ordre du jour (p. 40).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse au ministre du travail et des affaires sociales.

Monsieur le ministre, les CES, contrats emploi-solidarité, sont en panne. Dans de nombreux départements, les maires reçoivent des préfets, sur la base de votre circulaire du 4 août 1995, des injonctions qui visent à réduire de façon brutale, et contrairement à la loi, le nombre de CES. Il s'agit de diminuer par tous les moyens le nombre de demandeurs d'emploi qui peuvent y prétendre.

Vous l'avez avoué il y a moins d'un mois en répondant à un collègue : vous prétendez établir des priorités. Sous ce prétexte, vous cassez la démarche d'insertion inscrite dans la loi, qui était suivie avec succès par de nombreuses collectivités locales ou associations responsables, et vous aggravez le sort des chômeurs en ne retenant désormais que ceux qui le sont depuis plus de deux ans.

La vérité, c'est que vous voulez détourner une partie de l'argent public qui servait jusqu'à présent à l'insertion pour financer les CIE, contrats initiative-emploi, qui profitent uniquement au secteur marchand et qui coûtent infiniment plus cher au budget de l'Etat.

Sur le terrain, les effets de vos décisions sont catastrophiques. Des personnes en cours de recrutement sont remerciées, des projets sont cassés. Bref, il s'agit d'une pratique détestable qui menace l'existence des chantiers d'insertion.

Compte tenu de la diversité des catégories de chômeurs, les seuls contrats initiative-emploi ne suffiront pas, vous le savez, à répondre à une situation dramatique. Avez-vous conscience des dégâts que votre politique est en train de produire ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Mexandeau, je veux bien accepter votre question, je ne saurais accepter votre suspicion. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le Parlement, dans la loi de finances, a arrêté à 650 000 le nombre de contrats emploi-solidarité pour 1995. Il se trouve qu'aujourd'hui nous avons dépassé l'enveloppe fixée par le Parlement et que nous approchons de 680 000. Par conséquent, je me borne à faire exécuter la loi de finances, en sachant que cela comporte, en effet, un certain nombre d'inconvénients. Moi aussi, je suis maire et, comme vous, je subis les contraintes.

Au demeurant, je veux vous dire deux choses. Premièrement, le contrat initiative-emploi qui, dans bien des cas, c'est vrai, ne peut remplacer le CES mais qui peut parfois en prendre le relais, marche bien, avec plus de 100 000 contrats signés. Deuxièmement, nous réfléchissons à ce que pourra être le contrat emploi-solidarité de l'avenir, plus qualifiant, avec une formation à la clé. Et nous espérons aussi, avec le concours du Parlement, mettre en place un contrat d'initiative locale ou d'utilité sociale, peu importe le terme, qui, à l'image du CES consolidé, permettra une intégration plus longue, sur cinq ans.

En tout état de cause, monsieur Mexandeau, renoncez à cette fausse idée que nous financerions le CIE avec le CES. Nous respectons la loi de finances et ce que le Parlement a voulu. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

SUPPRESSION DE CRÉDITS POUR LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le Premier ministre, chacun a ses obsessions. Votre majorité conservatrice exprime fortement les siennes en ce moment. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Chaque fois qu'elle revient au pouvoir, elle s'en prend immanquablement aux crédits pour la jeunesse, que les libéraux considèrent à tort comme un gadget inutile.

M. Christian Bergelin. Oh !

M. Christian Bataille. Il en va ainsi des crédits FONJEP. Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire finance des postes d'animation dont bénéficient les syndicats et les associations de jeunesse, d'éducation populaire, de quartier, afin d'aider les jeunes en situation d'échec ou les quartiers en difficulté.

Or votre majorité parlementaire, avec l'accord de votre gouvernement, vient de décider une mesure lourde de conséquences en réduisant de 22 millions de francs les crédits pour la jeunesse, ce qui signifie la disparition de 500 postes d'animation sociale.

Pour l'emploi, c'est le contraire de ce qui avait été annoncé avec les emplois « sport » ou les emplois de proximité.

Pour la réduction de la fracture sociale, c'est le contraire de ce qui avait été annoncé, avec l'affaiblissement des moyens correspondants.

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous revenir, d'ici à la fin de la discussion budgétaire, sur cette décision grave de conséquences ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Non ! Non ! », sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, ce qui a été le plus lourd de conséquences pour la nation, c'est plutôt votre gestion que les efforts que nous sommes obligés de faire aujourd'hui. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut replacer votre question dans un contexte général et ne pas avoir une vision trop étroite.

M. Didier Boulaud. Changez de disque !

M. Jean Glavany. Vous prenez les haies à l'envers !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Depuis juin et depuis toujours, le Premier ministre manifeste un intérêt clairement affirmé pour la vie des associations. M. Juppé a été le premier chef du Gouvernement à recevoir le Conseil national de la vie associative. Il a permis à ses représentants, d'abord, de s'exprimer, puis de constituer quatre groupes de travail chargés d'examiner les moyens de renforcer la qualité de la vie associative. De plus, il a, dès son entrée en fonction, demandé le doublement du FNDVA pour 1995, mesure reconduite pour 1996. Enfin, je vous invite, monsieur le député, à être très attentif aux décisions positives qui seront prises par le Premier ministre à la fin de l'année en faveur du mouvement associatif.

M. Jean Glavany. Cinq cents chômeurs !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Si le département ministériel dont j'ai la charge accepte une économie budgétaire, c'est pour deux raisons : par nécessité et par solidarité.

M. Serge Janquin. Solidarité pour cinq cents chômeurs !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Par nécessité parce que, pendant quinze ans, nous aurions dû, les uns et les autres, plutôt que de parler d'économies, les réaliser. C'est ce que nous sommes en train de faire, pour remédier aux 3 000 milliards de la dette. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Par solidarité, parce que dire que les meilleures économies sont faites sur le budget du voisin, ce n'est pas ma position et j'en tire une légitime fierté. (*Applaudissements*

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Véronique Neiertz. Et les jeunes ?

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

BANLIEUES

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, c'est dans les banlieues que la fracture sociale est la plus grave. Des millions de familles populaires et de jeunes ont le sentiment d'être abandonnés, que tout fout le camp. C'est le résultat de vingt années d'austérité et de sacrifice.

Avec mon expérience à la ville de Vénissieux, je voudrais vous dire ce qu'il faut faire pour desserrer l'étau de la souffrance et de l'angoisse.

D'abord, cessez de mettre toujours les banlieues au banc des accusés.

Ensuite, les députés communistes proposent le lancement d'un véritable plan national de reconstruction de la France, d'un « plan ORSEC » pour les quartiers.

Dans votre plan d'intégration urbaine combien y aura-t-il d'ilotiers, d'instituteurs, d'assistantes sociales, d'éducateurs, de gardiens d'immeuble ?

M. Jean Glavany. Zéro !

M. André Gérin. Quels moyens le Gouvernement va-t-il mettre en œuvre pour faciliter l'accès à l'apprentissage et à l'emploi, pour aider le commerce et l'artisanat, pour rendre effectif le droit au logement et à la culture et pour défendre la démocratie ?

Nous voulons, pour notre part, recréer du lien social, faire respecter les droits et devoirs des citoyens, mais aussi les droits et devoirs du Gouvernement, en particulier vis-à-vis des grands services publics.

Monsieur le ministre, rien ne doit être décidé sans les maires et les habitants. Le Gouvernement entend-il respecter ce principe et, surtout, passer aux actes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le député, de nombreux instruments sont au service de la politique de la ville, vous les connaissez, ils ont été développés au fur et à mesure sous les gouvernements successifs.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de sous !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Mais il existe, c'est vrai, un grand nombre de problèmes que le Gouvernement souhaite réduire. C'est la raison pour laquelle le plan d'intégration urbaine, qui vous sera soumis par le Premier ministre avant la fin de cette année, aura d'abord pour objet de coordonner et d'améliorer tous les moyens de la politique de la ville, en liaison, bien entendu, avec tous les acteurs du terrain, en particulier les jeunes qui sont les plus touchés, dans les banlieues, par le chômage.

Quatre axes essentiels seront proposés dans le plan d'intégration urbaine :

Une priorité absolue au développement des activités économiques et donc de l'emploi dans les quartiers, au profit des habitants et des jeunes ;

La restauration de la présence de l'Etat – le Premier ministre y a insisté à plusieurs reprises – et pas seulement de la police, mais de tous les services publics de proximité ;

Une plus grande mixité sociale dans l'habitat et le désenclavement urbain ;

Le renforcement des liens sociaux et le soutien de la vie associative.

Sur ce dernier point, je tiens à souligner l'importance que le Gouvernement attache à une étroite coopération entre tous les acteurs concernés : l'Etat, les collectivités locales, les associations, les chefs de projet dans les douze groupes de prospective urbaine, enfin les habitants. Tous doivent être partie prenante à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

Avec M. le ministre Eric Raoult, nous allons, dans les jours qui viennent, procéder à un certain nombre d'auditions.

M. Jean-Claude Lefort. Il serait temps !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Ne dites pas cela : beaucoup de choses ont déjà été réalisées en peu de temps. Au lieu de critiquer, associez-vous à l'effort qui est fait !

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas à nous qu'il faut le dire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et surtout, dans les banlieues où cela va bien, ne souhaitez pas que cela aille mal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PLAN DE L'ONU CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le Premier ministre, la lutte contre le sida appelle une mobilisation nationale et planétaire. Nul ne saurait en nier le bien-fondé et l'urgence.

En décembre 1994, la France a organisé un sommet mondial sur le sida. Elle s'était engagée à débloquer une aide exceptionnelle de 100 millions de francs pour soutenir les pays les plus pauvres dans leur action contre le sida. Les députés communistes avaient approuvé sans réserve cette initiative.

Aujourd'hui, le Gouvernement renoncerait à participer au financement du programme de l'ONU. C'est grave et inquiétant. En effet, 85 p. 100 des séropositifs vivent dans les pays les plus pauvres. Et 100 millions, c'est moins d'un quinze millième du budget, c'est moins d'un vingt-cinquième de la contribution de l'Etat à Eurodisney.

Dites-nous simplement, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement va tenir les engagements pris au nom de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Madame le député, permettez-moi de vous remercier pour votre question, parce qu'elle va me permettre de vous rassurer, de même que tous ceux qui, ici ou là, nous ont interrogés sur le devenir de l'action internationale de la France dans le plan de l'ONU contre le sida.

En effet, la lutte contre le sida reste une priorité du gouvernement français et nous plaçons de grands espoirs dans ce plan que nous allons soutenir, comme la France s'y est engagée à la date que vous avez dite. Il n'est donc pas dans l'intention du Gouvernement de revenir sur l'aide que nous avons promise aux Nations unies.

Vous connaissez les contraintes budgétaires du pays. Elles nous obligent aujourd'hui non pas à annuler ce programme, mais à le reconsidérer, et dans des conditions qui ne sont pas défavorables. En effet, le plan contre le sida mis en œuvre par les Nations unies, et auquel nous apportons notre contribution, doit entrer en application le 1^{er} janvier 1996. Or, grâce à l'appui de M. le Premier ministre, du Quai d'Orsay et du ministère du budget, c'est avant la fin de l'année 1995, donc en avance sur ce calendrier, que nous allons pouvoir dégager un crédit important, de l'ordre de 15 millions de francs, qui permettra de faire démarrer le plan de l'ONU contre le sida dans de bonnes conditions.

Au-delà de cette action de caractère international, la France garde, au sud du Sahara, une place importante dans la lutte contre le sida, à tel point que 20 p. 100 des actions de coopération française en matière de santé portent sur la lutte contre cette épidémie.

Madame le député, je vous demande de prendre en compte ma réponse parce qu'elle est extrêmement importante pour tous ceux qui, aujourd'hui, dans le monde, comptent sur notre soutien pour lutter contre le sida. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe République et Liberté.

UNION EUROPÉENNE ET RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, les régions ultrapériphériques qui incluent les départements d'outre-mer font l'objet d'une déclaration annexée au traité de Maastricht. C'est là une reconnaissance de leurs handicaps, liés essentiellement à leur situation géographique et au niveau de développement.

Cette déclaration a une réelle consistance politique, mais elle ne constitue pas une base juridique stable. Les initiatives de l'Union européenne pour compenser ces handicaps, telles que le POSEIDOM ou l'aménagement de l'octroi de mer, ont un caractère dérogatoire, ce qui signifie qu'elles peuvent être remises en cause en permanence. Vous savez que les arrêts Legros et Lancry confirment cette menace.

Par ailleurs, le dispositif principal le plus élaboré, c'est-à-dire le programme POSEI, reste limité au secteur agricole, faute d'instruments juridiques et financiers permettant son extension à d'autres activités économiques.

Enfin, ces régions étant essentiellement situées dans la ceinture tropicale, elles subissent en fait les effets pervers de la politique de coopération de l'Union européenne

avec les pays ACP – Afrique, Caraïbes, Pacifique – même si cette coopération est tout à fait légitime, parce qu'elle a des fondements historiques, de solidarité et d'équité.

En clair, monsieur le ministre, les objectifs de cohésion économique et sociale affichés par l'Union européenne sont contrariés par les faits, au moins dans les départements d'outre-mer. Le consensus est général pour admettre qu'il faut consolider la base juridique de ce régime. Il l'est beaucoup moins, par contre, pour savoir finir s'il convient de renforcer cette déclaration annexée au traité, d'insérer l'esprit de la déclaration dans le corps même du traité ou de prévoir un statut permanent pour ces régions ultrapériphériques.

Monsieur le ministre, serez-vous celui qui, par une impulsion forte, permettra que soit substituée à l'actuelle construction fragmentée une véritable architecture réfléchie du statut des régions ultrapériphériques ?

Enfin, je veux vous alerter sur le paragraphe 183 du rapport qui sera examiné par le Conseil européen de Madrid au mois de décembre. Il y est en effet question de soutien aux régions ultrapériphériques et insulaires, alors que le rapport d'étape du mois de septembre ne parlait que des premières. En chargeant trop la barque, je crains que l'on ne dilue les mesures spécifiques et que l'on ne revienne au droit commun. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, *ministre délégué aux affaires européennes.* Oui, madame le député, vous avez raison de demander avec votre ténacité, votre persévérance habituelles...

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes séduit !

M. Jean Tardito. C'est de l'enthousiasme !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pourquoi n'aurais-je pas de l'enthousiasme ? Mme Taubira-Delannon a une sorte d'efficacité souriante. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Calmons-nous !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Madame le député, vous avez donc raison de demander à l'Union européenne de faire preuve de solidarité.

Actuellement, celle-ci se manifeste déjà au travers des actions du POSEIDOM dont, je le répète à l'Assemblée nationale, le programme concernant la diversification de l'agriculture a été largement amélioré le 30 octobre, au cours d'un conseil des ministres européens auquel j'ai participé.

Il existe également les fonds structurels dont les crédits alloués aux départements d'outre-mer ont été doublés à deux reprises, en 1988 et en 1993. Ils atteignent aujourd'hui, pour une période de cinq ans, la somme non négligeable de 11 milliards de francs.

Il y a enfin la déclaration n° 26 – vous l'avez citée – annexée au traité de l'Union européenne, qui reconnaît cette spécificité à ces sept régions ultrapériphériques.

Néanmoins, nous en sommes d'accord, cela ne suffit pas pour assurer cette spécificité aux sept régions ultrapériphériques, qui demandent davantage de sécurité dans leurs relations avec l'Union européenne. Nous essaierons donc de profiter de la réforme du traité qui devra être opérée en préalable à l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que de la prochaine conférence intergouvernementale.

J'ai déjà demandé, et obtenu, que, dans le rapport qui sera étudié par les chefs d'Etat, il soit question de ces régions ultrapériphériques. Je puis donc vous assurer de ma vigilance et de celle de Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

Nous bénéficierons également de l'appui, dans ce dialogue à quinze, de deux autres pays également concernés, le Portugal et l'Espagne. En effet, je dois à la vérité de dire que nous ne serons pas trop nombreux pour obtenir cette sécurisation en faveur des régions ultrapériphériques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, ma question concerne le commerce extérieur de la France.

Alors que deux des priorités gouvernementales sont la lutte pour l'emploi et la lutte pour la réduction des déficits, nous constatons que les chiffres du commerce extérieur qui viennent d'être publiés sont artificiellement satisfaisants, et ce pour trois raisons.

La première concerne la fraude intracommunautaire à la TVA, à propos de laquelle le secrétaire d'Etat au budget s'était exprimé au mois de juillet dernier devant le Sénat en soulignant que ce système n'était pas fiable. Or lorsqu'il manque 10 milliards de francs de TVA, le budget est privé d'une somme identique et 50 milliards de francs d'échanges font défaut au solde de la balance du commerce extérieur.

M. Jean Tardito. Et les fraudes ?

M. Olivier Dassault. La deuxième raison tient à la comptabilisation inappropriée de nos échanges avec les départements d'outre-mer. En effet les 35 milliards de francs correspondants ne devraient pas être pris en compte dans le solde de la balance du commerce extérieur.

La troisième raison réside dans les effets mécaniques des réajustements monétaires et du franc fort.

M. Jean-Claude Lefort. C'est une question rafale !

M. Olivier Dassault. Je ne m'étends pas sur ce sujet.

Chacun sait que 1 milliard de francs supplémentaire correspond à 5 000 emplois directs ou indirects. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, il faut accentuer davantage encore notre soutien à tous les exportateurs, quelle que soit leur taille, du plus petit au plus grand.

Quelles mesures comptez-vous donc prendre pour rétablir la vérité des chiffres et remobiliser les entrepreneurs, les pouvoirs publics, les politiques jusqu'au plus haut sommet de l'Etat ?

M. Jean-Claude Lefort. Cette fois, c'est un mirage !

M. Olivier Dassault. Il importe que la France sorte gagnante de cette guerre économique mondiale dont nous ne mesurerons pas encore assez l'ampleur aujourd'hui ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, vous avez raison de considérer que notre économie est entrée dans une compétition mondiale et que nous devons rassembler nos capacités et nos énergies, pour être à la hauteur des enjeux et de cette guerre économique.

Cela dit, il n'est pas évident qu'il y ait réellement fraude en matière de TVA intracommunautaire. Néanmoins, comme des doutes pèsent sur le respect de la règle par chacun des partenaires et par chacune des entreprises, dès lors qu'il y a des flux intracommunautaires, j'ai demandé à l'inspection générale des finances de diligenter une inspection et de me faire connaître son opinion sur la validité des procédures en vigueur. Nous y prêterons la plus grande attention.

Quant à la prise en compte des relations entre la France métropolitaine et les départements et territoires d'outre-mer, je souhaite, comme vous, que nous puissions disposer d'un instrument statistique qui nous permette de les isoler afin de mieux apprécier les flux commerciaux avec les pays tiers.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les données restent à peu près constantes. Ainsi, notre solde s'est amélioré, en 1994, de 50 milliards de francs par rapport en 1992, de 110 milliards par rapport à 1991 et de 130 milliards par rapport à 1990. Ces chiffres témoignent de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises. Reste à prouver que nous parvenons à marier compétitivité et cohésion sociale.

Nous devons aussi mobiliser l'ensemble de nos énergies. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris, sous l'autorité de M. le Premier ministre, la réorganisation de nos moyens : CFCE, CFME, ACTIM.

Il faut également mobiliser le réseau des conseillers du commerce extérieur et faire en sorte que les plus grandes entreprises apportent leur concours aux PME pour leur permettre d'accéder aux marchés extérieurs. C'est là l'enjeu principal. Il est, en effet, indispensable de rassembler l'ensemble de nos forces, voire de développer une sorte de patrimoine économique qui, à l'évidence, contribuera au pacte républicain. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe patriotisme de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE TOURISME

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre de l'équipement, ma question porte sur le contrôle technique des véhicules de tourisme.

Si le premier signal, en la matière, a été donné en 1977, le contrôle technique a fait l'objet, au cours de ces deux dernières années, d'un renforcement dont on peut se demander s'il est indispensable.

Jusqu'en 1994, la règle du « cinq-trois-trois » prévalait : les véhicules devaient être contrôlés cinq ans après leur mise en circulation, puis tous les trois ans. Par décret en date du 5 mai 1994, dont la partie la plus contraignante entre en application le 1^{er} janvier prochain, sera désormais appliquée la règle du « quatre-deux-deux ». En outre, le nombre des réparations obligatoires sera accru.

Même si la prévention en matière de sécurité routière reste votre souci majeur, que je comprends et partage tout à fait, ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, que l'augmentation de la fréquence des contrôles techniques et leur coût toujours croissant ne finissent par être considérés par les Français comme une contrainte inutile ?

Je crois d'ailleurs savoir que les accidents provoqués par des véhicules défectueux sont maintenant extrêmement rares. Pouvez-vous, monsieur le ministre, éclairer notre assemblée et nous faire part de votre point de vue ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler qu'il s'agit d'une directive communautaire et que, à partir du 1^{er} janvier 1996, sera appliquée la règle des quatre ans, deux ans et deux ans.

M. Pierre Mazeaud. Ah ! l'Europe !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. En revanche, votre assertion selon laquelle le mauvais état des véhicules ne serait pas à l'origine de nombreux accidents est malheureusement erronée. Il provoque en effet 17 p. 100 des accidents mortels.

Par ailleurs, les nouvelles règles n'accroîtront pas le nombre de points contrôlés. En conséquence, le coût des contrôles ne sera pas plus élevé.

En tout cas, ces contrôles ont apporté une amélioration considérable puisque, aujourd'hui, 80 p. 100 des véhicules qui circulent sont en bon état. C'est un élément décisif pour la sécurité routière et pour l'environnement. D'ailleurs, les Français qui sont attentifs à l'état de leur véhicule prennent beaucoup plus conscience des problèmes de sécurité routière et d'environnement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

AMÉNAGEMENTS MONÉTAIRES ET CONCURRENCE

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, à l'occasion de son audition par la délégation pour l'Union européenne et par la commission des affaires étrangères, j'ai interpellé M. de Silguy, commissaire européen, sur le problème des aménagements monétaires opérés par certains Etats européens, en particulier l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Espagne. De tels aménagements portent en effet préjudice à l'activité commerciale des entreprises industrielles françaises, notamment celles du secteur textile, qui réalisent près de 70 p. 100 de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Ainsi, depuis le 17 septembre 1992, la lire a perdu jusqu'à 49 p. 100 de sa valeur par rapport au franc français. Cette dévaluation, ajoutée au poids des charges sociales a eu des conséquences indéniables sur l'industrie française, laquelle est déjà soumise à rude concurrence.

Alors que l'industrie textile italienne a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 10 p. 100 entre 1993 et 1994 et créé 10 000 emplois, le chiffre d'affaires du

textile français a subi un recul de 7 milliards de francs. Ce secteur a perdu des parts de marché en Europe et dans le monde, ainsi que 15 000 emplois en trois ans. En outre, de fortes pressions poussent à de nouvelles délocalisations.

M. Jean Tardito. La question !

M. Patrick Delnatte. La Commission de Bruxelles est consciente des difficultés spécifiques provoquées par ces aménagements monétaires. Certes, il n'est pas question de remettre en cause l'existence d'un grand marché en envisageant de rétablir des obstacles ou des barrières aux échanges entre les Quinze. Cependant, les commissaires européens, M. de Silguy et M. Monti, n'ont pas, selon leurs propres termes, « fermé la porte » à des mesures ponctuelles en faveur des secteurs les plus touchés comme le textile.

Au regard de telles déclarations, monsieur le ministre, le Gouvernement compte-t-il saisir cette possibilité pour demander à la Commission de mettre en place ces fameuses mesures ponctuelles ? Quelles en seraient la nature et la portée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Il reculera !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, les dévaluations compétitives posent un problème très difficile, avec des conséquences graves, en particulier pour les secteurs industriels à fort coût en main-d'œuvre.

Lors du sommet européen de Cannes, la France a demandé à la Commission d'établir un rapport pour analyser les conséquences macro et microéconomiques des dévaluations compétitives sur l'ensemble de l'industrie de l'espace européen. Pour faire pièce à certaines déclarations, la présentation de ce rapport aura l'avantage de mettre en évidence les conséquences de telles décisions en termes macroéconomiques, notamment leur rôle dans le freinage de l'investissement et la remise en cause de la croissance. Surtout il relèvera les conséquences microéconomiques, car les dévaluations compétitives ont des conséquences graves, désastreuses, parfois mortelles pour des secteurs entiers de l'industrie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Du reste, les mécanismes sont toujours les mêmes : les entreprises concernées profitent immédiatement de la dévaluation compétitive pour améliorer leurs marges, puis, dans un deuxième temps, elles réduisent les prix, ce qui a pour conséquence de laminer les marges des concurrents jusqu'à remettre en cause leur existence. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il s'agit donc d'un problème grave qui doit être traité d'urgence.

Puisque vous m'avez demandé si le Gouvernement était décidé à obtenir de Bruxelles des décisions pour faire face à ce défi, je vous indique que ma réponse est oui ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Excellent !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Avec l'autorisation de M. le Premier ministre, je peux même vous confirmer qu'il a l'intention

de saisir par lettre, avant la fin du mois, M. Santer, président de la Commission, pour que des mesures efficaces et appropriées soient prises d'urgence à l'échelon communautaire.

Pour ma part, je me rendrai à Bruxelles pour évoquer, avec les commissaires compétents, en particulier avec M. de Silguy, l'ensemble des problèmes industriels provoqués par ces dévaluations qui touchent de nombreux secteurs, notamment le textile, l'habillement, la chaussure, l'électroménager, l'équipement automobile.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. La France ne peut pas se passer de son industrie ! Chaque fois que des efforts sont consentis par les secteurs industriels pour organiser les entreprises autour de la compétitivité, de l'innovation et de la qualité des produits, chaque fois que nos industries sont confrontées à des concurrents usant de méthodes déloyales, des mesures doivent être prises pour défendre les intérêts industriels de la France. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Actuellement, l'essentiel de la concurrence déloyale réside dans les distorsions monétaires provoquées soit par les dévaluations compétitives au niveau européen, soit par le dumping monétaire au niveau international. Sachez donc que, à la demande de M. le Premier ministre, je serai un ministre qui défendra les intérêts industriels de notre pays, car la France ne restera une puissance économique que si elle s'appuie sur une industrie forte. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

LIGNE FERROVIAIRE PARIS-BÂLE

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, nul ne peut contester la place du rail dans l'aménagement du territoire et le service à la population que représente le transport ferroviaire. Nul ne peut contester non plus le rôle structurant de la ligne Paris-Bâle pour l'angle mort existant entre les futurs TGV-Est et TGV Rhin-Rhône qui ne profiteront jamais aux populations et territoires concernés.

Or ni la situation financière de la SNCF, ni l'état de cette ligne, ni ses conditions d'exploitation ne sont de nature à rassurer : 200 milliards de francs de dettes et 12 milliards de déficit en 1995, 51 milliards de dotations annuelles de l'Etat et des collectivités, pour un chiffre d'affaires de 55 milliards, vieillissement du matériel, inadéquation des infrastructures, dégradation du service, fréquentes pannes et retards.

Populations, usagers et élus, syndicats et associations sont naturellement inquiets, tout au long de la ligne, de l'Aube au territoire de Belfort, en passant par la Haute-Marne et la Haute-Saône. Face à cette inquiétude, différentes manifestations en faveur du maintien et de la modernisation de la liaison Paris-Bâle ont eu lieu ou se dérouleront encore. De nombreuses démarches ont déjà été effectuées en direction tant du Gouvernement que de la SNCF, sans qu'aucune réponse précise n'ait été appor-

tée. A différentes reprises, avec mon collègue Christian Bergelin et les sénateurs M. Joyandet et M. Joly, nous avons rencontré et alerté sur le sujet les ministres concernés.

Si la modernisation de cette ligne est techniquement possible et territorialement indispensable, la décision relève avant tout de la volonté politique. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, une bonne fois pour toutes, quelle est la position du Gouvernement sur l'avenir de cette ligne Paris-Bâle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je connais tout l'intérêt que vous portez, avec M. Christian Bergelin et vos collègues sénateurs, au développement, à la modernisation et à l'amélioration de la ligne Paris-Bâle. Je peux vous dire que l'avenir de cette ligne n'est pas compromis (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) et que sa modernisation est envisagée. Je suis très clair à cet égard.

Je ne comprends donc pas ce qui peut motiver la manifestation qui doit être organisée samedi prochain et qui n'a aucune raison d'être. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Idrac a chargé M. Moissonnier d'une étude dont nous aurons les résultats dans quelques jours. Nous savons déjà que, avec un investissement modéré, en accord avec les collectivités locales, et par l'achat de quelques automotrices, nous allons pouvoir améliorer la desserte et donc répondre aux besoins de l'utilisateur, conformément à l'objectif que vous poursuivez. Sur ce point, le Gouvernement est tout à fait d'accord avec vous. Je le répète, la ligne Paris-Bâle n'est en rien sujette à une quelconque modification ou à un quelconque abandon. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

ASSOCIATIONS ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

M. le président. La parole est à M. Michel Fanget.

M. Michel Fanget. Monsieur le Premier ministre, près de trois millions de nos concitoyens sont privés d'emploi, sans doute près de cinq millions sont exclus de la vie sociale. Un nombre croissant d'entre eux sont en situation de très grande détresse avec l'arrivée de l'hiver, les SDF figurant sans aucun doute parmi les cas les plus dramatiques.

Les ravages sociaux générés par vingt années de crise économique sont de plus en plus patents. La cohésion sociale paraît menacée, en particulier dans les quartiers difficiles de nos grandes villes, qui font tristement l'actualité. Certes, l'Etat agit mais la protection sociale, l'indemnisation du chômage, le RMI ne suffisent pas, semble-t-il, à colmater les brèches. On ne doit pas pour autant baisser les bras. La misère et l'exclusion ne sont pas une fatalité. La reprise économique nous laisse espérer une décrue du chômage, mais elle ne suffira pas ; elle doit s'ac-

compagner d'une volonté politique forte qui doit générer une mise en mouvement de la société civile, des collectivités locales, des partenaires sociaux, mais aussi des initiatives de proximité.

Le mouvement associatif a un rôle considérable à jouer dans le maintien et le renforcement de la cohésion de notre société, notamment dans les circuits de la vie économique et sociale.

Par ailleurs, le secteur associatif reste aujourd'hui créateur d'emplois. Il compte un peu moins de salariés que le bâtiment et les travaux publics, mais plus que l'industrie automobile. Il paraît impérieux de mieux adapter la loi de 1901 à la réalité sociologique d'aujourd'hui.

Sans remettre en cause, bien évidemment, un des piliers de notre démocratie que représente la liberté d'association et de réunion, il est urgent de soutenir toutes les associations engagées sur le terrain et de proposer un véritable statut de l'élu associatif : incitations fiscales, valorisation de l'investissement dans ce milieu, disponibilités accordées aux bénévoles dans l'emploi du temps au même titre qu'aux responsables syndicaux et politiques, réforme de la fiscalité des associations, notamment pour celles qui sont engagées dans la vie de la cité.

On peut déverser beaucoup d'argent dans le cadre de la politique de la ville, mais cela ne sert à rien s'il n'y a pas, à la base, un relais associatif fort, bien en phase avec la réalité sociologique du terrain, seule capable d'éviter la dérive des cités et de reconquérir les ghettos.

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur le collègue.

M. Michel Fanget. Je pose ma question.

Dans les mois et les semaines qui viennent, quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il mettre en œuvre dans le cadre de la politique de la ville en faveur des associations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le député, je ne suis pas du tout surpris de votre question, vous qui, avant de prendre un engagement politique, avez consacré tant d'années et beaucoup de dévouement à la cause de la vie associative.

Vous avez parfaitement raison : la vie associative doit être et sera au cœur du programme d'intégration urbaine.

M. Didier Boulaud. Mensonge !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. C'est vrai, les associations, largement soutenues d'ailleurs par les collectivités locales, jouent un rôle majeur, qui a permis, dans bien des cités et dans bien des banlieues, d'éviter une déchirure sociale supplémentaire.

D'ailleurs, tout ce que vous venez d'indiquer est repris dans le rapport du conseil national de la vie associative. Dans ce rapport, des propositions, telles que l'aide à la stabilité, le soutien au bénévolat, ont été avancées et le Gouvernement a bien l'intention de les prendre en compte.

Monsieur le député, vous savez très bien, puisque c'est la troisième fois que je le répète en deux jours...

M. Jean Glavany. On ne vous croit pas !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... que, dans quelques semaines, le Premier ministre dévoilera le plan d'intégration urbaine. J'ai cité hier un exemple d'action en faveur de la vie associative avec le recours aux appelés du contingent ; d'autres suivront. Vous verrez que le projet du Gouvernement tiendra le plus grand compte de vos préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

EXPÉRIENCES DES « PAYS »

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Actuellement, dans le cadre de la loi Pasqua, quarante-deux expériences pilotes de « pays » sont lancées en France.

Les pays, ce sont des bassins de vie modelés par l'histoire, l'économie, le commerce, l'enseignement, les pratiques médicales ou sportives. Ils ignorent les limites administratives et les pointillés des cartes départementales, régionales ou cantonales qu'ils franchissent allégrement.

Les pays existent naturellement. Il suffit de les rencontrer.

Si l'enthousiasme est grand chez les élus, on note cependant une certaine frilosité chez les administratifs, inquiets de voir leur territoire et leurs responsabilités amputés, craintes sans fondement mais, hélas ! réelles surtout quand un pays s'étend sur deux départements, deux arrondissements, sur les territoires de deux sous-préfets.

Quelles instructions pour faciliter ces expérimentations leur ont-elles été données ou pourraient-elles leur être données ?

Malgré tout, une seule inquiétude, une seule interrogation préoccupe les élus. Ils aimeraient savoir quels moyens financiers seront mis en place à l'issue de ces expérimentations dans le cadre du schéma national prévu par la loi.

M. Jean Tardito. Aucun !

M. Edouard Landrain. Pouvez-vous les rassurer ? Pouvez-vous nous rassurer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, *ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.* Monsieur le député, la loi du 4 février 1995 a, en effet, prévu le concept de pays, c'est-à-dire un espace de solidarité économique et sociale.

La première réponse que vous attendez, monsieur le député, si j'ai bien compris, est d'être rassuré. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles collectivités, ni de créer de nouveaux instruments au service de l'intercommunalité. Il en existe déjà suffisamment.

Il s'agit simplement de concrétiser deux idées précises : ...

M. Jean Glavany. Bla-bla-bla !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... d'une part, des réflexions communes des pouvoirs publics et des acteurs privés sur l'amélioration du développement local et, d'autre part, une meilleure organisation des services publics au service du public. (*« Oh » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En réalité, la DATAR a prévu quarante-deux « pays » tests. Les préfets, les sous-préfets doivent expliquer et piloter ces groupes de réflexion avec tous les acteurs en commençant, bien entendu, par les parlementaires et les élus locaux.

Un premier rapport d'étape sera remis au Premier ministre au début de l'année prochaine ; un rapport définitif sera présenté cet été.

Monsieur Landrain, vous le savez, nous sommes dans une période d'économies de restrictions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il ne faudra pas compter sur beaucoup de crédits mais, en améliorant les choses, on peut toujours faire des économies et je sais que le Gouvernement peut compter sur vous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RECHERCHE EN GÉNÉTIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Charatoire.

M. Jean-Marc Charatoire. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales et à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

La recherche médicale française est certainement l'une des plus performantes dans le monde, malgré ses moyens financiers souvent inférieurs à ceux de ses concurrents.

Des éléments négatifs font toutefois obstacle au maintien d'une recherche de qualité au service des malades : le développement des structures hospitalières trop bureaucratiques et trop centralisées, la fréquente mise à l'écart des médecins dans les choix stratégiques des hôpitaux, les restrictions budgétaires qui frappent plus la recherche que les services de soins.

De nouvelles disciplines ont besoin d'être soutenues car elles portent le germe de futurs traitements révolutionnaires pour les cancers, le sida et même les anomalies chromosomiques du fœtus. J'avais alerté, il y a deux ans, vos prédécesseurs sur les obstacles administratifs rencontrés par les équipes médicales de thérapie génique. Je souhaite aujourd'hui appeler votre attention sur l'urgence à soutenir les équipes de chercheurs en cytogénétique.

Il y a quelques jours, s'est tenu à Clermont-Ferrand le VIII^e congrès de cytogénétique de langue française, où des chercheurs de trente pays étaient présents. La France, et l'Auvergne en particulier, sont à la pointe du progrès dans ce domaine.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quels moyens avez-vous prévus de mettre en œuvre pour que ces disciplines médicales nouvelles et porteuses d'espoir soient promues et soutenues car elles représentent un exemple typique de recherche appliquée directement utile à la société ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est M. le le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, je voudrais d'abord rendre hommage à toutes les équipes qui ont porté la recherche médicale française au plus haut niveau dans une multitude de domaines, tels que les maladies cardiovasculaires, les cancers, les handicaps et les problèmes liés au vieillissement, les maladies infectieuses, en particulier le sida.

Vous savez mieux que moi, cher docteur, que, parmi les disciplines qui ont permis les avancées les plus remarquables, figure la génétique, qui permet de mieux comprendre les maladies génétiques mono ou multifactorielles, et la cytogénétique constitue une discipline d'une importance considérable pour l'avenir.

Le Gouvernement a pour ambition de développer la recherche en matière génétique et plus particulièrement cytogénétique.

Je vous rappelle très rapidement ce qui a déjà été fait.

En matière de formations, plusieurs DEA concernent la génétique et, en 1995, a été créé un diplôme national d'études supérieures spécialisées de génétique, qui permettra d'assurer la formation des futurs spécialistes médicaux en matière génétique. Dans ce DESS, soyez rassuré, monsieur le député, la cytogénétique occupe une place très importante.

Ensuite, nos organismes de recherche, nos universités, nos hôpitaux consacrent par an près de 900 millions de francs à la recherche génétique, ce qui place cette discipline parmi les spécialités qui ont le plus de crédits aujourd'hui en matière de recherches médicales.

Je tiens à aussi préciser, monsieur le député, que les choix des sujets de recherche et l'organisation des laboratoires sont déterminés non par le ministère, mais par les directeurs de ces institutions.

Enfin, le ministère suscite des projets originaux de recherche génétique, qui fédèrent les énergies des différents secteurs.

En outre, un partenariat avec le ministère de la santé et l'agence nationale de recherche sur le sida et les associations caritatives...

M. Jean Tardito. Cela manque de conviction !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. ... a permis de mettre en place dix centres et réseaux de développement et d'application de thérapies génétiques.

M. Jean Tardito. On n'y comprend rien !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Si vous n'y comprenez rien, le monde médical et la communauté des chercheurs comprennent ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cette année, 100 millions supplémentaires seront ajoutés aux 900 millions déjà investis ; ainsi 1 milliard de francs seront consacrés à la génétique.

Vous pouvez donc constater, monsieur le député, que non seulement la France et le Gouvernement ont une grande ambition pour la recherche, mais également que, la génétique, en particulier la cytogénétique, constitue une véritable priorité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à M. Armando Calderon Sol, Président de la République d'El Salvador. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 15 novembre 1995.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, j'ai décidé, après délibération du conseil des ministres, d'engager la responsabilité du Gouvernement sur la déclaration de politique générale relative à la réforme de la protection sociale, prévue le mercredi 15 novembre 1995.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« ALAIN JUPPÉ »

En conséquence, l'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement sur la réforme de la protection sociale, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, puis le débat et le vote sur cette déclaration.

Je rappelle qu'il a été convenu en conférence des présidents qu'après la déclaration de M. le Premier ministre, la séance sera suspendue pendant trente minutes pour permettre aux groupes de se réunir.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant-hier, à cette même tribune, je vous ai dit quelle était l'ambition

du Gouvernement : sauver notre système de protection sociale parce qu'il est notre meilleure arme pour lutter contre l'exclusion et réduire la fracture sociale ; construire, pour nos enfants, la sécurité sociale du XXI^e siècle ; imaginer un nouveau contrat de sécurité et de solidarité sociale entre les Français.

Je vous ai dit aussi que nous serions particulièrement attentifs à vos débats. Ils sont maintenant parvenus à leur terme ; ils ont été fructueux et riches d'enseignements pour M. Barrot et moi-même. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Assemblée nationale pour le travail considérable qu'elle vient d'accomplir. Cette reconnaissance va tout particulièrement aux deux coprésidents de votre mission d'information, M. Pierre Méhaignerie et M. Bruno Bourg-Broc, dont les interventions, lundi, ont été excellentes.

Le moment est venu pour le Gouvernement de vous présenter son plan de réforme de la sécurité sociale.

Trois idées nous ont guidés : une exigence, la justice ; un principe, la responsabilité ; une contrainte, l'urgence.

Au nom de la justice, nous voulons la sécurité sociale pour tous. Ce n'est pas encore tout à fait le cas aujourd'hui. Les Français ne sont pas encore égaux devant la protection sociale.

Pour atteindre notre objectif de justice, nous engageons quatre réformes majeures :

Nous instituerons d'abord le régime universel d'assurance maladie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il existe actuellement dix-neuf régimes différents d'assurance maladie, ce qui est source d'inégalités, de complications et de surcoûts. Le régime universel ouvrira droit aux mêmes prestations en nature pour tous, sous la condition d'une résidence régulière en France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il permettra d'harmoniser l'effort contributif de tous les assurés.

Il se mettra en place progressivement ; il ne signifiera pas « régime unique » car il sera compatible avec une organisation en caisses à base professionnelle ; mais il permettra une simplification drastique des relations entre régimes et des conditions d'affiliation ; il apportera la garantie que toute la population est effectivement couverte par l'assurance-maladie, en un mot, que tous les Français sont bien soignés.

Au nom de la justice, nous voulons en second lieu faire progresser l'égalité devant la retraite.

La répartition reste et restera le socle de nos régimes de retraite, le Président de la République s'en est porté garant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au-delà des régimes de base et des régimes complémentaires et pour préparer l'avenir, nous favoriserons la constitution d'une épargne-retraite. Cela impliquera des dispositions fiscales cohérentes avec la réforme des prélèvements obligatoires que le Gouvernement vous proposera au début de l'an prochain. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Au nom de la justice, nous engagerons la réforme des régimes spéciaux de retraite. Il s'agira de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes, notamment les modalités d'allongement de trente sept ans et demi à quarante ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. (*Applaudisse-*

ments sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il s'agira, en second, lieu de prévoir la création d'une caisse de retraite des agents de la fonction publique de l'Etat, comme il existe une caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et cela afin d'établir la transparence du système. (« Très bien ! » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) J'installerai sans délai la commission de réforme des régimes spéciaux qui me proposera sous quatre mois les mesures correspondant à ces orientations. Ainsi, progressera l'égalité des Français devant la retraite.

Au nom de la justice, nous nous efforcerons, en troisième lieu, de rendre la politique familiale plus équitable et plus efficace.

Comme l'a montré la concertation, les Français sont sensibles à l'inéquité d'un système qui verse des allocations familiales sans condition de ressources, hors impôts, avec un mécanisme de quotient familial certes plafonné, mais puissant. Une majorité d'opinions s'est dégagée pour estimer que la meilleure manière de corriger les inégalités qui en résultent, c'est de soumettre à l'impôt sur le revenu les allocations familiales, à une triple condition : que cette mesure s'intègre dans une réforme d'ensemble de l'impôt sur le revenu et notamment de son barème (« Très bien » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), que des dispositions spécifiques soient prises dans ce cadre au profit des familles les plus modestes et des familles nombreuses, que le solde de recettes supplémentaires ainsi obtenues soit intégralement affecté à la branche famille. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est ce que fera le Gouvernement, lors de la réforme des prélèvements obligatoires dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire avec effet en 1997.

Nous restons par ailleurs attachés à relancer la dynamique d'une grande politique familiale. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons le retour rapide à l'équilibre de la branche. Comme plusieurs d'entre vous l'ont souligné pendant le débat, une simplification des prestations et allocations existantes – il y en a vingt-quatre, je crois – est nécessaire à court terme pour améliorer l'efficacité du dispositif d'ensemble.

La solidarité de la nation envers ses familles, c'est notre meilleur investissement pour l'avenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Au nom de la justice, nous entreprendrons enfin une quatrième réforme : celle du financement de la protection sociale.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le financement actuel est défavorable à l'emploi parce que les cotisations sont assises sur les salaires, et renchérissent donc le coût global du travail. Nous agirons, pour remédier à ce grave défaut, dans trois directions : réforme de la cotisation sociale généralisée par élargissement de son assiette ; basculement progressif – cela prendra du temps – d'une partie des cotisations maladie des salariés sur la cotisation sociale généralisée ainsi élargie ; réforme des cotisations patronales dont l'assiette devra être diversifiée, en intégrant par exemple la notion de valeur ajoutée de l'entre-

prise. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il s'agit là d'un changement structurel du financement de la sécurité sociale ; il s'accomplira naturellement par étapes et tendra à faire de la CSG une cotisation sociale à part entière.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Une exigence, ai-je dit : la justice. Un principe aussi : la responsabilité.

Je m'y suis engagé devant vous en ouvrant vos débats lundi dernier : le Gouvernement ne se contentera pas d'un nouveau replâtrage de la sécurité sociale, il veut une réforme faite pour durer.

Les quatre réformes que je viens de présenter constituent déjà en elles-mêmes un changement structurel, une novation sans exemple dans l'histoire de notre protection sociale depuis trente ans. Mais il faut aller plus loin. Il nous faut mettre en place des mécanismes qui assurent l'équilibre durable du système. Et pour y parvenir, il n'y a qu'un moyen : l'appel à la responsabilité qui constitue, comme le Président de la République l'a rappelé lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la sécurité sociale, l'un des fondements de notre protection sociale.

Encore ne faut-il pas se satisfaire du seul mot de responsabilité. Il faut faire entrer la responsabilité dans le quotidien de la sécurité sociale.

Dans cet esprit, le Gouvernement vous propose d'une part, une nouvelle architecture, une nouvelle chaîne des responsabilités et, d'autre part, une nouvelle gestion du système de soins.

Au terme de la concertation, les diagnostics convergent : on ne sait plus qui décide de quoi en matière de sécurité sociale. Notre objectif est donc de clarifier les responsabilités. Or, en démocratie, c'est au Parlement qu'il incombe de se prononcer le premier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il doit pouvoir, sur propositions du Gouvernement, fixer les orientations générales et les objectifs des politiques de protection sociale, les ressources financées par l'impôt, le taux d'évolution de l'ensemble des dépenses qui permettra de garantir l'équilibre du système et les critères de répartition des objectifs quantifiés nationaux ainsi arrêtés.

Un tel changement appelle une révision de la Constitution. Ce sera la clef de voûte de la réforme. Ce sera l'acte fondateur qui donnera, cinquante ans après, une nouvelle légitimité à notre protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je vous proposerai donc, dès le début de l'an prochain, le projet de révision constitutionnelle qui donnera au Parlement cette nouvelle responsabilité.

Sur la base des délibérations de la représentation nationale, le Gouvernement doit ensuite conclure, avec les caisses nationales, des conventions d'objectifs et de gestion.

En ce qui concerne l'assurance maladie, ces conventions fixeront, après consultation d'une conférence annuelle de la santé, les taux d'évolution des dépenses par grands secteurs. Elles prévoiront aussi la déclinaison des objectifs nationaux en objectifs régionaux, car la dimen-

sion régionale sera importante dans notre réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, il nous faut réformer l'organisation des caisses de sécurité sociale, pour la rendre plus efficace et plus serrée.

Au niveau national, la composition des conseils d'administration sera revue de sorte que syndicats, patronat et personnalités qualifiées y trouvent chacun leur place. Les partenaires sociaux y désigneront leurs représentants. Ce système se substituera à un régime électoral qui, aujourd'hui, est devenu, de fait, caduc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les pouvoirs du directeur général de la caisse nationale seront renforcés de sorte qu'il puisse notamment nommer les directeurs des caisses locales.

Un conseil de surveillance comprenant en particulier des parlementaires sera institué auprès de chaque caisse nationale.

M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. le Premier ministre. Le réseau des caisses locales du régime général sera réorganisé avec l'objectif de constituer un seul organisme par département et par branche, sans pour autant diminuer le nombre de services de proximité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Clarifier les responsabilités, c'est en second lieu changer en profondeur les modes de gestion du système de soins.

Avant d'exposer les mesures que nous nous proposons d'adopter dans ce but, je tiens à prendre devant vous, et solennellement un double engagement.

La volonté, je dirais presque l'obsession du Gouvernement, c'est de maintenir, et d'améliorer la qualité des soins dont bénéficient les Français quand ils en ont besoin. La qualité n'est pas et ne doit pas être négociable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Tous les Français doivent être bien soignés. C'est la seule justification, quand on y réfléchit, des efforts que nous sommes en train de faire. Il ne s'agit pas simplement de boucher un trou, il s'agit de faire en sorte que les Français soient bien soignés !

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. De même, nous nous refusons à entrer dans la voie du rationnement des soins ou de la réduction des remboursements, car on sait bien que ces techniques de maîtrise comptable de la dépense de santé pénalisent d'abord les plus modestes et les plus fragiles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une fois encore, seul l'appel à la responsabilité de chacun peut apporter la solution pour tous.

Responsabilité à l'hôpital, tout d'abord. A la fin du ce mois, le Haut conseil pour la réforme hospitalière, présidé par le professeur Devulder, présentera ses propositions pour réformer en profondeur notre système d'hospitalisation. D'ores et déjà, il a remis au Gouvernement une note de synthèse préliminaire. J'en retiens quatre principes pour une réforme qui cherchera avant tout, là

encore, à mettre le malade et la qualité des soins au cœur de la réforme, au cœur de l'action de tous les partenaires hospitaliers.

En premier lieu, la régionalisation par la création d'agences régionales de financement de l'hospitalisation publique et privée. Ces agences seront chargées de répartir les crédits limitativement alloués sur le plan régional par le Gouvernement en fonction de priorités de santé publique et en application du vote du Parlement, avec pour objectif une correction progressive des inégalités géographiques actuelles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En deuxième lieu, l'accréditation et l'évaluation des services hospitaliers, en fonction de normes de qualité et de coût, par une institution indépendante.

En troisième lieu, la contractualisation entre l'agence régionale et les structures hospitalières de la région. L'attribution des budgets se fera sur le fondement d'indicateurs de qualité des soins et de sécurité sanitaire, dans le cadre d'un programme régional de santé publique.

Enfin, la coordination, sur une base volontaire, de l'hospitalisation publique et de l'hospitalisation privée grâce à la mise en place de structures de coopération au plan local. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Parallèlement, le Gouvernement engagera une réforme des conseils d'administration des hôpitaux, de telle sorte que leurs présidents soient désormais élus par leurs membres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ainsi, le maire ne sera plus président de droit, mais pourra bien entendu être élu par le conseil, s'il le souhaite.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Enfin, le Gouvernement élargira à certains grands groupes hospitaliers les dispositions qui prévoient la nomination en conseil des ministres des directeurs de l'assistance publique-hôpitaux de Paris, des hospices civils de Lyon, et de l'assistance publique de Marseille.

Responsabilité en médecine de ville, ensuite. Seule la maîtrise médicalisée des dépenses de médecine ambulatoire permet de concilier les préoccupations qui sont les nôtres, et les vôtres : qualité des soins d'un côté, respect des objectifs quantifiés, de l'autre. La maîtrise médicalisée restera donc la règle. Encore faut-il qu'elle soit efficace. Et pour qu'elle donne vraiment les résultats qui en sont attendus, des changements sont nécessaires.

Voici ceux que nous allons mettre en œuvre.

Nous créerons, comme pour l'hôpital, des unions régionales de caisses d'assurance maladie qui auront la responsabilité de gérer les objectifs quantifiés régionaux, de coordonner et de renforcer le contrôle médical, qui ne fonctionne pas, à l'heure actuelle, de manière satisfaisante.

Nous mettrons aussi en place – et c'est une novation très importante – un dispositif d'ajustement automatique des rémunérations des médecins en fonction du respect des objectifs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Plus concrètement, cela signifiera que les revalorisations tarifaires seront désormais conditionnelles et temporaires.

Pour passer d'une régulation collective à une appréciation individuelle des comportements – ce qui est évidemment le but – nous accélérerons le développement des

instruments de « bonne pratique médicale », dont on parle depuis longtemps, sans toujours les mettre réellement en œuvre. Les références médicales opposables seront étendues et pérennisées. Le codage des actes sera accéléré. L'informatisation des cabinets médicaux, qui est une clé du progrès, sera encouragée grâce à l'intervention d'un fonds spécial alimenté par les professionnels. La formation initiale des médecins sera réformée et leur formation continue rendue obligatoire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Des incitations à la réorientation d'un nombre significatif de médecins de ville vers la médecine préventive, en milieu scolaire ou dans le monde du travail, seront instituées. L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une concertation approfondie avec les professionnels, toujours dans le souci de garantir la qualité des soins.

Mais l'appel à la responsabilité nous concerne tous. Pour favoriser la prise de conscience de tous nos concitoyens, nous compléterons notre plan par les mesures suivantes :

Généralisation rapide – et il faudra lui « tenir la main » – du carnet de suivi médical. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Expérimentation – parce qu'il faut aussi laisser un champ libre à l'expérimentation – de formes nouvelles de prise en charge.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le Premier ministre. Je n'en citerai qu'une : incitation à consulter un généraliste avant de s'adresser à un spécialiste. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Nous essaierons de lancer des expériences en ce sens, dans des zones géographiques, sur la base du volontariat.

Développement des médicaments génériques. Sans doute sommes-nous plusieurs à avoir entendu, à sept heures ce matin, sur une radio nationale, que l'on pouvait trouver en pharmacie la même molécule, en l'occurrence celle de l'aspirine, à des prix variant de 7 à 17 francs, soit plus que du simple au double.

M. Jean-Yves Chamard. C'est exact !

M. le Premier ministre. Il faut donc nous doter d'instruments favorisant le développement des médicaments génériques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Possibilité donnée aux pharmaciens de distribuer exactement la quantité de médicaments nécessaire au traitement prescrit afin de limiter le gaspillage et les abus. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) D'autres pays proches de nous en Europe l'ont fait et s'en portent tout à fait bien.

Afin de lutter contre la fraude, mise en place d'une photo d'identité sur les cartes d'assurés sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, pour les étrangers non-résidents, et sauf urgence naturellement, paiement par avance des frais d'hospitalisation programmés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On le voit, le chantier est immense, mais les objectifs sont clairs et précis, et, je vous demande de le croire, notre détermination est à la mesure de l'enjeu.

M. Jacques Myard. Nous allons vous aider !

M. le Premier ministre. Justice, responsabilité mais aussi urgence !

Je me suis engagé à réduire de moitié le déficit prévisionnel des comptes sociaux dès 1996 et à rétablir l'équilibre de la sécurité sociale en 1997 et les années suivantes.

Nous allons nous donner les moyens de tenir cet engagement. Nous irons même au-delà. Le déficit prévisionnel sera ramené de 61 milliards de francs, dette incluse, à 17 milliards en 1996. Un excédent devrait être dégagé en 1997, comme il est normal en période de croissance économique.

Première mesure de sauvegarde : le traitement de la dette.

Les chiffres sont connus et, permettez-moi de le dire, incontestables. S'il y a bien quelque chose que l'on ne peut pas contester, c'est le montant de la dette que l'on constate.

M. Jean-Pierre Brard. Et si, justement !

M. le Premier ministre. Il y a 110 milliards de francs au titre des années 1992 et 1993, 120 milliards au titre des exercices 1994 et 1995, soit au total 230 milliards.

Il n'est pas sain que le remboursement de cette dette pèse sur l'équilibre des branches et il n'est pas normal que les ressources du fonds de solidarité vieillesse soient amputées de 12,5 milliards pour financer l'annuité de la dette des années 1992 et 1993. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) L'argent du fonds de solidarité vieillesse doit aller à de vraies dépenses de solidarité, pas à l'apurement du passé. (« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le Gouvernement souhaite clarifier une fois pour toutes la situation.

Sera donc créée une caisse d'amortissement de la dette sociale qui prendra à sa charge le capital et les intérêts de la dette des exercices 1992, 1993, 1994 et 1995, soit, en principal, 230 milliards de francs, le déficit prévisionnel de l'exercice 1996, soit 17 milliards de francs, et le déficit de la Caisse autonome nationale d'assurance maladie qui regroupe les travailleurs non salariés et non agricoles, soit au total 250 milliards de francs. C'est le poids du passé !

Cette dette sera remboursée sur treize ans.

La caisse d'amortissement disposera, pour faire face à ses charges, des ressources suivantes : le produit des cessions immobilières des caisses, car les caisses ont un patrimoine de rapport et, quand on ne peut plus payer, on diminue le patrimoine (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) ; le remboursement de leurs dettes de sécurité sociale par les pays étrangers débiteurs, remboursement qui, le cas échéant, pourra être précompté sur l'aide que nous versons à ces pays (*Applaudissements sur de très nom-*

breux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ...

M. Robert Pandraud. Très bonne formule !

M. Le Premier ministre. ... et, pour l'essentiel, le produit de la participation exceptionnelle au remboursement de la dette sociale, RDS, qui sera institué pour la durée d'amortissement de la dette. Ce remboursement de la dette sociale sera assis sur tous les revenus, à l'exception des minima sociaux - RMI, minimum vieillesse, etc. -, des pensions militaires d'invalidité, des rentes d'accidents du travail et des revenus des livrets d'épargne exonérés : livret A et assimilés. Son taux sera de 0,5 p. 100.

Une fois la question de la dette ainsi traitée et les différentes branches allégées du poids des charges financières correspondantes, le déficit prévisionnel pour 1996 s'établirait à 53,3 milliards de francs. Nous le ramènerons, comme je viens de le dire, à 17 milliards, ce qui représente un effort de 36,7 milliards.

Je voudrais maintenant, quelque aride que soit cette présentation, mais la réforme c'est du concret, vous présenter le détail des mesures de rééquilibrage branche par branche.

D'abord, la branche vieillesse.

Afin de ne pas peser sur ceux qui travaillent et sur ceux qui investissent, et contrairement à ce que j'ai lu ici ou là dans la période de préparation de ce plan, le Gouvernement - et c'est bien normal -, se refuse à augmenter les cotisations vieillesse des actifs et des entreprises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour permettre le rééquilibrage de la branche vieillesse, il a donc décidé de reporter l'application de la prestation autonomie au 1^{er} janvier 1997 (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ce qui permettra, conformément au vœu exprimé par un grand nombre d'entre vous, d'harmoniser les dates d'entrée en vigueur de cette importante réforme pour les personnes qui restent à leur domicile et pour celles qui sont hébergées en établissement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Dans le texte initial du Gouvernement, c'était le 1^{er} janvier 1996 pour les premières et le 1^{er} juillet 1997 pour les secondes. Nous harmoniserons ces dates au 1^{er} janvier 1997. Le texte qui doit être voté pendant l'actuelle session parlementaire sera modifié en conséquence.

A partir de 1997 et les années suivantes, la prestation autonomie sera financée grâce à l'élargissement de l'assiette de la cotisation sociale généralisée qui interviendra dans le cadre de la réforme des prélèvements obligatoires dont j'ai déjà parlé.

Dès 1996, une contribution des entreprises qui souscrivent pour leurs salariés des contrats de prévoyance et d'assurance maladie complémentaire apportera 2,5 milliards. Au total, le fonds de solidarité vieillesse, ainsi remis en ordre, sera en mesure de reprendre 11 milliards de dépenses de solidarité actuellement supportées par la caisse nationale d'assurance vieillesse.

Nous avancerons donc sur la voie de la distinction, depuis si longtemps demandée, entre ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de l'assurance. (*Applaudissements*

sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La branche famille, ensuite.

Des efforts partagés permettront de réduire sensiblement le déficit prévisionnel de 1996 et de revenir à l'équilibre, voire à un léger excédent dès 1997.

L'effort des familles : à titre exceptionnel, les prestations familiales ne seront pas revalorisées en 1996. Diverses mesures de simplification ou de rationalisation produiront en outre 2,4 milliards d'économies.

L'effort de l'Etat : la gestion des prestations familiales des régimes spéciaux sera confiée à la caisse nationale d'allocations familiales, ce qui lui rapportera 700 millions de francs en 1996 et 1,7 milliard en 1997.

L'effort de solidarité nationale : la branche famille bénéficiera en 1997, comme le fonds de solidarité vieillesse, pour la part qui lui est affectée, de l'élargissement de la base de la CSG.

Grâce à ces mesures, nous retrouverons dès 1997, et plus encore en 1998, les moyens de donner un nouvel élan à la politique familiale, ce qui est un souci majeur du Gouvernement et un véritable impératif national.

La branche maladie.

Je réitère notre refus de baisser les remboursements.

Il s'agit de dépenser mieux, dans le respect de l'indispensable qualité des soins.

Trois séries de mesures permettront de diminuer de plus de moitié en 1996 le déficit prévisionnel de la branche.

On fixera pour l'an prochain un objectif quantifié national strictement indexé sur les prix, 2,1 p. 100, tant à l'hôpital – nous l'avons déjà fait, compte tenu de l'obligation légale que nous avons de l'annoncer – qu'en médecine ambulatoire.

Des efforts de solidarité seront demandés aux médecins et aux laboratoires pharmaceutiques pour 5 milliards de francs environ.

Enfin, il y aura une harmonisation progressive des cotisations maladie des retraités imposables et des chômeurs indemnisés au-dessus du SMIC, qui seront relevées de 1,2 point en 1996 et 1997. C'est le seul relèvement de cotisation, hors amortissement de la dette. Je sais que cette décision est très difficile, mais elle est juste, et c'est une mesure de solidarité. La cotisation maladie des actifs est en effet de 6,8 p. 100. Celle de ces catégories est actuellement de 1,4 p. 100 et sera donc portée à 3,8 p. 100 en deux ans. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

A tout cela s'ajoutera un important effort de rigueur dans la gestion des caisses, en particulier le gel de toutes leurs opérations immobilières. Le temps n'est pas de construire des sièges sociaux au moment où la sécurité sociale doit être redressée. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Tel est, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le plan de réforme de la sécurité sociale que le Gouvernement vous propose. Il est global, ambitieux, novateur et équilibré. Il engage une vraie refonte, une véritable refondation de la sécurité sociale.

M. Pierre Mazeaud. Exact !

M. le Premier ministre. Avant de conclure, je voudrais encore aborder trois questions : comment allons nous mettre techniquement, si je puis dire, le projet en œuvre ? Comment seront répartis les efforts qu'il implique ? Comment s'articule-t-il avec notre politique économique d'ensemble ?

Pour la mise en œuvre du volet législatif des réformes, le Gouvernement vous soumettra plusieurs projets de loi qui suivront le cheminement habituel.

L'un d'entre eux portera création du régime universel d'assurance maladie.

Un autre traitera de la réforme des prélèvements obligatoires. Vous le connaissez déjà dans son principe. C'est dans ce cadre que seront prévus, notamment, la rénovation de la cotisation sociale généralisée et la réforme du barème de l'impôt sur le revenu.

Sera également soumis au Parlement un nouveau mécanisme d'épargne retraite. Je souhaite qu'il donne lieu à une discussion commune des propositions de loi déjà déposées en ce sens sur le bureau de l'Assemblée et du projet qu'élabore pour sa part le Gouvernement.

Le Gouvernement vous soumettra aussi un projet de loi l'habilitant à prendre, pendant un délai de quatre mois, des ordonnances sur les points suivants : ...

M. Jean-Claude Lefort. Démocratie !

M. le Premier ministre. ... création de la crise d'amortissement de la dette sociale et du remboursement de la dette sociale ; mesures immédiates de rééquilibrage financier pour 1996 et 1997 ; nouvelle architecture de l'organisation et réforme de la gestion des caisses ; réforme hospitalière ; nouveaux instruments de maîtrise médicalisée des dépenses.

M. Jean-Claude Lefort. Démocratie !

M. le Premier ministre. Le projet d'habilitation que justifie l'urgence des mesures à prendre sera soumis au Conseil d'Etat avant la fin de cette semaine. Il sera examiné par le Conseil des ministres d'ici la fin du mois. Il viendra en débat devant votre assemblée dès le mois de décembre, de sorte que les premières ordonnances soient prises avant la fin de l'année.

Tout au long de la phase de mise au point des ordonnances, le Gouvernement informera et consultera les commissions compétentes du Parlement. Le débat de ratification des ordonnances aura lieu avant l'été 1996.

Je rappelle enfin que le processus de révision constitutionnelle qui donnera compétence au Parlement pour se prononcer sur les équilibres prévisionnels de nos comptes sociaux sera engagé dès le mois de janvier.

J'ai dit à plusieurs reprises que les efforts qu'impliquent les nécessaires réformes de la sécurité sociale seraient équitablement répartis. Je souhaite vous donner encore quelques chiffres qui montrent que cet objectif est atteint.

En premier lieu, le remboursement de la dette sociale, le RDS, sera assuré par une participation de 0,5 p. 100 supportée par tous les revenus.

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. le Premier ministre. Chacun comprendra que le passé et le passif ne doivent pas être apurés par des économies sur des dépenses qui ont déjà eu lieu !

Pour le rééquilibrage nécessaire, à partir de 1996, le Gouvernement a privilégié les économies et les mesures de gestion qui s'élèveront l'an prochain à 16 milliards de francs contre 12 milliards de francs seulement pour les recettes nouvelles.

J'ai été très sensible à l'argumentation développée par M. Pierre Méhaignerie lundi dernier. Pour lui, en effet, la distinction souvent faite entre l'effet anticroissance du relèvement des prélèvements et l'effet bénéfique à la croissance des économies est tout à fait théorique pour ne pas dire largement contestable. Qui dit économies dit par définition, à 95 p. 100 s'agissant de la sécurité sociale, réduction ou plafonnement de prestations, c'est-à-dire retrait de pouvoir d'achat. C'est de l'argent qui n'est pas injecté dans l'économie. L'effet économique est donc exactement le même qu'avec un relèvement des recettes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Peu importe, nous avons veillé très attentivement à ce qu'il y ait d'importantes économies et, je le répète, hors la dette, il y aura plus d'économies que de recettes nouvelles.

Les recettes ne pèseront sur les ménages qu'à hauteur de 7 milliards de francs au titre du relèvement de la cotisation maladie des inactifs. Les familles contribueront à l'effort de maîtrise des dépenses par la non-revalorisation, en 1996 et à titre exceptionnel, des prestations familiales.

L'effort supplémentaire qui est demandé aux entreprises sera limité aux plus grandes d'entre elles, sous la forme d'une contribution de 2,5 milliards sur la part patronale des contrats de prévoyance, qui était jusqu'à présent exonérée, ces contrats étant, pour l'essentiel, pour ne pas dire la quasi-totalité, souscrits par les grandes entreprises. Le secteur pharmaceutique, dont le chiffre d'affaires a crû de 12 p. 100 de septembre 1994 à septembre 1995 (« *Eh oui!* » sur les bancs du groupe socialiste), sera mis à contribution à hauteur de 2,5 milliards. Au total, la participation des entreprises sera donc de 5 milliards.

M. Jean-Pierre Brard. Et les revenus spéculatifs ?

M. le Premier ministre. A travers la maîtrise médicalisée des dépenses et la tenue d'objectifs d'évolution rigoureuse tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, les professions de santé participeront l'an prochain elles aussi, à hauteur de 5 milliards, à l'amélioration du solde de la branche maladie.

Enfin, les organismes de sécurité sociale devront faire un effort sur eux-mêmes et économiser 1,5 milliard sur leurs coûts de gestion.

Par conséquent, oui, les efforts seront équitablement répartis.

Je voudrais terminer mon propos en insistant sur la cohérence des réformes que je viens de vous exposer et de la politique économique et sociale d'ensemble que conduit le Gouvernement.

Comme je vous l'ai dit dès le mois de mai, et je n'ai pas changé, mon objectif prioritaire, c'est l'emploi, mais j'ai tout de suite ajouté qu'à mes yeux la lutte contre le chômage et la lutte contre les déficits publics étaient un seul et même combat. Ce n'est pas l'un ou l'autre ou l'un après l'autre, c'est l'un avec l'autre. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Les déficits d'aujourd'hui, nous le savons bien, ce sont les impôts de demain, car tout le monde, l'Etat comme la sécurité sociale, doit un jour rembourser ses dettes.

M. Jean Tardito. Langue de bois !

M. le Premier ministre. Les déficits d'aujourd'hui, c'est aussi le chômage d'aujourd'hui et de demain parce que le laxisme budgétaire a un double effet pervers : il pousse les taux d'intérêt à la hausse, ce qui asphyxie l'économie ; il rend inéluctable un jour ou l'autre, quand il faut rembourser, l'alourdissement de la pression fiscale.

Dans le même temps, le chômage aggrave le déficit parce qu'il prive nos budgets de recettes importantes et alourdit leurs charges. Il faut donc briser ce cercle vicieux.

Il faut rompre avec les politiques qui, depuis quinze ans, ont laissé filer les déficits et provoqué une hausse des taux d'intérêt réels sans précédent. Le vrai frein à la croissance, il est là et nulle part ailleurs. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Notre politique consiste précisément à inverser cette évolution qui n'a que trop duré.

Elle rompt avec la facilité budgétaire et réduit réellement et durablement les déficits.

Elle crée les conditions d'une nouvelle politique monétaire qui, dans la perspective de la monnaie européenne unique, permet à l'économie française de retrouver de l'oxygène et de développer son activité. Je rappelle qu'un point de baisse des taux d'intérêt – tous les calculs économiques le montrent – injecte 50 milliards de francs dans les circuits économiques.

Voilà aussi pourquoi il faut rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale. C'est un point de passage obligé vers le développement et vers l'emploi. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'en appelle maintenant à tous les Français.

Ils savent au fond d'eux-mêmes – et, de ce point de vue, la concertation que nous avons menée pendant des semaines a été fructueuse – qu'il faut réformer la sécurité sociale pour assurer son avenir.

Ils comprennent que nous lui donnerons, grâce aux réformes que je viens de vous présenter, une chance nouvelle de durée et de progrès.

L'addition des corporatismes et des égoïsmes, qui existent et qui se manifesteront, je le sais, ne saurait arrêter notre élan. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Si le sens des responsabilités, la primauté de l'intérêt générale, la volonté de partage et de solidarité l'emportent, nous allons réussir ce qu'on n'a pas osé entreprendre depuis trente ans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le moment est solennel, vous en avez conscience, et la qualité d'écoute qui a été la vôtre durant toute mon intervention en témoigne.

Nous avons mis dans la préparation de notre réforme toute notre énergie, toute notre volonté d'écoute, toute notre exigence de justice.

M. Jean-Claude Lefort. Surtout Balladur !

M. le Premier ministre. Il faut le faire, j'en ai l'intime conviction.

Il faut le faire maintenant. Et il faut le faire ensemble. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce n'est pas le sort d'un gouvernement qui se joue. C'est un enjeu national qui est en cause.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, je m'adresse aussi à vous avec force et presque avec passion.

Je sais que l'unanimité n'existe pas.

M. Jean-Claude Lefort. Heureusement !

M. le Premier ministre. Je sais que l'unanimité est parfois trompeuse. Je sais que certaines différences sont légères et souvent fécondes.

Mais il est des moments où l'intérêt national commande de faire prévaloir la solidarité et l'unité.

Nous vivons l'un de ces moments. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je demande donc à notre majorité de m'apporter son soutien sans état d'âme et sans arrière-pensée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous prenons pour nous tous, mais surtout pour les Français, pour le pacte républicain, pour la cohésion nationale, le chemin de la réussite. C'est pourquoi, après que le conseil des ministres m'y a autorisé, j'ai l'honneur d'engager devant vous la responsabilité du Gouvernement au titre de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution sur la déclaration que je viens de prononcer. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement.*)

SUSPENSION ET REPRISSE DE SÉANCE

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Laurent Fabius, premier orateur inscrit.

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, en vous voyant tout à l'heure monter à la tribune, en écoutant vos propos, en appréciant l'accueil très chaleureux...

M. Arnaud Lepercq. Enthousiaste !

M. Laurent Fabius. ... que votre majorité a réservé à votre discours, je ne pouvais m'empêcher de penser au spectacle identique auquel nous avons assisté il y a un peu moins de six mois (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Ne commençons pas, mes chers collègues, je vous en prie !

M. Laurent Fabius. ... lorsque, engageant votre responsabilité sur une déclaration de politique générale, vous nous aviez présenté les propositions qui étaient alors les vôtres.

Même si je regrette d'en avoir pris connaissance aussi tardivement, j'ai écouté, comme chacune et chacun de nous, vos propositions. Et je pense que chacun reconnaît

tra qu'il y a une différence singulière entre le discours que vous nous teniez voilà six mois – je l'ai relu – et les propos que vous avez prononcés cet après-midi.

Que s'est-il passé entre-temps ? A l'époque, vous nous disiez avec beaucoup d'assurance que, malgré les difficultés, vous viendriez à bout du problème de l'emploi, que les prélèvements seraient abaissés, que, la facture sociale, selon les termes mêmes de M. le Président de la République, serait réduite. Moins de six mois plus tard, chacun peut juger !

M. Michel Péricard. Six mois, c'est court !

M. Laurent Fabius. Pourtant, entre-temps, aucun bouleversement de politique internationale n'est intervenu qui justifie un tel changement de cap. Que s'est-il donc passé, mes chers collègues ? Seulement deux événements très simples, évidents, dont personne ici ne disconvient : d'une part, la fin de la campagne présidentielle et le retour aux réalités après les discours quelque peu éthérés qui avaient été tenus durant celle-ci (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) ; d'autre part, personne n'en disconvient non plus, cinq mois et demi de pratique gouvernementale.

M. Arthur Dehaine. C'est court !

M. Laurent Fabius. C'est peut-être court, mais pour le pays il y a des semestres qui comptent triple ! (« *Les vôtres !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Et chacun conviendra que, dans le pays, s'est installé tout sauf la confiance !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Attendez !

M. Laurent Fabius. Néanmoins, cet après-midi, c'est cette confiance que vous nous demandez. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, je peux, bien sûr – et je le ferai volontiers –, continuer à parler en étant sans cesse interrompu, mais cela risque d'allonger la durée de notre séance, de pénaliser les orateurs suivants et, du point de vue de la courtoisie, ce n'est peut-être pas l'exemple à donner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La justification à cette demande, c'est que vous ne trouvez pas la confiance dans le pays, et vous ne la trouverez pas non plus, monsieur le Premier ministre, dans la méthode que vous avez choisie – très particulière, en vérité – qui a consisté à faire discuter l'Assemblée nationale pendant deux jours, presque trois, alors que nous ne connaissions pas vos propositions, à présenter celles-ci aujourd'hui entre seize heures et dix-sept heures, à nous accorder deux petites heures pour répondre par oui ou par non et, ensuite, compte tenu du choix que vous avez fait de procéder très largement par ordonnances, à nous interdire, dans plusieurs domaines en tout cas, l'usage du droit d'amendement et toute possibilité de contrôle.

Je voudrais, à la fois par rapport à ce texte et de façon plus large, m'arrêter un instant sur cette procédure des ordonnances. Car, mes chers collègues, lorsqu'on écoute attentivement ce que nous a dit tout à l'heure le Premier ministre, on comprend bien que l'essentiel de ce qui nous est proposé sera fait par ordonnances.

Pourquoi cette procédure ? Vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre : parce que c'est urgent. Mais qui réfléchit un peu à cet argument ne peut très longtemps le défendre : d'abord, parce que l'actuelle majorité est en place depuis presque trois ans et qu'elle sait de longue date que se pose un problème majeur d'équilibre des régimes sociaux ; ensuite, parce que vous-même, monsieur le Premier ministre, qui êtes hautement averti de ces choses, vous dirigez le Gouvernement depuis déjà presque six mois et que vous n'avez certainement pas découvert ces jours derniers, l'énormité des problèmes qui se posent. De sorte que l'urgence dont on nous parle ne me semble pas être la « clé » qui explique que vous recouriez à la procédure des ordonnances.

Alors on me dira : il y a des précédents. C'est parfaitement exact. Il y en a à gauche, surtout durant les années 1981-1983, et il y en a de nombreux à droite, y compris dans les années récentes. Oui, mais, mes chers collègues, la grande différence entre la période précédente et la période actuelle,...

M. Patrice Martin-Lalande. C'est vrai qu'il y a une différence !

M. Laurent Fabius. ... c'est que désormais, en particulier grâce à l'initiative de notre président, il n'y a plus qu'une session unique ! Donc, l'argument tiré de l'impossibilité de prolonger les débats au-delà des sessions ordinaires ou celui tiré de l'urgence qui nous empêcherait de débattre ne tiennent plus.

De sorte que – je ne pense surprendre personne en disant cela – la publication du recours aux ordonnances n'est à trouver ni dans l'urgence, ni dans je ne sais quel précédent, mais bien évidemment dans la situation politique qui est aujourd'hui celle du pays, et, en particulier, dans un certain nombre de discussions qui ont eu lieu et qui ont peut-être encore lieu au sein de la majorité parlementaire ! Je préférerais donc que les choses soient clairement posées et que, pour la suite, on ne mette pas en avant des faux-semblants. Il y a, m'a-t-il semblé, une difficulté de cohésion entre les sous-ensembles de la majorité parlementaire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Georges Durand. Vous prenez vos désirs pour des réalités !

M. Jean Proriol. On verra tout à l'heure !

M. Laurent Fabius. ... et je pense que le recours aux ordonnances permet d'éluider ce problème.

Sur le fond (« Ah ! » *Sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ce que beaucoup d'entre vous disaient lorsque la gauche avait recours aux ordonnances, ce que beaucoup d'entre nous disions lorsque la droite utilisait la même procédure reste parfaitement valable, et encore plus lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi essentiel que celui que nous discutons : rien ne peut remplacer le travail précis de nos commissions parlementaires, rien ne peut remplacer le travail précis et pointilleux de l'Assemblée nationale et du Sénat. C'est pourtant ce que rendra impossible le recours aux ordonnances. Aussi, je m'élève contre cette procédure particulièrement inopportune, alors même que vous prétendez rendre au Parlement un peu plus de pouvoir en matière de contrôle des dépenses sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur le fond, je pense que chacun d'entre nous sera d'accord pour reconnaître – cela a été le cas pendant deux jours – l'importance du sujet, non pas seulement parce que la protection sociale est un élément essentiel d'égalité et de solidarité nationale, mais aussi parce qu'elle est un élément essentiel de la liberté. C'est uniquement si la protection sociale est assurée que les personnes, les familles peuvent, par une mutualisation des risques, faire face aux aléas de la maladie, de la vieillesse et du chômage. C'est pourquoi il est si important, en termes d'égalité et de liberté, que nous confortions cet élément central du pacte républicain qui s'appelle la protection sociale.

M. André Angot. C'est ce que vous n'avez pas fait !

M. Laurent Fabius. Mais, cela étant posé, il faut reconnaître que, par rapport aux objectifs ambitieux de 1945, par rapport au préambule de la Constitution de 1946, qui déjà en définissait les termes, notre protection sociale souffre aujourd'hui de plusieurs défauts, de plusieurs insuffisances qu'avec vos mots vous avez soulignés, monsieur le Premier ministre.

D'abord, il y a une inégalité, une injustice criante. Plusieurs orateurs l'ont citée au cours de ces deux jours : l'espérance de vie diffère de neuf ans entre un ouvrier et un cadre, aujourd'hui, en France, en 1995 !

De même, il y a des insuffisances également criantes en matière d'efficacité. Vous ne les avez pas rappelées, mais d'autres l'ont fait : alors que la moyenne des remboursements se situe en Europe aux alentours de 85 p. 100, elle est en France de 73 p. 100 seulement ! Ce n'est donc plus de préserver une situation qu'il s'agit, mais bien de combler un retard.

Et lorsque l'on ajoute à tout cela que le plan que vous nous présentez est le dix-neuvième plan depuis 1967 (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. André Fanton. Pas vous !

M. Laurent Fabius. ... et que, d'une année sur l'autre – pour ne pas vous gêner je prendrai comme références les années 1994 et 1995 –, les dépenses de santé ont augmenté dans des proportions telles que cela équivaut presque à la moitié du budget de l'enseignement supérieur, on voit bien que ni l'égalité, ni l'efficacité, ni la maîtrise ne sont aujourd'hui assurées.

M. Gratien Ferrari. Nous l'avons dit !

M. Laurent Fabius. Les propositions que vous nous avez faites, monsieur le Premier ministre, visent – tout au moins je les ai comprises ainsi – à y remédier. Aussi, afin que les choses soient claires entre nous, vais-je, passant en revue les différents risques, confronter vos propositions et les nôtres. Même si l'information est fraîche, j'espère ne pas déformer la réalité.

La branche famille d'abord. Il est évident qu'un problème se pose dans ce domaine, compte tenu à la fois de la démographie et des déséquilibres financiers. Nombreux sont ceux qui sur ces bancs souhaitent réagir.

La première réaction concrète que vous nous annoncez, monsieur le Premier ministre, si j'ai bien suivi, est d'abord le gel des prestations familiales pour 1996, à quoi il faut ajouter, sauf erreur de ma part, une amputation que vous n'avez pas précisée dans son détail de 2,5 milliards de ces mêmes prestations familiales.

Mais allons plus loin. Vous nous dites : pour le moment, ne changeons rien, mais l'idée à laquelle je réfléchis et que je proposerai le moment venu à l'Assem-

blée est celle de la fiscalisation. Je sais bien qu'il s'agit d'une question complexe, mais je veux dire, d'entrée de jeu, que sur cette question, nous ne pourrions pas être d'accord avec vous. Pourquoi ? D'abord parce que la fiscalisation présentera, quelles que soient ses modalités, l'inconvénient de rendre imposables des dizaines, voire des centaines de milliers de contribuables qui aujourd'hui ne le sont pas, avec les conséquences annexes qui ne manqueront pas de s'y attacher – beaucoup sont maires parmi nous et pourraient les énumérer –, notamment la cessation de la gratuité pour toute une série de services publics et des répercussions en chaîne sur la taxe d'habitation. Les « économies » que, le cas échéant, cela permettra de faire sur le budget de l'Etat ne seront pas nécessairement réinvesties le moment venu dans la politique familiale, qui en a pourtant tant besoin.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous préférons pour notre part une modulation des allocations familiales. Pendant longtemps, on a pu défendre l'idée qu'il fallait une uniformité des prestations, quelles que soient la situation de fortune et les ressources de ceux à qui elles étaient servies. Oui mais voilà, nous sommes entrés, depuis déjà pas mal de temps – et cela ne se terminera pas demain – dans une période où l'argent public est rare. Et, dès lors, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que les sommes allouées à des familles à hauts ou à très hauts revenus, qui n'en ont pas nécessairement besoin, seront de fait prises à des familles très modestes ou appartenant à des classes moyennes, qui en ont terriblement besoin.

Notre proposition, qui fixe un seuil assez élevé, à 30 000 francs de revenu mensuel net ou davantage, vise à moduler les prestations familiales, non pour procéder à des économies, mais, même si un redéploiement est nécessaire, pour permettre d'enclencher la prestation dès le premier enfant. Avec l'aménagement du temps de travail et une politique d'équipements publics, cela complètera la grande politique familiale qui est nécessaire et dont les décisions que vous nous annoncez, en particulier le gel des prestations familiales, laisse mal augurer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je m'attacherai à être très précis sur la deuxième question, qui concerne le régime vieillesse. Vous avez, monsieur le Premier ministre, dans un propos très ramassé et très dense, abordé une série de points. J'en ai relevé trois qui nous différencient et même nous opposent.

Le premier concerne la prestation autonomie, ou prestation dépendance, tombée au feu des divisions majoritaires. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Vous avez tous entendu, mes chers collègues, M. le Premier ministre nous expliquer que cette prestation autonomie, jugée hier soir, à cette tribune, indispensable par M. Barrot, ministre des affaires sociales, ne serait pas mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 1997. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Nous continuons à considérer que cette prestation est indispensable. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Suzanne Sauvaigo. Pourquoi ne l'avez-vous pas créée ?

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Laurent Fabius. Je comprends que ce que je dis vous égratigne.

Nous estimons qu'il ne faudra pas introduire de différences entre les départements en fonction de leur richesse. Néanmoins, cette prestation est une nécessité, rappelée par tous et, donc, pour la mettre en œuvre, le plus tôt, qui, si j'ai bien compris, ne sera pas le 1^{er} janvier 1996, sera le mieux.

Le deuxième point de différence entre nous concerne les quelques mots – je ne sais s'ils sont explicites ou sibyllins – que vous avez prononcés à propos de la répartition et de la capitalisation. Vous avez réaffirmé avec solennité, faisant référence aux propos de M. le Président de la République, votre attachement fondamental à la répartition. Mais, immédiatement après, vous nous avez confirmé qu'au mois de janvier de l'an prochain seraient examinés par notre assemblée des propositions de loi ou un projet de loi qui, quel qu'en soit le titre, signifient l'ouverture de la capitalisation.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et alors ?

M. Jean-Louis Goasduff. Nous sommes là pour faire des propositions !

M. Laurent Fabius. Aujourd'hui, les gens se posent légitimement des questions sur leur retraite telle qu'elle est établie, c'est-à-dire par répartition. En effet, l'équilibre du régime est difficile. Certains, pris isolément, pensent, parce que c'est séduisant, qu'ils peuvent compléter leur retraite en cotisant à un fonds de capitalisation. Oui mais voilà, si l'on additionne tous les individus pour en faire ce qu'on appelle la collectivité nationale, on comprend que, comme le système de répartition n'est pas équilibré, et que son futur est incertain, tout ce qui sera consacré à la capitalisation sera prélevé sur l'épargne disponible pour la répartition. Cela signifie, qu'on le veuille ou non, que, si l'on ouvre le champ, profitable pour certains, de la capitalisation, un système de retraite à deux vitesses s'instaurera en France, et la répartition en supportera les conséquences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Sur la question des régimes spéciaux, que vous avez abordée en quelques phrases, les mots que vous avez prononcés nous inquiètent hautement. Vous avez immédiatement fait ressortir, reprenant un discours qui avait été abandonné il y a seulement peu de temps, les avantages, pour vous illégitimes, des fonctionnaires. Vous avez parlé du passage de 37,5 annuités à 40 annuités sans ajouter immédiatement – pourtant, vous êtes, comme moi, fonctionnaire – que les primes ne sont pas prises en compte dans la base de la retraite future. Mais vous nous avez inquiétés davantage encore lorsque vous avez pris comme exemple de ce qu'il faudrait faire à l'égard des fonctionnaires de l'Etat le régime de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, dont tous les élus ici présents savent à quel point elle est déséquilibrée. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Suzanne Sauvaigo. A cause de vous !

M. Francis Delattre. Evidemment ! Vous l'avez ponctué !

M. Laurent Fabius. Si, pour des raisons que je ne connais pas, vous vouliez porter atteinte à ce qui est un élément du statut des fonctionnaires – le pacte entre leur

employeur, l'Etat, et eux-mêmes qui ont décidé de le servir –, vous créeriez des difficultés considérables. Nous sommes partisans de la transparence, mais nous refusons qu'on fasse une fois de plus des fonctionnaires les boucs émissaires des difficultés de la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le troisième point que je veux évoquer commence par un rapprochement de nos positions et finit par une divergence. Il s'agit du problème de la santé et de l'assurance maladie. Mes collègues du groupe socialiste, radicaux de gauche et moi-même avons entendu avec ravissement, avec délices, prononcer des mots qui, il y a quelques années, ont déclenché des cortèges de médecins et d'autres professions, à la tête desquels beaucoup d'entre vous, se trouvaient, mes chers collègues de la majorité.

M. Didier Boulaud. Ils ont la mémoire courte !

M. Laurent Fabius. Vous nous avez parlé de codage des actes, de références médicales opposables, d'informatisation des cabinets médicaux, de coordination des hôpitaux, de ceci, de cela. C'est, mot pour mot, les dispositions de la loi Teulade, dont les décrets n'ont pu être pris parce que le RPR et l'UDF s'y sont opposés avec énergie entre 1993 et 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais, après tout, je ne peux qu'être satisfait que des idées émises bien avant nous par les organisations mutualistes et par beaucoup d'autres rassemblent désormais autour d'elles votre majorité, même si c'est tardif. Bravo !

De même avons-nous noté avec plaisir – mais encore faudra-t-il voir le contenu car le diable est dans les détails, et, des mots, on en entend beaucoup ! – votre engagement en faveur de l'universalité de la protection maladie. Nous avons également pris acte de votre intérêt – c'était un peu plus allusif – pour la prévention, qui est évidemment fondamentale en France et doit d'abord concerner les étudiants, puis les médecins, ainsi que de votre intérêt pour la médecine du travail et la médecine scolaire.

Tout cela ne peut que nous rassembler. Et comme il s'agit de points très importants, que nous développons depuis longtemps en exposant nos thèses (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), je ne peux que m'en réjouir. Autant, sur d'autres points, j'ai insisté sur les différences qui nous séparaient, autant, sur ce point, je vous dis mon plaisir que vous nous rejoigniez. Encore faudra-t-il traduire cela en actes ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au-delà de l'accueil enthousiaste réservé à certaines de vos propositions, lorsque vous envisagez de modifier la rémunération des médecins, d'avoir recours à titre expérimental – il ne faut choquer personne – à un système de forfait, et pas seulement à la médecine à l'acte, bref, lorsque vous mettez en cause, même si c'est timidement, le système du laisser-faire, en vertu duquel les dépenses sont libres et les chèques payés par la sécurité sociale, et finalement par les assurés sociaux, vous nous trouverez à

vos côtés – ou vous serez aux nôtres, je ne sais –, mais il n'y a aucune raison pour créer une différence là où il n'y en a pas.

Quant aux modifications de structures que vous avez ébauchées, il faudra les étudier dans le détail, voir comment elles seront appliquées. Des structures régionalisées ? Pourquoi pas ! Quant à la gestion des caisses, si nous avons bien compris, vous mettez fin à un certain paritarisme puisque le Gouvernement prévoit de faire siéger dans leurs conseils, selon des conditions qui restent à définir – et, malheureusement, vous procéderez par ordonnances –, des représentants des syndicats, des patrons, des personnalités qualifiées, peut-être des parlementaires.

Nous ne nous prononçons pas *a priori*, nous jugerons sur pièces. Mais nous ne pourrions pas corriger le cours des choses puisque, je le répète, tout cela se fera par ordonnances.

De même, nous n'avons pu qu'enregistrer avec plaisir ce que vous nous avez dit sur la modification des fondements mêmes du prélèvement dans les entreprises. Chacun sait que le travail est malheureusement en train de se modifier, qu'il fuit, et qu'il faut donc trouver des bases susceptibles de mieux assurer le prélèvement dans l'avenir. Vous avez évoqué la prise en compte de la valeur ajoutée et du résultat brut d'exploitation. Certains feront d'autres propositions. Comme nous défendons cette suggestion depuis longtemps, nous ne pourrions que vous accompagner lorsque vous traduirez cette idée dans les faits.

Disant cela, j'arrive à la question clef, celle du financement.

Pendant le court délai offert par la suspension de séance – une petite demi-heure –, nous avons fait procéder à une évaluation par des experts, certainement excellents ; peut-être, d'ailleurs, étaient-ce les mêmes que les vôtres. (*Sourires.*) Nous n'avons donc pas n'importe quels chiffres.

Je veux d'abord éliminer un faux débat, celui de l'établissement de ce qu'un autre a appelé les responsabilités : 50 milliards pour le déficit de 1988-1992 et 180 milliards pour celui de 1993-1995.

Pour l'apurement des déficits, vous avez pris – c'est une controverse plutôt interne – le chiffre de 230 milliards de francs. Pour faire bonne mesure, vous l'avez arrondi à 250 milliards. Non, monsieur le Premier ministre : c'est de 120 milliards qu'il s'agit ! Car, pour ce qui est du reste, le gouvernement de M. Balladur avait augmenté la CSG pour apurer les dettes. Si je comprends bien, vous voulez donc instaurer une cotisation pour apurer des dettes qui étaient déjà apurées. Restons dans les limites de l'épuration : ce n'est pas de 250 milliards qu'il s'agit mais de 120 milliards.

Qu'est-ce que cela représente et qui paiera ? En année pleine, le prélèvement sera compris entre 47,5 milliards et 57,5 milliards. Et ce n'est pas pour après-demain, comme les réformes de structures, c'est pour tout de suite !

Les familles qui s'intéressent à nos débats ou les personnes seules seront sensibles aux chiffres que je vais indiquer. Ils ne figuraient pas dans vos propositions car vous ne pouviez pas tout dire, mais, concrètement, avec votre plan, pour une personne retraitée qui vit seule et dont le revenu mensuel est de 5 000 francs – nous en connaissons beaucoup dans nos circonscriptions, cela fait un revenu annuel de 60 000 francs –, l'effet de la contribution dédiée au cantonnement de la dette sera de

0,5 p. 100, soit 300 francs, et l'effet de la cotisation maladie pour 1996 de 1,2 p. 100, soit 720 francs. Total : 1 020 francs.

Perte de pouvoir d'achat pour cette personne qui gagne 5 000 francs : 1,7 p. 100 au titre de la première tranche. Si, comme vous l'avez laissé entendre, vous étendez l'assiette de la CSG à cette catégorie qui n'entre pas dans les minima sociaux, cela fera encore 1 440 francs, donc 2 460 francs au total.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Par an !

M. Laurent Fabius. Enfin, cette personne qui perçoit 5 000 francs payera à nouveau 1,2 p. 100 au titre de la cotisation maladie car M. le Premier ministre a proposé – peut-être ne l'avez-vous pas entendu – 1,2 p. 100 en 1996 et à nouveau 1,2 p. 100 en 1997. Cela signifie que le retraité dont je parle payera, avec ces dispositions, 3 180 francs de prélèvements supplémentaires...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Par an !

M. Laurent Fabius. ... par an, c'est-à-dire qu'il perdra 5,3 p. 100 de son pouvoir d'achat.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Vos calculs sont faux !

M. le Premier ministre. Vous êtes embarrassé !

M. Laurent Fabius. J'ai insisté sur trois aspects.

D'abord sur la justice. Vous avez pris, il y a peu de jours, la décision d'augmenter le forfait hospitalier. Coût : 2 100 francs par mois.

M. le Premier ministre. Mais 2 100 francs pour qui ?

M. Laurent Fabius. Pour ceux qui restent un mois à l'hôpital !

M. Charles Fèvre. C'est laborieux !

M. Laurent Fabius. Il y a lieu de m'écouter attentivement, monsieur le Premier ministre, compte tenu de ce que je vais dire sur la justice de cette mesure.

Alors que les gens qui n'ont pas des ressources importantes devront payer ce forfait hospitalier, l'article 6 du projet de loi de finances, que nous allons adopter demain, prévoit, à hauteur de 50 p. 100, une exonération des successions professionnelles, jusqu'à 100 millions de francs par personne.

Je pense que cela n'est pas conforme à la justice.

Eu égard à la situation très difficile de notre pays, effectuer un prélèvement de 50 milliards qui portera pour l'essentiel sur les ménages et très peu, quoi qu'on dise, sur les entreprises, y compris pharmaceutiques, revient à introduire un facteur récessif supplémentaire.

Mais la maîtrise de l'ensemble dépendra, comme je l'ai dit, des conditions d'application de ces mesures. Jusqu'à présent, vous en avez présenté les grandes lignes, nous verrons plus tard pour les détails.

Votre plan, monsieur le Premier ministre, est intéressant sur certains points concernant les structures (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et lorsque vous reprenez, pour l'assurance maladie, des idées que la gauche défend

depuis longtemps et que vous avez toujours combattues. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il représentera, pour tous les Français qui nous écoutent, en particulier pour les ménages les plus modestes, des prélèvements supplémentaires.

Je crains qu'il n'offre l'image d'un plan où l'on prélève beaucoup sans savoir si l'on parviendra, à terme, à équilibrer les systèmes de protection sociale qu'on entend conforter.

M. Adrien Zeller. Ce n'est pas vrai !

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, j'ai dit en commençant mon exposé que je vous voyais montant à cette tribune, il y a six mois, dans un autre contexte. Vous nous demandez aujourd'hui notre confiance. Nous sommes dans la même situation que la majorité des Français. Nous pensons qu'il faut défendre la protection sociale, qu'il faut la réformer. Mais, pour le faire, eu égard à votre bilan, nous n'avons pas confiance en vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* – *Huées et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les députés, chacun reconnaît la sécurité sociale comme un élément essentiel de la solidarité. Le plan du Gouvernement, que nous avons eu peu de temps pour étudier, se présente, derrière des apparences de justice et d'égalité, comme une remise en cause profonde du régime français de protection sociale.

Si annoncer l'égalité devant l'assurance maladie est juste, l'égalité et la justice n'existent pas dans le projet pour la retraite, puisque le Gouvernement prévoit d'augmenter les cotisations des retraités, de reporter l'application de l'allocation dépendance et de mettre en cause la retraite des fonctionnaires.

La justice est également absente pour les familles, qui seront durement frappées par l'imposition des allocations familiales et leur blocage en 1996.

Surtout, au nom de l'équité, le Gouvernement, au moment où il privatise Pechiney, veut procéder à une étatisation-régionalisation de décisions contre les usagers eux-mêmes. La démocratie, ce serait, monsieur le Premier ministre, de procéder tout de suite à des élections aux différentes caisses. Au contraire, votre objectif est de recomposer les directions des caisses par ordonnance, de manière à appliquer rigoureusement des économies de gestion programmées, notamment pour les hôpitaux. Une réforme constitutionnelle éloignera un peu plus les assurés de leur sécurité sociale, qui est leur bien commun, pour laquelle ils cotisent et qu'ils ont vocation à gérer.

Si vous insistez sur la qualité intangible des soins, vous n'en soumettez pas moins les médecins, à un contrôle individuel permanent et tatillon pour ajuster les rémunérations à un niveau de dépenses préétabli et sans rapport avec la situation des malades.

En ce qui concerne la réduction de la dette dans l'imédiat, s'il faut prendre en compte des mesures comme la contribution des laboratoires pharmaceutiques et le développement des médicaments génériques, la plupart des mesures épargnent les entreprises et frappent lourde-

ment les salariés et les retraités. C'est le cas notamment de ce « remboursement de la dette sociale », une CSG *bis* au taux de 0,5 p. 100 sur tous les revenus, qui risque de durer bien plus de treize ans.

Assurer l'avenir de notre système de protection sociale, tel est bien l'enjeu du débat d'aujourd'hui. On peut l'aborder de deux manières : soit en posant la question du financement de la protection sociale comme moyen de répondre aux besoins de la population, soit en décidant *a priori* de réduire les dépenses. Pour notre part, nous faisons le choix de la première solution.

Chacun reconnaît aujourd'hui que les dépenses de santé, en raison même de l'allongement de la vie et des progrès scientifiques et technologiques, sont en progression. En quoi cela serait-il choquant ?

En quoi serait-il choquant d'augmenter les dépenses de la branche vieillesse alors que le nombre des retraités va croissant ?

En quoi serait-il choquant d'augmenter les dépenses de la branche famille pour répondre aux besoins et aux exigences des familles ?

En quoi serait-il choquant d'augmenter les dépenses de la branche accidents du travail et maladies professionnelles pour assurer une meilleure prévention dans l'entreprise et une meilleure réparation des risques professionnels ?

Vous, vous faites le choix de réduire les dépenses de la sécurité sociale. Si on vous laissait mettre en place votre réforme, ce serait, je le dis en pesant mes mots, un véritable recul de civilisation que vivrait notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce serait le retour à l'accès aux soins en fonction de ses revenus, comme quand, avant 1945, un Français sur deux jouissait d'une protection sociale.

Ce serait le retour à l'aide sociale et non la reconnaissance du droit à élever ses enfants grâce aux allocations familiales.

Ce serait une rente versée à l'issue de la vie active, si on a pu épargner, et non le respect du droit à la retraite.

On nous avait annoncé un grand débat national sur l'avenir de notre système de protection sociale. Il a été réduit, tout le monde en convient, à un débat dont les assurés sociaux, les médecins, les organisations représentatives ont été exclus.

La richesse des auditions de la mission commune d'information sur la sécurité sociale témoigne du manque à gagner résultant, pour l'ensemble des partenaires, de l'absence d'un grand débat national. L'attachement des Français à la sécurité sociale – dont témoigne le succès de la journée d'action d'hier – vous aurait conduit, si ce débat avait été mené à l'échelle du pays tout entier, à tenir réellement compte des propositions formulées.

En effet, et c'est un phénomène nouveau, de plus en plus nombreux sont ceux qui contestent les choix de la finance au détriment de l'intérêt des hommes et du pays. Nous ne sommes pas les seuls à récuser une orientation qui tourne le dos aux engagements pris par le candidat Jacques Chirac. Rappelons ses paroles fortes : « Il n'est pas fatal que le travail soit plus taxé que le capital, que le coût de la protection sociale repose essentiellement sur des salaires qui stagnent. » Mais au lendemain de sa rencontre avec le chancelier Kohl, M. Chirac explique que sa

priorité est devenue la réduction des déficits, conformément aux critères d'austérité de Maastricht et aux recommandations du Fonds monétaire international.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Maxime Gremetz. Quelles sont les raisons du déficit ?

M. André Gérin. La dictature de l'argent !

M. Maxime Gremetz. Et d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, de quel déficit s'agit-il ? Car la majorité des organisations auditionnées en contestent l'ampleur et les causes.

La première de ces causes – que vous avez « oubliée » – est évidemment le chômage, qui prive aujourd'hui la sécurité sociale de 200 milliards de francs de recettes.

La relance économique sur des bases saines, pour stopper la progression du chômage, qui conduit à des situations de plus en plus dramatiques, passe par une augmentation du pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat de l'ensemble des prestations se traduirait par une relance de la consommation, donc de la production, et par des créations d'emplois. Ne pourrait-on pas y consacrer une partie des 635 milliards de francs de profits réalisés par les entreprises et gaspillés dans la spéculation ? Augmenter d'au moins 1 000 francs les salaires inférieurs à 15 000 francs coûterait 200 milliards de francs et rapporterait 100 milliards supplémentaires à la sécurité sociale. Une augmentation de 1 p. 100 de la masse salariale accroîtrait les ressources de la sécurité sociale de 12 milliards de francs.

La deuxième raison du déficit, ce sont les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises depuis vingt ans, au nom de l'emploi.

Et pourtant, le chômage ne cesse de s'amplifier. Les exonérations explosent en 1995 pour atteindre 50 milliards de francs, et 70 milliards sont prévus pour 1996. Au total, les exonérations atteindront 150 milliards en trois ans !

Les exonérations de cotisations sociales non compensées ont coûté, depuis 1989, 37,5 milliards de francs aux trois caisses nationales du régime général. Toutes les organisations syndicales et familiales ont relevé ce fait comme une des raisons du déficit. Nous proposons, pour notre part, de supprimer les exonérations et les aides accordées aux entreprises sans contrepartie en matière d'emploi.

M. André Gérin. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Autre raison du déficit, relevée également par la Cour des comptes : le non-recouvrement des dettes patronales. Elles sont évaluées à une centaine de milliards de francs, dont 40 milliards récupérables immédiatement.

D'autres dépenses ne relevant pas de la sécurité sociale sont à sa charge. La gestion du RMI et de l'allocation aux adultes handicapés diminue d'autant ses ressources. Les charges indues supportées par l'assurance maladie sont évaluées à 50 milliards par Marc Blondel.

M. Daniel Colin. Ce n'est pas une référence !

M. Maxime Gremetz. Une réaffectation de ces sommes au budget de l'Etat semble, vous en conviendrez, nécessaire.

Et puis il y a les intérêts de la dette : par l'intermédiaire du Fonds de solidarité vieillesse, le remboursement à la Caisse des dépôts et consignations des intérêts dus

par la sécurité sociale se chiffre à 6,7 milliards de francs pour 1994 et 1995. De 1996 à 2008, les intérêts et le remboursement de la dette seront de 12,5 milliards de francs par an. Au total, ce sont près de 180 milliards, dont plus de 60 milliards au titre des intérêts, qui seront mis à la charge des assurés. C'est ainsi que l'augmentation de la CSG en juillet 1993 avait été affectée au Fonds de solidarité vieillesse.

Les réformes que vous nous soumettez, monsieur le Premier ministre, relèvent de la même logique que celles mise en œuvre jusqu'à présent : elles sont graves et dangereuses. Elles amplifient les dispositions qui ont conduit à la situation actuelle.

C'est le cas des exonérations, dont vous avez dit vous-même, lors du débat relatif au contrat initiative-emploi, qu'elles n'avaient jamais atteint une telle ampleur. Depuis vingt ans, on nous présente les mêmes recettes. Nous n'en voulons plus. Il faut changer, il faut réformer, il faut essayer autre chose que de toujours accentuer la pression sur les familles, les salariés, les chômeurs et les retraités, qui n'en peuvent plus.

La création d'un nouvel impôt, appelé remboursement de la dette sociale, va-t-elle permettre de s'attaquer aux causes réelles du déficit ? Cet impôt va-t-il mettre à contribution les revenus financiers, les placements spéculatifs, l'argent qui dort ? Non puisque vous envisagez en fait de taxer une nouvelle fois les salariés et les retraités, qui financent déjà à 93 p. 100 la CSG, quand le capital n'y contribue qu'à 7 p. 100.

Une augmentation de la CSG, comme la création d'un nouvel impôt ponctionnant les familles de 30 milliards de francs, aggravera une nouvelle fois la vie des gens. Ce sera une nouvelle injustice qui accentuera la fracture sociale. Cette mesure ne fera que ralentir encore la consommation, et donc l'emploi.

On nous répète avec constance qu'il faut abaisser le « coût » du travail, que les « charges » sociales sont trop lourdes. La mission parlementaire en a discuté longuement. De nombreux interlocuteurs ont jugé que nos cotisations sociales se situaient dans la moyenne des pays industrialisés.

Même Jean Gandois, le président du CNPF reconnaît, au nom de l'Institut de l'entreprise, que « la baisse du coût du travail n'aurait pas un rôle décisif dans l'amélioration de l'emploi ».

M. Jean-Michel Dubernard. Gandois-Gremetz, même combat ! (*Sourires.*)

M. Maxime Gremetz. Eh oui !

Une brochure du ministère de l'économie et des finances, intitulée *Sept raisons d'investir en France*, indique que les coûts salariaux en France sont les plus bas des onze pays les plus industrialisés et les plus riches. Le taux de l'impôt sur les sociétés – faut-il le rappeler ? – est passé de 50 à 33 p. 100.

Toutes les organisations auditionnées par la mission d'information ont proposé avec force, sous des formes diversifiées, de ne pas faire cotiser uniquement les salariés. L'exclusion des revenus du capital et des revenus financiers du financement de la sécurité sociale a été soulignée.

Au lieu de reconduire et d'amplifier des mesures qui ont déjà été utilisées, nous faisons d'autres propositions. Comme le suggère l'ensemble des organisations syndicales dans leur déclaration commune, pourquoi ne pas créer une cotisation sociale sur les revenus financiers qui ne sont pas réinvestis socialement ? Une telle mesure – dont

vous ne voulez pas entendre parler parce que vous ne voulez pas toucher au capital – rapporterait immédiatement 77 milliards de francs à la sécurité sociale.

Plusieurs intervenants auditionnés par la mission commune ont également insisté sur la nécessité de taxer le capital.

Des ressources nouvelles permettraient de faire évoluer la sécurité sociale pour répondre encore mieux aux besoins.

Dans un pays où les richesses s'accroissent, où le progrès scientifique étend les chances de guérison à de nouvelles maladies, vous ne voyez que par la réduction des dépenses de santé, sous prétexte qu'elles sont en augmentation constante. Or des organisations de médecins, lors de leur audition, ont noté qu'aucune étude ne permettrait de dire qu'elles augmentaient plus vite que dans d'autres pays. Même l'Observatoire français des conjonctures économiques indique que « l'augmentation du volume de la consommation médicale tend à se rapprocher spontanément de celle du PIB potentiel ». Et l'OFCE poursuit : « Si des économies entraînent un rationnement des soins pour une partie de la population ou une baisse de la qualité des services rendus, alors le résultat pourrait être socialement négatif, sans gains macro-économiques significatifs. »

S'il s'agissait de faire des économies et de supprimer des gaspillages, nous serions pour ! Mais s'agit-il de cela ?

Ce que vous préconisez, c'est la réduction des dépenses remboursables.

Vous aviez envisagé d'instaurer une franchise de 5 ou 10 francs sur les ordonnances, ce qui aurait réduit encore l'accès aux soins.

M. le Premier ministre. Je ne l'ai pas fait !

M. Maxime Gremetz. Mais vous l'aviez envisagé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous aviez envisagé cette mesure, alors que déjà un Français sur quatre renonce à se soigner pour des raisons financières. Vous n'avez pu maintenir une telle proposition devant la protestation justifiée des assurés. Vous avez dû reculer. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe communiste.)

La mise en place d'un carnet de santé pour tous pourrait s'avérer une bonne chose, si son objectif essentiel n'était pas de rationner les soins.

Le gel des honoraires médicaux en 1996, s'il était maintenu, remettrait en cause l'idée même de convention médicale, laquelle, tout en permettant un accès aux soins de qualité pour tous, assurait à l'origine des revenus décents à tous les médecins.

Le refus de voir disparaître les acquis de la Libération n'est pas, comme certains veulent bien le dire, la défense de certains privilèges. Ce qui est en jeu, c'est l'existence même de notre sécurité sociale, que vous faites mine de défendre, mais dont vous poursuivez le démantèlement, entamé depuis une dizaine d'années.

En effet, après la séparation des branches, mise en œuvre par le gouvernement de M. Balladur, et après les mesures que vous préconisez, ne resterait en place qu'une sécurité sociale minimale pour les plus démunis, le reste de la population étant livré aux compagnies d'assurances privées, qui lorgnent avec envie sur les 2 000 milliards de francs que représente le marché de la protection sociale.

Alors que le droit à la santé, aux allocations familiales, à la retraite et à la prise en charge des accidents du travail et maladies professionnelles avait été institué dans un pays ravagé par la guerre, il faudrait, cinquante ans plus tard, renoncer à ces acquis.

L'augmentation du forfait hospitalier et la diminution du budget des hôpitaux se traduiront par de nouvelles difficultés pour les malades. Votre décision de porter le forfait hospitalier à 70 francs, annoncée au moment même de la Journée mondiale du refus de la misère, ne pourra que renforcer l'inégalité devant l'accès aux soins.

M. Nicolas Forissier. Moins que ne l'ont fait les socialistes en 1991 !

M. Maxime Gremetz. Déjà, des dizaines de milliers de malades à travers la France font l'objet de mesures de saisie, parce qu'ils ne peuvent payer les frais d'hospitalisation. L'Assistance publique de Paris a expédié, en 1994, 34 000 lettres de commandement à des malades. Des milliers de familles se voient saisir les prestations familiales pour le paiement de dettes alimentaires, constituées pour une bonne part par le forfait hospitalier. Nous proposons de supprimer le forfait hospitalier. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Michel Dubernard. Ce n'est pas sérieux !

M. Maxime Gremetz. Mais si, c'est très sérieux et c'est même une idée moderne !

En voulant imposer l'abaissement du taux directeur des hôpitaux, vous réduisez leurs moyens de 7 milliards de francs.

Comment justifier les attaques contre l'hôpital sous prétexte qu'il représente la moitié des dépenses de la sécurité sociale ? Comme l'indiquait le secrétaire général de la CGT lors de son audition par la mission commune, le secteur hospitalier est constitué de 2 700 établissements pour le secteur privé et de 1 000 établissements pour le secteur public.

Le service public hospitalier représente un pilier essentiel de notre système de soins, associé à la médecine libérale. Grâce à ses investissements, financés par la sécurité sociale, notre pays est à la pointe de la recherche dans certains domaines, comme le laser.

La suppression de dizaines de milliers de lits, la fermeture d'hôpitaux et de maternités remettent gravement en cause le droit de chacun à être soigné dans de bonnes conditions. La décentralisation devrait au contraire permettre de répondre au plus près aux besoins des gens.

Au lieu de porter des coups à l'hôpital, nous proposons au contraire de lui donner des moyens supplémentaires pour mieux assurer ses missions. Faire le choix de la santé coûte cher ! Mais pas plus sans doute que les gâchis que représentent les prix exorbitants de certaines spécialités pharmaceutiques ou la facturation en double de séjours dans certaines cliniques privées, qui jouent sur les entrées et les sorties. Les grands groupes pharmaceutiques sont parmi les cinquante entreprises qui réalisent les plus belles marges bénéficiaires.

Ces propositions, je vous le dis, seraient autrement plus efficaces que les vôtres pour le bien-être de la population et l'avenir du pays.

M. Nicolas Forissier. Quel discours hallucinant !

M. Maxime Gremetz. L'augmentation de la cotisation maladie des retraités est également une mesure injuste.

L'évolution des cotisations sociales a profité au grand patronat. La part salariale a en effet progressé de 14,86 p. 100 à 20,25 p. 100, pendant que la part patronale, issue elle-même des richesses créées par les salariés, a diminué de 34,6 p. 100 à 30,28 p. 100.

Il est question d'élargir l'assiette des cotisations. Mais à qui ? Au capital ou une nouvelle fois à ceux qui, déjà, ne peuvent plus payer ?

Nous proposons de diminuer la part salariale et d'augmenter la part patronale, en modulant les cotisations sociales en fonction de la politique de l'emploi suivie – favoriser les entreprises qui créent des emplois, pénaliser celles qui licencient – et en prenant en compte la valeur ajoutée créée.

Les retraités ont cotisé toute leur vie professionnelle à la caisse vieillesse. Pourquoi devraient-ils être encore une fois pénalisés ? Doit-on pénaliser les retraités de l'augmentation fabuleuse de l'espérance de vie ?

Le président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, lors de son audition, était d'avis que ce n'est pas un changement de technique qui permettra de régler les problèmes rencontrés. Effectivement, des mesures doivent être mises en œuvre pour prendre en compte l'allongement de la durée de vie, la réduction du temps de cotisation, due notamment à la prolongation des études et au chômage.

Il faisait également remarquer que la France est le pays d'Europe dans lequel le taux d'activité des cinquante-soixante ans est le plus faible. Il est tout de même paradoxal que les salariés les plus âgés ne soient plus en activité et qu'en même temps des mesures soient prises qui conduisent à reculer l'âge de départ à la retraite.

Pour toute réponse à cette question qui appelle des solutions neuves, vous voulez augmenter les cotisations vieillesse.

Il faudrait également aligner la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du régime général.

Encore une fois, pourquoi ne pas inverser cette logique qui tend à niveler par le bas, et abroger les dispositions du gouvernement de M. Balladur qui ont fait passer la durée de cotisation de trente-sept annuités et demie à quarante.

Abaisser l'âge de la retraite à soixante ans pour tous, à cinquante-cinq ans pour les femmes et les salariés ayant effectué des travaux pénibles, porter le montant de la pension à 75 p. 100 du salaire, augmenter les pensions de 600 francs sont des aspirations légitimes qu'il est possible de financer.

De telles mesures seraient plus justes et plus efficaces que la capitalisation, ardemment souhaitée par les compagnies d'assurances pour accroître encore plus leurs profits.

L'abandon de la prestation autonomie que certains parlementaires proposent, que vous proposez, monsieur le Premier ministre, irait à l'encontre des aspirations des personnes âgées. Il s'agissait de l'un des grands projets sur lesquels votre gouvernement s'était engagé. Si vous y renonciez cela serait insupportable pour nombre de familles, d'autant que les structures d'hébergement, déjà en nombre insuffisant, sont à des prix inabordables pour la majorité des personnes concernées.

Comme la Caisse vieillesse et la plupart des organisations et associations concernées, nous pensons que cette prestation relève de la sécurité sociale. La dépendance n'est qu'un aspect du vieillissement. C'est un risque qui doit être reconnu en tant que tel.

Quant à la branche famille, imposer les prestations familiales se traduirait par des difficultés accrues pour les familles. Mon amie Janine Jambu est intervenue sur cette question. Je ne m'y étendrai pas.

La non-revalorisation des allocations familiales au 1^{er} janvier et votre volonté de les soumettre à l'impôt aggraveront encore les difficultés des familles. En les taxant une nouvelle fois sous prétexte de vous en prendre aux catégories aisées, 2 900 000 familles seraient touchées par cette mesure, dont 300 000 deviendraient imposables.

Je terminerai par la branche accidents du travail et maladies professionnelles dont on parle en général peu.

Pourtant, le principe édicté il y a cinquante ans est toujours d'actualité. En faisant financer les accidents du travail et les maladies professionnelles par ceux qui en sont responsables, il incitait ces derniers à prévenir plutôt qu'à guérir. Il dégageait, dans le même temps, le régime général de frais ne lui incombant pas.

L'aggravation des conditions de travail, l'intensification des rythmes du travail, se traduisent par une augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Et encore les pressions exercées par le grand patronat à l'égard des victimes conduisent-elles à une sous-estimation.

Si l'origine professionnelle des cancers professionnels était reconnue, 30 milliards de francs actuellement payés par l'assurance maladie le seraient par la branche accidents du travail et maladies professionnelles, financée exclusivement par les employeurs.

Parce que les Français sont attachés à la sécurité sociale, vous affirmez vouloir la défendre, monsieur le Premier ministre. Mais, au nom de ces principes, vous voulez faire accepter, comme les gouvernements précédents, des ponctions supplémentaires et des mesures conduisant à son démantèlement. Le refus de taxer le capital vous conduit à attaquer encore plus le pouvoir d'achat des familles, qui sera diminué de 200 francs à 400 francs par mois.

Le choix que vous faites aujourd'hui d'engager la responsabilité de votre gouvernement est significatif des difficultés que vous rencontrez pour faire adopter votre projet. La majorité vous donnera, je n'en doute pas, un chèque en blanc pour légiférer par ordonnances et éviter un grand débat public. Cette procédure est antidémocratique et inacceptable.

Toutefois les Français ne vous laisseront pas casser la sécurité sociale, comme ils se sont opposés aux ordonnances de 1967.

L'accord historique signé entre toutes les confédérations syndicales en témoigne. Elles peuvent compter sur nous pour être à leur côté afin de la défendre et de la promouvoir. Avec l'ensemble des syndicats, des mutuelles, des organisations de médecins, nous allons poursuivre le débat dans la voie du rassemblement de tous ceux qui ne veulent pas que l'on traite la maladie et les retraites comme une marchandise.

Nous contribuerons à la rénovation de la sécurité sociale, à sa modernisation, non pour limiter son champ d'application, mais, au contraire, pour qu'elle réponde encore mieux aux besoins de notre temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le Premier ministre, rude constat, rude réalité, projet réaliste, courageux, équitable, réforme en profondeur, voilà les mots que j'ai envie de prononcer d'entrée de jeu en m'exprimant devant vous au nom du groupe RPR.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai, monsieur le Premier ministre, que l'engagement politique de tous les gaullistes se fonde sur la foi inébranlable dans la capacité séculaire de la France à se redresser. Cette capacité, il vous revient, il nous revient de l'assumer aujourd'hui, et c'est avec courage que nous le ferons, puisqu'il s'agit de l'un de nos biens les plus chers, la solidarité.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

M. Michel Péricard. La protection sociale est inséparable de nos principes républicains. Là est l'enjeu véritable ; là se condensent l'exemplarité de notre système et les valeurs qui fondent sa pérennité.

Pour relever ce défi de la reconstruction du pacte républicain, nous sommes aujourd'hui à vos côtés, monsieur le Premier ministre, et nous serons, dans deux ans, prêts pour le rendez-vous avec les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'urgence et l'importance d'une réforme de la sécurité sociale, cela fait des années que tout le monde en parle, ici en particulier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela fait des années que l'on répète une litanie bien connue, sans jamais opérer les choix et les arbitrages qui s'imposent. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ce débat solennel, sur lequel vous engagez aujourd'hui la responsabilité de votre gouvernement, vous nous l'avez promis au nom de la transparence. Vous nous avez demandé aussi de vous renouveler notre confiance, car vous avez saisi la hauteur capitale et vitale des enjeux qui déterminent l'avenir de la société française. Nous partageons cette analyse avec vous.

La véritable ferveur qui s'est manifestée dans les rues de Paris le 7 mai dernier à l'annonce de la victoire de Jacques Chirac, de la part, notamment, de nombreux jeunes et d'adolescents, fut sans précédent.

Si l'on parvient à comprendre les sources de cet espoir, qui est avant tout un espoir moral, peut-être apprécierait-on avec plus de précision et de justesse les « fractures » de la société française. Alors seulement il nous sera possible de comprendre le bien-fondé de la politique que vous nous proposez aujourd'hui de soutenir.

Votre rôle, monsieur le Premier ministre, est d'accomplir les réformes dont le Président de la République, Jacques Chirac, a annoncé et fixé l'esprit. Vous pouvez, à cette fin vous appuyer, vous le savez, sur les députés gaullistes, sur tous les députés gaullistes ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le débat a eu lieu. Il fut intense mais nous sommes aujourd'hui rassemblés comme toujours, dès que l'intérêt supérieur du pays est en jeu. Or il est aujourd'hui en cause ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Parmi les quatre chantiers prioritaires que vous avez fixés à votre gouvernement, après les mesures d'urgence des premiers mois, figure une réforme de structures – le mot, aujourd'hui, paraît particulièrement bien choisi – : celle de la sécurité sociale.

Il s'agit d'assurer l'avenir de notre protection sociale parce qu'elle constitue la seule réponse possible au fléau de l'exclusion. Elle en est le seul antidote de nature à assurer à chaque Français des conditions de vie dignes et décentes.

La source de l'exclusion, nous le savons tous, est le chômage, qui gangrène le corps social, compromet tous nos équilibres économiques et financiers. Les élus gaullois ont débattu, parfois avec passion, tant ils savent et mesurent l'urgence des problèmes et des enjeux. Après vous avoir attentivement écouté, et vous avoir répondu, comme vous avez pu le constater, ils vont, dans quelques instants, vous renouveler solennellement leur confiance unanime car vous avez décidé de rompre avec les politiques de facilité.

Là réside le véritable changement, celui qui consiste à se détourner résolument des politiques qui ont fait tripler le chômage en deux septennats. Là est le changement, dans un gouvernement qui applique une véritable politique de redressement social.

Après vous avoir écouté, monsieur le Premier ministre, nous nous sommes posé trois questions.

D'abord, l'effort demandé est-il justifié ? Nous répondons oui. Qui oserait encore sérieusement soutenir le contraire ? Le trou s'est transformé en un gouffre, en un abysse, dont plus personne n'ose mesurer la profondeur. Je ne joue pas inconsidérément avec la peur et je ne cite pas trop de chiffres destinés à effrayer, en décrivant des situations d'une gravité exceptionnelle. Néanmoins les chiffres que l'on connaît justifient la nécessité de l'effort. Que dis-je, ils accusent.

Ces chiffres appellent et commandent notre action. Ils dictent la rigueur et je me félicite, avec toute la majorité qui vous soutient, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement s'engage à faire baisser le déficit de moitié en 1996, comme vous l'avez annoncé devant la représentation nationale, avec des mesures applicables dès le 1^{er} janvier prochain.

Ne nous laissons pas troubler outre mesure par les slogans, les manifestations ou les menaces de M. Gremetz. Ceux qui vous critiquent, monsieur le Premier ministre, sont les mêmes qui ont voulu réhabiliter la dépense publique. Les Français ne sont pas dupes. Certains pyromanes se déguisent un peu trop vite en pompiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième question : l'effort demandé est-il légitime ? Là encore, la réponse est oui. Qui oserait le contester ?

L'évidence de cet effort s'impose à tous. Nous entrons dans une nouvelle phase du redressement de la France. Il nous faut donc revenir, au plus vite, à une situation d'équilibre de nos finances publiques et de nos comptes sociaux qui nous permettra de baisser les prélèvements obligatoires. Nous pourrions, à ce prix, tenir le double objectif que vous avez fixé : engager une réduction structurelle des déficits ; consolider les principes de justice et d'efficacité de notre système social.

Troisième question : l'effort demandé est-il équitable ? Nous vous répondons sans l'ombre d'une hésitation : oui il est équitable et l'équité n'est pas un vain mot.

Il y aura équité dans le principe de la généralisation et de l'universalisation de la couverture maladie. Tout notre système est fondé sur cette double ambition : unité et universalité. Tous les Français doivent en bénéficier. Il est donc équitable que l'effort soit partagé par la nation tout

entière : par les actifs et par les inactifs, par les fonctionnaires et les salariés du secteur privé, car nous sommes tous des citoyens conscients et responsables.

L'équité sera également assurée pour le remboursement de la dette, avec la contribution nouvelle, exceptionnelle et temporaire. Tous les revenus seront frappés, à l'exception des minimums sociaux et des produits d'épargne populaire. Dans un contexte financier terriblement contraignant, j'y vois une preuve de votre sincère volonté de justice. Elle est aussi la nôtre !

On voit encore l'équité, et surtout la lucidité, dans votre choix courageux et déterminé de responsabiliser les acteurs du corps social : les professions de santé, par une maîtrise accrue des dépenses médicales et par la réforme hospitalière ; les assurés sociaux y compris les familles.

Attention, cependant, car la lucidité exige contractualisation et obligation de résultat !

C'est encore la lucidité qui vous a conduit à décider l'entrée en vigueur de la prestation autonomie au 1^{er} janvier 1997. Monsieur le Premier ministre, vous connaissez notre attachement à cette prestation. Nous l'avons réitéré hier, au cours de notre réunion. Elle permettra de créer des milliers d'emplois.

Il faut une certaine surdité – je n'emploie pas de mot plus désagréable parce que l'intéressé n'est plus dans l'hémicycle – pour avoir entendu, comme M. Fabius, que cette prestation était abandonnée. Nous l'avons attendue, pendant quatorze ans. Ils peuvent donc l'attendre durant quelques mois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce report semble raisonnable.

Il est vrai que j'ai ressenti quelque gêne dans les propos de l'orateur du groupe socialiste, au point qu'il a parfois été obligé de reconnaître les mérites de votre projet. Il a dû se retrancher derrière une laborieuse démonstration, inexacte naturellement, de ce que paierait un retraité disposant de 5 000 francs par mois. Il est vrai qu'il ne doit pas en connaître beaucoup. (*Rires et applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Véronique Neiertz. C'est honteux !

M. Michel Péricard. Dans son rapport annuel au Parlement, base du débat que nous avons eu depuis lundi dans cet hémicycle, votre gouvernement a clairement établi la gravité de ce qu'il appelle « la spirale d'endettement de la sécurité sociale ». Pour garantir sa survie, il nous faut donc ramener le régime général à l'équilibre dès 1997.

Je ne reprendrai pas toutes les mesures de redressement énergiques que vous venez de détailler, monsieur le Premier ministre. Je constate simplement qu'il nous reste deux années pour équilibrer les comptes et prévenir l'implosion du système.

Votre pari est ambitieux et audacieux. Je crois pouvoir dire que, sur tous les bancs de cet hémicycle, nous refusons un énième plan de la sécurité sociale !

Vous avez opéré le choix courageux de la réforme de structures. L'effort sera donc partagé, selon une juste mesure de l'état gravissime de notre protection sociale, lequel nécessite des mesures équitables de redressement. Le paradoxe, mes chers collègues, est que, dans une situation de crise économique, le social menace de tuer le social. Il est cruel, car il aboutit à ce que les plus faibles pâtissent toujours en premier et le plus durement.

Le remède n'ira pas sans privations ni contraintes. Que chacun assume ses responsabilités ! Nous prendrons les nôtres ! Les corporatismes ne doivent pas paralyser la France au point de l'affaiblir durablement et d'appauvrir les Français.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Péricard. Nous avons besoin d'union quand l'essentiel est menacé. Chacun peut légitimement prétendre défendre ses intérêts mais nous, ici, élus de la nation, nous ne représentons aucun intérêt particulier. Nous sommes responsables de tous les Français. Nous sommes responsables de l'avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Après les efforts accomplis sur le budget, les Français comprendront, j'en suis sûr, la volonté du Gouvernement de conduire une gestion responsable et courageuse.

Si je suis bien informé, monsieur le Premier ministre, le Président de la République a dit ce matin aux membres du Gouvernement qu'il fallait « résister aux oppositions conservatrices d'où qu'elles viennent et qui ne manqueront pas de s'exprimer ». Or ce n'est pas de notre côté que vous trouverez les conservateurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les règles nouvelles que vous préconisez, monsieur le Premier ministre, associées à une politique de cohésion sociale, sont le plus sûr chemin pour sortir de l'impasse ! Vous avez une volonté politique forte. Le groupe RPR n'en doute pas et il la partage avec vous !

Le diagnostic établi, les solutions fortes construites, il fallait choisir les voies politiques et juridiques adéquates. Ne dévions donc pas ce débat en lui donnant un caractère qu'il n'a pas. Vous avez choisi, avec pragmatisme, courage et réalisme, de recourir à la fois à des projets de loi, à une révision de la Constitution et à des ordonnances. Là encore nous vous soutenons et approuvons vos décisions. Elles permettront d'associer étroitement le Parlement à cette grande œuvre et de répondre à l'urgence.

Les ordonnances sont consubstantielles au fond de la réforme ! Sachons donc, en toute connaissance de cause, nous mobiliser pour le but. Aujourd'hui, seul compte le résultat de la réforme. Ce résultat nous importe par-dessus tout.

Déjà, en 1967, le général de Gaulle lui-même avait décidé de solliciter du Parlement, par le biais de son gouvernement, l'autorisation de légiférer par ordonnances. C'est dans ce cadre que la majorité d'alors a mis en œuvre des réformes essentielles et durables dans le domaine social : la création de l'ANPE, la généralisation de l'assurance chômage, la réforme de l'organisation de la sécurité sociale. Aujourd'hui, n'ayons donc aucune appréhension, aucun complexe devant le projet que vous nous proposez.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, vingt années de pression du chômage ont créé une situation quasi inextricable.

Nous sommes à un tournant économique et social historique. Nous sommes condamnés à la réussite de cette politique que nous propose aujourd'hui le Gouvernement. L'enjeu final, c'est l'équilibre social de notre pays, qui est aujourd'hui menacé ; nous le voyons tous chaque semaine dans nos circonscriptions.

Je le disais dès le début de mon intervention : rude constat, rude réalité en effet. Nous croyons encore bénéficier du meilleur système de protection sociale au monde. Hélas ! Ce n'est pas vrai. Toutes prestations confondues, nous avons aujourd'hui l'un des taux les plus bas de remboursement des pays de l'OCDE. Le gaspillage a trop duré. Aujourd'hui, avec votre réforme, les intentions ou les discours ne tiennent plus lieu de réalité. On ne parle plus pour se dispenser d'agir !

Votre ambition est d'éclaircir l'horizon au long terme ! Nous partageons cette ambition. L'ampleur et la portée de cette réforme sont sans précédent. Elles garantissent et consolident un équilibre durable de notre système de protection sociale. Certains vous menacent d'impopularité ? Nous savons que l'impopularité est un autre nom du courage et les Français sont reconnaissants à ceux qui savent faire preuve de courage.

Les gaullistes n'ont pas pour habitude de soutenir le gouvernement en se cachant derrière leur vote. Je viens de vous en donner la preuve. D'ailleurs, de quelle utilité serait aujourd'hui, pour le Gouvernement et pour la République, le soutien d'une majorité fantôme ?

Monsieur le Premier ministre, puissiez-vous, une seconde fois, par notre vote de confiance renouvelé, être personnellement investi du devoir de surmonter et de briser les conservatismes ! Le groupe RPR est à vos côtés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous sommes à un moment de vérité, de lucidité et aussi de gravité.

Monsieur le Premier ministre, en engageant votre responsabilité, en nous demandant la confiance, vous attendez un geste politique fort de notre majorité, majorité la plus large, majorité pluraliste, mais majorité unie. Le groupe UDF y appartient totalement et, sans avoir à se forcer, croyez-le bien, il vous assure de sa confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sur le sujet majeur et grave de la protection sociale, qui concerne la relation essentielle que chaque homme ou chaque femme entretient avec la vie, avec la vieillesse et même avec la mort, essayons de dépasser le cadre de la conjoncture, des divergences qui peuvent être légitimes et des oppositions qui sont souvent partisans. Nous sommes là pour définir ensemble le socle du pacte social qu'attendent les Français pour aborder le siècle prochain avec un pacte social consolidé et surtout durable. Autour de nous – nous le constatons bien – les esprits évoluent rapidement. Une sorte d'heureuse prise de conscience collective commence à voir le jour dans notre pays sur ce sujet. Dirigeants politiques, responsables syndicaux, élus locaux, acteurs sociaux, citoyens de toutes catégories et de toutes générations le pressentent. Nous sommes vraiment à un tournant historique de la solidarité. A une époque où la dérision règne souvent en maître et où il est de bon ton de critiquer le monde politique, notre sens des responsabilités, à nous, les élus de l'UDF et – nous venons de l'entendre – du RPR ne sera pas pris en défaut. Il sera même porté à notre crédit quand le recul du temps fera mieux apparaître les enjeux que nous aurons osé aborder et les défis que nous aurons su relever.

Ici et maintenant, mes chers collègues, ce sont bien les valeurs et les réalités de la protection sociale que nous cherchons à défendre tous ensemble. C'est une certaine idée de la générosité nationale que nous veillons à protéger et à pérenniser. C'est vraiment l'un des principes fondateurs de notre démocratie, la fraternité, à laquelle nous voulons donner tout son sens dans une application concrète, durable et ambitieuse.

Dans cette perspective, il est naturel et heureux qu'un débat, un vrai débat, quelquefois vif d'ailleurs, se soit ouvert sur les modalités de la réforme à mettre en œuvre. Il est normal, à cette occasion, que des contradictions apparaissent et que, au final, sur un sujet aussi complexe, des arbitrages soient nécessaires et qu'ils soient rendus. Comment ne pas voir que la confrontation des idées est non seulement inévitable, mais souhaitable parfois, et même indispensable ? Comment accepter de réduire cet enjeu formidable à un simple enjeu politicien ou partisan ?

Le groupe UDF, dans les commissions, dans les groupes de travail, a emprunté la voie de la sagesse. Loin des positions qui sont dogmatiques parfois, des solutions miracles, des conservatismes professionnels – autant d'attitudes que rejettent maintenant de façon majoritaire les Français –, une élémentaire clairvoyance nous conduit à constater ensemble et à admettre les dérives d'un système, certes prestigieux, peut-être même unique au monde, mais d'un système qui a cinquante ans et qui a été progressivement détourné de son idéal d'origine.

Dans la conception initiale de la sécurité sociale, une belle chaîne de solidarité unissait les acteurs du travail à ceux qui, physiquement, ne pouvaient plus travailler, pour quelques jours ou parfois davantage, et à ceux qui, moralement, ne devaient plus travailler à la fin d'une vie bien remplie ; les employeurs et les employés contribuaient ainsi, hors de toute tutelle étatique et politique, au bien-être des malades et des retraités. Formidable conquête et formidable rapprochement des intérêts syndicaux et patronaux au profit du bien commun ! Formidable socle du « vouloir vivre ensemble » dont parlait Renan.

Sans doute exemplaire en période de croissance et de faible chômage, portée avec succès par les « trente glorieuses » et les facilités de l'expansion et de la croissance, la machine s'est mise brutalement à déraiser, s'est emballée au point de porter en elle des stigmates de la crise française : centralisation du système, opacité des procédures, fixité des méthodes, non-renouvellement des instances de décision depuis trop longtemps. Résultat ? Face à une croissance poussive et aux crises économiques, malgré les expédients de tout genre année après année, les plans successifs et les incantations répétées, la machine à produire du progrès social s'est métamorphosée en machine à produire des déficits.

L'opposition a dit à cette tribune que certains déficits, comme des embonpoints, sont aussi des signes de bonne santé. Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, qu'aujourd'hui l'opposition a tort pour le sujet qui nous préoccupe. Les déficits français vont de pair avec une dégradation manifeste de notre protection sociale.

Lorsque j'évoque la crise de la protection sociale, je ne vois pas une suite de chiffres ou bien une pile de rapports, d'études complexes et abstraits. Non, nous voyons tous, les uns et les autres, les milliers de RMIstes dans nos villes et dans la vôtre aussi, monsieur le Premier ministre, leur souci quotidien d'économiser sur la santé un jour, sur la nourriture parfois, trop souvent. Nous partageons leur inquiétude pour leurs enfants face au

retour des maladies censées disparues, comme la tuberculose, ou nouvelles, telles que le sida. Ne rien faire et laisser faire serait vraiment une attitude coupable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Réformer en la matière, c'est renforcer le seul lien social qui subsiste quand la société doute ou se fracture ou se trouve au bord de la révolte. C'est ce que vous avez voulu faire, avec courage, monsieur le Premier ministre, et nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est la tâche et l'honneur de votre Gouvernement. C'est la tâche et l'honneur de notre majorité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce lien social, c'est celui qui assure l'équilibre de notre communauté nationale : l'accès pour tous à une santé de qualité, le droit à une retraite décente, la possibilité de fonder une famille. Il est de notre devoir, précisément parce que les temps sont difficiles, d'affirmer et de pérenniser une nouvelle solidarité plus responsable et plus humaine.

Pour retrouver l'élan qui fait cruellement défaut et qui était celui de la création de la protection sociale il y a cinquante ans, nous devons surmonter immédiatement un double défi : d'une part, trouver les moyens de résorber les déficits accumulés, d'autre part, parvenir à l'équilibre durable du système de protection sociale.

La première partie de l'exercice concerne les recettes et n'est évidemment pas la plus agréable. Nous savons tous que, sans un accroissement des prélèvements, nous ne pourrions que très difficilement résorber le déficit accumulé. Nous souhaitons assortir, monsieur le Premier ministre, cet éventuel effort supplémentaire demandé aux Français de deux conditions, sur lesquelles nous vous remercions de nous avoir entendus.

La première de ces conditions est que ces nouveaux prélèvements – je pense notamment à la création du remboursement de la dette sociale, le RDS – soient exclusivement consacrés à la résorption de la dette passée et à elle seule. Nous souhaitons cependant que cette contribution soit, autant que possible, davantage limitée dans le temps. Vous annoncez treize années. Toutefois, il n'est pas interdit de penser que, la croissance revenue, et donc les salaires revenus, nous pourrions réduire cette durée. Pourquoi ne pas être optimistes et penser que peut-être en huit ans, neuf ans, dix ans, onze ans, nous pourrions résorber les dettes accumulées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous savez bien, monsieur le Premier ministre, que les Français sont portés par un sentiment de « ras-le-bol fiscal » qui rendrait intolérable un impôt supplémentaire à venir pour une dépense nouvelle.

M. Jean-Louis Idiart. Eh oui !

M. Gilles de Robien. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, et sans altérer du tout la confiance qui unit la majorité à votre gouvernement, l'UDF se doit d'appeler votre attention : puiser de manière massive et durable dans le revenu des Français pour financer des dépenses incontrôlées en constante progression ne peut évidemment que renforcer les déséquilibres financiers, risquer d'asphyxier notre économie, et finalement aggraver le malaise social et mettre en péril le lien social.

Notre groupe est donc favorable au principe de la prestation autonomie, que vous avez évoquée, destinée aux personnes âgées en situation de dépendance. Il s'agit d'une mesure annoncée, promise, généreuse, qui correspond vraiment à une réelle attente et à un authentique progrès social. Nous souhaitons, comme vous, que cette

nouvelle prestation soit le résultat – on pourrait presque dire la récompense – du rétablissement de l'équilibre retrouvé des comptes sociaux. La solidarité envers nos aînés est devenue un véritable enjeu de société.

La dispersion croissante des cellules familiales, le vieillissement de la population française, les dramatiques situations de solitude et de détresse que peut engendrer le milieu urbain, nous invitent, mes chers collègues, à ne pas oublier les nouvelles demandes de solidarité. Cependant la prise en compte de ces demandes ne peut être réellement assurée que si l'assainissement de nos comptes sociaux et la guérison de notre système de santé sont préalablement garantis. C'est cette décision que vous avez prise et qui rejoint la nôtre. Elle est sage et réaliste. Nous vous en remercions.

Elle me conduit logiquement à notre deuxième condition : nous voulons être sûrs que, grâce aux réformes structurelles qui seront engagées, ce nouvel effort des Français pour apurer le passif sera bien le dernier de cette ampleur et pour longtemps.

D'éminents députés de notre groupe, Pierre Méhaignerie, Denis Jacquat, Jean-Luc Prétel, Hervé Novelli, ont de façon très opportune insisté sur la force de la réforme à engager, en particulier dans le domaine des dépenses de santé.

La solidarité responsable que nous appelons de nos vœux doit imprégner toute l'action des années à venir. Adrien Zeller l'a parfaitement évoqué lundi en insistant sur les notions de responsabilité, de contrat et de réciprocité des engagements.

Le groupe UDF souhaite profiter de cette tribune pour rappeler cinq grands axes qu'il a affirmés tout au long de ce débat.

Premier axe : le renforcement du rôle du Parlement. Dans l'esprit de la loi du 25 juillet 1994, qui permet l'information du Parlement sur l'état des comptes sociaux, il nous faut franchir une nouvelle étape dans notre mission de contrôle. La représentation nationale devrait pouvoir, chaque année, définir les orientations générales et les objectifs de notre politique sociale. C'est bien d'avoir connaissance du bilan ; c'est mieux de pouvoir, dès l'origine, indiquer la marche à suivre et fixer l'évolution des dépenses de santé en rapport avec l'état de notre PIB. Le financement par l'impôt de notre déficit justifie le contrôle parlementaire, que vous proposez aujourd'hui. Nous vous remercions de la confiance que vous faites au Parlement.

Ce renforcement du rôle du Parlement serait utilement complété – cette suggestion m'a été faite récemment – par l'installation d'un haut comité pour la santé, qui pourrait évaluer les politiques, recenser les progrès scientifiques, observer l'état sanitaire de notre pays, conseiller les décideurs, comparer avec les différents systèmes étrangers. C'est une proposition très sérieuse. Peut-être aurions-nous pu, mes chers collègues – peut-être ! – éviter des drames récents et durables si un tel haut comité avait existé dans les années passées.

Deuxième axe : le souci de proximité. L'objectif est de mettre fin à la distance qui sépare les Français de leur système. De ce point de vue, comme l'a dit Pierre Méhaignerie, le niveau régional, voire local dans certains cas, semble le plus pertinent. Nous souhaitons, comme vous, que chaque région dispose d'une enveloppe sociale qu'elle contractualiserait ensuite avec chaque acteur régional de la santé en fonction d'objectifs précis. Or la véritable innovation consistait bien – nous l'avions appelée de nos vœux – dans la mise en place de mécanismes correcteurs.

L'idée d'une agence sociale régionale regroupant les différentes caisses et l'Etat avait été également émise par notre groupe et s'inscrit bien dans ce souci de lisibilité et de proximité.

Il faudra veiller cependant à ce que les caisses puissent disposer d'une autonomie suffisante pour éviter un fonctionnement qui risquerait d'être trop administratif.

A cette condition, la subsidiarité permettra, sur le fond, une meilleure gestion et, sur la forme, une diminution de la bureaucratie. Faisons disparaître ensemble du vocabulaire, si vous le voulez bien, l'expression quelquefois malheureuse « guichet de la sécu. »

Troisième axe : la démocratie. Le groupe UDF a rappelé à de nombreuses reprises son soutien au principe du paritarisme. Pour autant, ce paritarisme n'a de raison d'être qu'à condition d'être démocratique, transparent et responsable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Paritarisme démocratique d'abord, en souhaitant des partenaires sociaux qu'ils élisent aux dates statutaires leurs représentants. Est-il normal que les dernières élections à la Caisse nationale d'assurance maladie remontent à plus de dix ans ? Non, nous souhaitons des élections. Vous préférez, semble-t-il, la désignation.

Paritarisme transparent, ensuite, en invitant les partenaires sociaux à offrir la plus grande publicité à leurs travaux. De ce point de vue, il faut effectivement envisager que les différentes caisses proposent à leurs usagers d'intégrer leur conseil d'administration.

Paritarisme responsable, enfin, car dans ce contexte de crise, la démagogie, heureusement minoritaire de rares porte-parole syndicaux, n'est plus acceptable. Les partisans du « ni-ni » – ni réforme, ni impôt – seraient les vrais fossoyeurs de la sécurité sociale s'ils persistaient à entretenir sciemment les illusions et les peurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quatrième axe : la rationalisation. Je parle à dessein de rationalisation et non de rationnement. En effet, l'idée n'est pas de dépenser moins, mais bien de dépenser mieux. Les débats qui ont précédé ont montré qu'il n'y avait pas d'opposition entre le souci de bonne gestion et l'intérêt de l'usager, qu'il soit malade ou retraité.

Pour ce qui concerne les dépenses de santé, chacun s'accorde sur les moyens de parvenir à une vraie maîtrise médicalisée. Informatisation des cabinets médicaux et des hôpitaux, codification des actes, contrats avec les laboratoires pharmaceutiques, références médicales opposables, carnet médical pour tous, revalorisation du médecin de famille, pourquoi pas ? Cela nous semble aller dans le bon sens : ce sont les solutions avancées par notre famille politique. Elles sont largement reprises par votre projet. Il faut sans tarder les mettre en application.

Je ne voudrais pas terminer ce chapitre de la rationalisation sans rendre hommage au personnel soignant des hôpitaux et des cliniques. Ce débat parlementaire ne doit pas être leur procès, mais leur réhabilitation.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. Gilles de Robien. En première ligne avec les malades, tous les jours et toutes les nuits, ils sont aujourd'hui les principales victimes de l'anarchie de notre carte hospitalière, de notre carte sanitaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la*

République.) Ils sont même quelquefois les victimes de la modernisation excessive, qui en est une des conséquences. L'hôpital doit rechercher une harmonie disparue entre l'homme et la machine, entre la performance technologique, salubre bien sûr, et la valorisation des richesses humaines reconnues par tous.

Cinquième et dernier axe de réformes : l'équité dans l'effort. Le groupe UDF souhaite maintenir et améliorer, autant que faire se peut, l'équité de notre système de protection sociale. A cet égard, nous comprenons la fiscalisation des allocations familiales ainsi que l'augmentation de la cotisation maladie des retraités imposables sur le revenu.

Monsieur le président Fabius, vous avez cité tout à l'heure l'exemple de retraités qui, gagnant 5 000 F par mois, seraient pénalisés. Permettez-moi de vous faire remarquer que ceux-là ne sont pas imposables sur le revenu. Par conséquent, ils ne sont pas touchés par ce prélèvement. Je ne veux pas laisser courir ce bruit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du rassemblement pour la République – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous rétablissons ici la solidarité entre les générations. Et je suis sûr que les personnes retraitées qui ont un certain revenu le comprennent, car elles, plus que d'autres, ont en elles ce sentiment de solidarité...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Gilles de Robien. ... pour avoir vécu la naissance de la protection sociale en 1945. Nous ne pouvons qu'apprécier le souci d'équité que vous manifestez, monsieur le Premier ministre, en prévoyant l'universalité du régime d'assurance maladie. Ce faisant, vous confirmez l'égalité de tous à l'accès aux soins.

Contrôle parlementaire, proximité, démocratie, rationalisation, équité : voilà les cinq impératifs en fonction desquels le groupe UDF apprécie le contenu du plan que vous nous proposez, monsieur le Premier ministre.

Bien sûr, nous en avons conscience, il n'est pas possible en quelques semaines de vouloir réformer en profondeur notre système et de prétendre tout régler. C'est pourquoi, parallèlement aux réformes annoncées, le groupe UDF a souhaité que s'ouvrent quelques chantiers de réformes. J'en citerai trois. Le premier, c'est le plan épargne-retraite auquel, vous le savez, notre groupe est très attaché et sur lequel nous avons noté votre volonté d'organiser très bientôt un débat parlementaire, avec une discussion commune. Nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à votre souhait. Le deuxième, sur les régimes spéciaux de retraite, pour lesquels la commission de réforme annoncée devra associer le Parlement. Enfin, la réforme de notre carte sanitaire constituera le troisième chantier.

Cette série de propositions novatrices doit permettre de remettre à flot la protection sociale en évitant de nombreux gaspillages. Ce faisant, nous ne pouvons oublier la priorité de nos priorités, la lutte contre la première forme d'exclusion sociale et le principal responsable de ces déficits sociaux : le chômage. Or, nous le savons tous dans cet hémicycle, l'emploi ne peut être favorisé que par un retour à une croissance active et continue, qui serait dangereusement compromise par un niveau excessif de prélèvements.

A l'évidence, la logique économique rejoint tout à fait l'aspiration sociale. On ne peut sérieusement envisager de nouvelles conquêtes sociales et de nouveaux droits sans

évidemment un effort de rigueur dans la gestion, mais surtout sans un recul très net du nombre de demandeurs d'emploi. Plus d'emplois, c'est plus de cotisations, c'est donc plus de progrès social possible. L'UDF est convaincue que l'efficacité de l'économie de marché doit être mise au service de la justice sociale. Or, en la matière, de grands progrès restent à faire.

Si nous voulons avec ardeur réformer notre système actuel de protection sociale, c'est aussi parce que nous savons que notre société risque de se lézarder, que des failles importantes, des fractures brutales menacent d'entraîner certaines catégories ou certaines zones vers la marginalisation. Nous ne voulons pas réformer pour réformer ; nous voulons réformer pour retrouver les marges d'action qui nous permettront de restaurer et de conforter le pacte républicain.

A quoi servirait d'assurer les prestations élémentaires de santé ou de retraite, si le phénomène, notamment urbain, de dislocation du corps social subsistait durant des années ou, pire, gagnait encore du terrain ? Que signifie la retraite pour un RMIste ? Que signifie « politique familiale » pour le chômeur en fin de droits, menacé éventuellement d'expulsion ? A quoi servirait de soigner les corps si les têtes restent malades ?

Notre préoccupation constante en matière de solidarité nous renvoie aussi au grand chantier annoncé de la réforme fiscale. Dès à présent, nous voyons bien qu'une nouvelle définition du rôle et des moyens de l'Etat est à l'ordre du jour. Ces sujets peuvent mobiliser la majorité tout entière et passionner les Français. L'expérience que nous venons de vivre, en tout cas, est éloquent.

Ensemble, monsieur le Premier ministre, avec votre gouvernement, avec cette majorité qui a manifesté son enthousiasme à l'annonce de votre plan, n'hésitons pas à aller plus loin : les Français sont réceptifs. N'hésitons pas à aller plus loin dans la mise à plat, sereine et responsable, des systèmes publics de redistribution et des modes d'intervention souvent trop étatiques. L'occasion nous est donnée d'associer tous les acteurs concernés, du sommet de l'Etat aux citoyens, dans un vaste et durable mouvement de réforme, amorcé avec ce premier débat sur la protection sociale, mais qui le dépasse largement et en appelle bien d'autres.

Allons plus loin encore dans la voie du réformisme pragmatique. L'attitude réformiste, si elle est authentique et persévérante, est de nature à sortir la France de la morosité, à dégager de nouveaux horizons, à débloquer notre société un peu trop repliée en cette fin de siècle sur ses inquiétudes et ses peurs. Le groupe UDF se permet d'insister sur la nécessité d'ouvrir largement la concertation et de favoriser réellement la participation des Français et de leurs représentants au processus des réformes.

Les temps ont changé. La population française, je le crois vraiment, est portée aujourd'hui par de nouvelles aspirations, en particulier l'aspiration au dialogue, à la concertation, et les dirigeants politiques se doivent d'en tenir compte. C'est la question de confiance que nous posent quotidiennement nos concitoyens. Aucune vérité révélée ne peut plus venir d'en haut, de façon autoritaire, directive ou péremptoire. La véritable autorité naît de l'animation des contre-pouvoirs et non de la concentration excessive des pouvoirs. De ce point de vue, la revalorisation du rôle du Parlement est au cœur d'une petite révolution culturelle qui intéresse le pays tout entier.

Monsieur le Premier ministre, vous nous demandez la confiance. Bien entendu, nous vous l'accordons volontiers. Il faut bien sûr nous écouter, et vous nous écoutez.

Vous avez voulu qu'un débat s'ouvre, en toute liberté, à l'Assemblée nationale. Il a été riche d'idées, d'avancées et de pédagogie. Des critiques sur ce débat ont été entendues, quelquefois même de la part de certains membres de votre gouvernement. Ce ne sont que de petits dérapages. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

A l'avenir, il faudra sans doute améliorer nos méthodes de travail et libérer davantage le temps pour la réflexion, puis pour la parole. Compte tenu de l'urgence et de l'objet de la réforme, la voie des ordonnances se justifie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous souhaitons néanmoins pouvoir discuter, précisément et sérieusement, de leur contenu.

Monsieur le Premier ministre, vous avez demandé la confiance. Le groupe UDF la renouvelle naturellement, en vous demandant de profiter du formidable gisement d'idées qui, à l'Assemblée nationale et dans le pays, est à votre disposition. L'esprit de réforme qui anime votre Gouvernement, qui anime le groupe UDF ne peut se concevoir sans l'esprit d'ouverture et sans un partenariat équilibré. C'est, à nos yeux, dans cette perspective que s'inscrivent toutes les actions fortes, durables et légitimes que nous sommes prêts à aborder ensemble. En tout cas, monsieur le Premier ministre, l'intérêt national et l'action du Gouvernement commandent que la majorité vous soutienne; nous le faisons bien volontiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Le débat est clos.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier à nouveau l'Assemblée nationale de la qualité de ses débats.

Il faut resituer le contenu de la discussion de cet après-midi à la lumière de ce qui s'est dit au cours des deux journées précédentes.

Vous avez raison, monsieur de Robien, il y a ici un formidable gisement d'idées, de propositions, et nous devons effectivement adapter nos méthodes de travail pour que ces idées puissent s'exprimer plus librement.

M. Bernard Derosier. Chiche!

M. le Premier ministre. Oui, je dis chiche!

On a parfois reproché au Gouvernement de n'avoir dévoilé son plan qu'aujourd'hui. Je pense que c'était une bonne méthode. Il fallait laisser le Parlement s'exprimer librement, exprimer des divergences ou des différences. Nous vous avons écoutés et vous avez pu d'ailleurs en juger: beaucoup des idées qui ont été émises se retrouvent dans mon plan. Le débat n'a pas été inutile, loin de là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Cause toujours, il y a le 49-1!

M. le Premier ministre. J'ai été également frappé par la qualité d'écoute qui s'est maintenue tout au long de cet après-midi. J'ai, sur vos bancs ou sur celui du Gouvernement, participé à de nombreuses séances; je sais que parfois l'attention se relâche, et c'est bien normal. Mais permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance à tous les groupes, aussi bien ceux de la majorité que ceux de l'opposition, pour la façon dont s'est clairement manifestée,

cet après-midi dans votre hémicycle, la conscience qu'il s'agissait de quelque chose d'important, peut-être même de décisif pour l'avenir du pays.

J'ai écouté avec attention les représentants des groupes qui viennent de se succéder. Je ne veux pas m'engager dans un débat trop politique, mais, en toute franchise, et tout le monde l'a perçu, je n'ai pas entendu chez les orateurs de l'opposition quelque alternative que ce soit au plan que j'ai proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Daniel Colliard. Vous ne nous avez pas écoutés!

M. le Premier ministre. Je donne volontiers acte à M. Gremetz que sa logique est tout à fait différente de la nôtre...

M. Daniel Colliard. Ah!

M. Arthur Dehaine. Un logique archaïque!

M. le Premier ministre. Nous n'avons pas la même conception de la société, de l'économie; soit!

M. Jean Proriot. Ni de la démocratie!

M. le Premier ministre. Effectivement, nous n'avons pas la même conception de la démocratie.

M. Maxime Gremetz. Oh!

M. le Premier ministre. J'ai quand même écouté très attentivement et j'ai été un peu surpris d'entendre M. Gremetz dire que la réforme constitutionnelle éloignait la sécurité sociale des Français.

M. Maxime Gremetz. Parfaitement!

M. le Premier ministre. Dans ma naïveté, je croyais que donner la parole à la représentation nationale allait rapprocher la sécurité sociale des Français! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Gremetz nous a dit aussi que les revenus du capital étaient totalement exclus du financement de la sécurité sociale. Ce n'est pas vrai.

M. Michel Meylan. M. Gremetz n'a pas écouté! Il n'écoute jamais!

M. le Premier ministre. Dans le remboursement de la dette sociale, je le précise à nouveau, les revenus des placements financiers sont inclus, comme d'ailleurs dans la CSG. Les seules exceptions dans l'assiette du RDS, je l'ai dit, ce sont les minima sociaux, les pensions militaires d'invalidité, les rentes d'accidents du travail et l'épargne populaire. Je ne pense pas, monsieur Gremetz, que vous souhaitiez la taxation des produits du livret A!

Enfin, ce débat était très sérieux, mais j'ai quand même été un peu amusé quand M. Gremetz m'a reproché ce que je n'avais pas fait, c'est-à-dire le prélèvement sur les feuilles de soins. Il ne faut pas croire tout ce qui est écrit dans les journaux, monsieur Gremetz. (*Sourires.*) Je n'ai jamais pensé à cela et je ne l'ai pas fait.

M. Daniel Colliard et M. Maxime Gremetz. On y a pensé pour vous!

M. le Premier ministre. Je suis heureux que vous vous en réjouissiez, mais un peu surpris que vous me le reprochiez!

J'ai écouté très attentivement M. Fabius. Après un début un peu long – pardonnez-moi de vous le dire, monsieur le Premier ministre, mais vous avez tourné un

peu autour du pot et parlé d'abord plus de la forme que du fond. Vous avez bien voulu faire connaître vos positions sur le fond – vous avez d'ailleurs répété à plusieurs reprises que vous m'aviez entendu avec plaisir. Je me réjouis que mon discours vous ait procuré du plaisir, monsieur le Premier ministre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et je le comprends, car je n'ai pas trouvé dans votre intervention d'idée véritablement saillante, qui pourrait constituer la base d'une autre réforme de la sécurité sociale que celle que j'ai proposée.

Vous vous êtes déclaré, s'agissant de la famille, contre le gel des prestations. Naturellement ! Lorsqu'on est dans l'opposition, on est contre tout ce qui est difficile et on en laisse le bénéficiaire à la majorité... Je ne vais pas vous le reprocher ! Vous avez également expliqué que vous étiez contre la fiscalisation et pour la modulation, c'est-à-dire, en fait, pour la mise sous conditions de ressources des prestations familiales...

Mme Véronique Neiertz. Ce n'est pas la même chose !

M. le Premier ministre. Si ! Vous avez même cité le seuil de 30 000 francs. C'est bien de la mise sous conditions de ressources à 30 000 francs des prestations familiales qu'il s'agit !

M. Charles de Courson. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Et vous m'avez dit que dans mon plan des économies n'étaient pas recyclées. J'ai pris solennellement, il y a une heure à la tribune, un engagement exactement contraire !

M. Charles de Courson. Absolument !

M. le Premier ministre. J'ai dit que les recettes dégagées par la fiscalisation seraient recyclées, d'une part, dans une réforme du barème pour les familles et, d'autre part, pour assurer l'équilibre de la branche famille ; je tiendrai cet engagement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Sur la vieillesse, vous nous dites que la prestation autonomie est tombée au feu des divisions majoritaires. La prestation autonomie entrera en application le 1^{er} janvier 1997 et la discussion se poursuivra sur le texte amendé du Gouvernement.

Je n'ai pas très bien compris non plus, monsieur le Premier ministre, vos propos sur la répartition et la capitalisation. Ce sont des vieilles lunes ! Tout le monde a bien compris aujourd'hui que la répartition restait la base intangible de nos régimes de retraite, mais que, au-delà, il fallait des régimes complémentaires – il en existe –, un étage que je qualifierai de « surcomplémentaire », qui fasse appel à l'épargne retraite. Ça n'est pas contradictoire, c'est évidemment complémentaire et nous en avons besoin.

Vous avez affirmé que le Gouvernement allait porter atteinte au statut des fonctionnaires. Je le dis ici avec solennité : on n'a pas le droit de déformer ainsi les propos que j'ai tenus à cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je n'ai jamais dit que nous comptions porter atteinte au statut de la fonction publique. Au contraire ! Ce n'est pas porter atteinte au statut de la fonction publique que de se dire que l'on va créer une caisse de retraite des agents de la fonction publique de l'Etat ! Ou alors, cela signifierait que l'existence de la CNRACL

porte atteinte au statut de la fonction publique territoriale ! Cela n'a évidemment pas de sens. Je souhaite simplement la transparence. Il faut savoir ce qui se passe réellement. Comme vous, je suis conscient que, dans les régimes spéciaux, il y a bien des paramètres : les primes, les durées de cotisation, les périodes de référence ; tout cela mérite une approche tout à fait précise, approfondie, en concertation avec les représentations du personnel de la fonction publique.

Sur l'assurance maladie, je serai très rapide : là aussi, vous m'avez reproché, en fait, ce que vous n'avez pas réussi à faire au cours des années précédentes. Mais si nous pouvons nous retrouver sur les objectifs, tant mieux ! J'ai même eu un moment l'illusion – rapidement abandonnée, je le reconnais – que vous alliez, après ce que vous aviez dit, voter la confiance. (*Rires.*)

Je crois avoir à peu près balayé l'ensemble de vos arguments que j'avais notés très attentivement. Je ne reviendrai pas sur vos petits comptes fantastiques à propos de la situation du retraité qui gagne 5 000 francs, M. Gilles de Robien y a très bien répondu.

M. Laurent Fabius. Non !

M. Claude Bartolone. Il a tort !

M. le Premier ministre. Il ne faut pas pousser le bouchon trop loin. Vouloir émouvoir les chaumières en affirmant que le forfait hospitalier représente 2 100 francs par mois pour les Français, c'est présenter les choses de manière un peu caricaturale.

M. Bernard Derosier. C'est vous qui caricaturez !

M. le Premier ministre. Non, c'est ce que vous avez dit. Je prends l'Assemblée à témoin. M. Fabius a bien dit que le forfait hospitalier, c'était 2 100 francs par mois ! (« *Oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Permettez-moi d'ajouter que la durée moyenne de séjour dans les hôpitaux est de treize jours et non de trente et que, pour les hospitalisations dans les services de long séjour, il n'y a pas de forfait hospitalier. Sont par ailleurs exonérés du forfait hospitalier les RMistes, les handicapés adultes et tous ceux qui relèvent de l'aide médicale. De grâce, ne caricaturons pas une mesure dont vous êtes finalement les auteurs, les inventeurs, comme on dit !

M. Henri Emmanuelli. C'est minable ! (« *Hou ! Hou !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le Premier ministre. Nous sommes habitués à la hauteur de vues de M. Emmanuelli dans les débats ! Pour ma part, je ne m'en formalise plus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je voudrais remercier maintenant les orateurs de la majorité.

Merci à M. Péricard d'avoir apporté, avec la flamme et l'enthousiasme qui convenaient, le soutien des députés gaullistes au plan que j'ai proposé. Je répète que la prestation autonomie est reportée d'un an et que je souhaite que le texte soit voté dès cette session. Je savais que je ne trouverais pas de conservateurs sur vos bancs et que je pouvais compter sur vous. Et, monsieur le président,

s'agissant d'un groupe auquel j'ai appartenu pendant de longues années, vous me permettrez de personnaliser davantage les choses. Je vous connais, je sais quand vous y allez parce qu'il faut y aller et je sais quand vous y allez d'enthousiasme. Et ce qui m'a frappé aujourd'hui, c'est que j'ai senti que vous y alliez d'enthousiasme et je voulais vous remercier! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Comme je remercie le président de Robien qui, avec évidemment la personnalité propre à son groupe, a apporté aussi un soutien entier au Gouvernement. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela vous gêne un peu de voir que la majorité est unie et résolue! Je comprends ça! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai bien noté, monsieur de Robien, ce que vous disiez sur la possibilité de diminuer la durée d'amortissement de la dette. A l'évidence, certains paramètres peuvent changer au cours de ces treize années. Ainsi une baisse des taux d'intérêt peut intervenir qui nous permettrait de réviser à la baisse nos prévisions.

Vous avez souhaité l'institution d'un haut comité de santé. Peut-être ma proposition ne recoupe-t-elle pas entièrement la vôtre, mais je vous rappelle que j'ai proposé qu'une conférence nationale de la santé éclaire les choix du Gouvernement et du Parlement, impliquant notamment les professionnels auxquels moi aussi je tiens à rendre hommage. On les désigne parfois un peu du doigt, parce qu'il va bien falloir que la maîtrise médicalisée reçoive les moyens de son efficacité; il n'en reste pas moins vrai que, sans eux, sans leur dévouement, à l'hôpital comme dans les cabinets, les Français ne seraient pas soignés comme ils le sont.

J'insiste aussi sur le fait que j'ai annoncé la création d'une institution indépendante, de caractère scientifique et médical, pour évaluer et accréditer les services hospitaliers, ce qui peut rejoindre également votre propre idée.

Enfin, vous avez conclu en disant que le vrai rétablissement des comptes de la sécurité sociale viendrait du plan de réforme que j'ai proposé, mais aussi de l'amélioration de la situation économique, et surtout de l'amélioration de l'emploi. Vous avez raison: l'une des causes profondes du déséquilibre actuel, c'est le chômage. La politique du Gouvernement doit donc être plus que jamais centrée sur l'objectif que j'avais fixé dès le mois de mai et qui n'a pas varié: la recherche systématique de la création d'emplois, de la croissance bien sûr, mais d'une croissance plus créatrice d'emplois.

Voilà les quelques observations que je voulais faire en réponse aux orateurs.

Nous vivons peut-être cet après-midi un moment privilégié, un moment où la représentation nationale se ressoude, se rassemble, parce qu'elle sent bien qu'il se passe quelque chose d'important.

M. Arthur Dehaine. D'historique!

M. le Premier ministre. Soyons lucides: demain, nous aurons le choc en retour. Et, par conséquent, demain aussi j'aurai besoin de vous, quand les conservatismes et les immobilismes se manifesteront. Je sais que vous serez là! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Claude Bartolone. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Conservateurs!

M. Jean-Louis Idiart. Vous voulez museler l'opposition, peut-être? Est-ce cela la démocratie?

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, un peu de calme!

Vous avez la parole, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, en entendant le Premier ministre cet après-midi, j'ai eu l'impression d'assister à une pièce qui avait déjà été jouée. (« Non! Non! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. André Santini. Pas par les socialistes, en tout cas!

M. le président. Je vous en prie! Laissez parler M. Bartolone!

M. Claude Bartolone. Je me suis retrouvé comme il y a dix mois à peine, pendant la campagne de l'élection présidentielle, où, avec un ton aussi chaleureux que celui qu'a employé aujourd'hui le Premier ministre, on nous parlait de solidarité, de fracture sociale, de générosité. Et quand je vois un certain nombre de députés balladuriers...

Quelques députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. Gaullistes!

M. Claude Bartolone. ... applaudir le même scénario, je ne peux m'empêcher de sourire. Parce qu'on a bien vu à quoi il aboutissait!

On a discoursé de fracture sociale. On a invoqué la République, l'égalité. Mais, au bout du compte, lorsqu'il a fallu passer aux actes, le gouvernement « Juppé I », par la TIPP, la TVA et diverses autres mesures, a pris quelque 90 milliards de francs aux salariés et aux plus faibles!

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Combien leur a coûté le Crédit lyonnais?

M. Claude Bartolone. Et d'une certaine manière, aujourd'hui nous assistons à la même histoire.

Comment pourrions-nous nous opposer à la petite musique du Premier ministre, qui nous rappelle certain débat où nous avons des positions bien différentes: nous, la majorité de l'époque, nous avons essayé d'avancer ce que contient aujourd'hui le discours du Premier ministre en matière de maîtrise des dépenses, et vous le combattiez farouchement, à l'époque! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour ne rien vous cacher, monsieur le Premier ministre, j'ai relu avant de venir dans cet hémicycle la défense de la question préalable soutenue, lors de ce fameux débat, au nom du groupe RPR par une de nos collègues dont le destin a connu un tournant il y a quelques jours, Elisabeth Hubert.

M. le Premier ministre. C'est le passé, tout ça!

M. Claude Bartolone. Lorsque nous parlions de références médicales et de carnet médical, elle répondait: « méthodes bureaucratiques, contrôles bureaucratiques, nous n'en voulons pas! »

M. Jean-Louis Beaumont. Elle avait raison!

M. Claude Bartolone. Et voici que le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, reprend les arguments qui nous ont valu tant de railleries et de condamnations à l'époque! Merci, monsieur le Premier ministre, merci, chers collègues de la majorité, de nous avoir donné raison! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Alors, votez la confiance!

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues!

M. Claude Bartolone. Chaque chose en son temps! Je vais parler du vote!

Monsieur le Premier ministre, un scénario comportant des éléments de discours tenu par des gouvernements socialistes, de lutte contre la fracture sociale, pour la sécurité sociale, pour l'égalité et la justice: comment pourrions-nous être contre?

Encore faut-il savoir comment vous voulez mettre ce discours en pratique, et qui va payer l'addition.

Quant à la manière dont vous allez procéder, la contradiction est flagrante et, en écoutant les réactions des uns et des autres, je ne comprends plus rien!

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Comme d'habitude!

M. le président. Laissez parler M. Bartolone!

M. Claude Bartolone. Dans le cadre de la mission d'information qui s'est tenue sous la présidence intelligente de M. Bourg-Broc et de M. Méhaignerie, nous avons fait du bon travail. Peut-être d'ailleurs avons-nous réussi à accélérer un remaniement gouvernemental... En tout cas, nous sommes parvenus à faire disparaître un certain nombre de mauvaises idées, tel que le prélèvement de dix francs sur chaque feuille de soins ou le forfait de remboursement sur chaque ordonnance. La mission a bien travaillé, le Parlement a joué tout son rôle.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Les socialistes l'ont quittée, cette mission!

M. Claude Bartolone. Dès lors, mes chers collègues de la majorité, si vous reconnaissez cette réussite, comment pouvez-vous applaudir lorsqu'on vous annonce qu'on va légiférer par ordonnances? («*Et alors?*» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Ou bien l'on nous reconnaît la capacité de travailler ensemble pour améliorer les propositions du Gouvernement – ce qui autorise aujourd'hui le Premier ministre à nous tenir un discours enflammé sur la maîtrise des dépenses de santé – et il faut continuer; mais alors n'applaudissez pas ceux qui vous disent que vous avez bien travaillé, mais que vous devez arrêter, car ils vont procéder par ordonnances.

Ou bien il y a une autre vérité qui est cachée derrière tout cela, c'est que les divisions que l'on a vu apparaître dans les déclarations des uns et des autres (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) sont plus fortes qu'on ne peut l'imaginer. Et pour éviter la répétition de ce à quoi nous avons assisté pendant la discussion budgétaire, vous préférez arrêter les frais et donner les pleins pouvoirs au Gouvernement!

M. Jean-Jacques Jegou. Dites-nous plutôt ce que vous pensez des propositions!

M. Claude Bartolone. Je vais y venir!

M. Pierre Lequiller. Faites donc des propositions claires!

M. Claude Bartolone. S'il convient de respecter la démocratie en ce qui concerne l'Assemblée nationale, il ne faut pas moins la respecter en matière de gestion de la sécurité sociale et de paritarisme. Comment avez-vous pu applaudir, et bruyamment, la suppression des élections à la sécurité sociale? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Serge Roques. Cela fait dix ans qu'elles n'ont plus lieu!

M. le président. Mes chers collègues, vous avez exprimé que vous n'étiez pas d'accord avec l'orateur, nous avons tous compris, ce n'est pas la peine d'insister. Laissez-le continuer!

Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Vous supprimez les élections à la sécurité sociale alors qu'il nous était demandé de nous efforcer de donner une nouvelle force à un nouveau paritarisme et de chercher comment, sur des sujets comme ceux-là, responsabiliser les organisations syndicales de telle sorte qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la société.

Quand un candidat à l'élection présidentielle, à présent président de la République, souhaite des organisations syndicales fortes, il ne saurait, au moment où elles ont la possibilité de donner leur avis et de représenter les salariés, leur reprocher de n'avoir rien fait, alors qu'elles ne maîtrisaient ni les recettes ni les dépenses! Ce n'est pas notre conception de la démocratie sociale! Ce n'est pas notre conception de la démocratie pour la sécurité sociale!

M. Arthur Dehaine. Vous n'avez pas fait d'élections depuis 1982!

M. Claude Bartolone. Démocratie pour le Parlement, démocratie pour les partenaires sociaux, mais aussi respect de nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, au-delà du discours généreux que vous avez tenu brillamment (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

M. Pierre Lequiller. Alors, votez pour!

M. Claude Bartolone. ... il est fondamental de savoir à qui, une fois l'état des lieux établi, on va demander l'effort fiscal.

Permettez-moi, à ce propos, de réparer une petite erreur. M. de Robien ne doit pas être un adepte du Minitel.

M. Gilles de Robien. Pas du Minitel rose, en tout cas! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Je pense en l'occurrence au numéro qui permet de consulter le ministère de l'économie et des finances. Je l'ai fait avant de venir en séance, en prenant l'exemple d'un veuf né en 1935 et disposant de 5 000 francs de revenu mensuel. Eh bien! il paye, au titre de l'impôt sur le revenu, 798 francs. C'est une source du ministère des finances et non des chiffres avancés par les socialistes! J'espère, monsieur de Robien, que vous reconnaîtrez que l'exemple était bon et que vous nous présenterez vos excuses. Ce contribuable sera donc

bien pénalisé au niveau que nous disions tout à l'heure par les mesures proposées. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Joseph Klifa. Ce qui compte, c'est le revenu imposable, qui n'est pas 5 000 F !

M. Claude Bartolone. Il est bien imposable à hauteur de 798 francs.

M. le président. Mes chers collègues, constatons nos désaccords et laissons M. Bartolone poursuivre. Nous ne pouvons régler le problème maintenant !

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas possible ! Vous êtes pour le parti unique ! Vous avez une opposition, écoutez-la ! Vous contesterez nos chiffres après !

Je le répète : un veuf, né en 1935, qui a 5 000 francs de revenu – sources du ministère de l'économie et des finances – paye 798 francs d'impôt sur le revenu.

M. Jean-Yves Chamard. Pour un revenu imposable de 6 500 francs !

M. Etienne Garnier. Veuf et retraité ? Ou veuf seulement ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Il y a une différence essentielle entre nous, tout comme au moment de l'élection présidentielle. Vous tenez un discours républicain, un discours sur la fracture sociale, destiné aux plus humbles, à tel point qu'une partie de notre électorat s'est demandé ce qu'était devenu Jacques Chirac. Mais au bout du compte : 90 milliards de francs de plus de TIPP, de TVA et de taxes diverses !

Aujourd'hui, vous avez la même solution à nous proposer : un discours généreux sur la sécurité sociale, un discours qui se nourrit des analyses et des propositions de la gauche...

M. Jean-Claude Lefort. Pas de la gauche !

M. Claude Bartolone. Des socialistes ! (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Lequiller. Oh ! Oh ! C'est la division !

M. le président. Monsieur Lequiller !

M. Jean-Pierre Brard. Renvoyez-les à la sacristie, monsieur le président !

M. le président. Plus tôt M. Bartolone pourra terminer, plus tôt nous pourrons voter, et plus tôt nous pourrons terminer cette journée !

Vous avez la parole, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. ... et puis vous annoncez des mesures qui pèseront essentiellement sur les chômeurs et les retraités ainsi que sur les familles.

Monsieur le Premier ministre, vous évoquiez le déficit de la branche famille. Mais les familles ont déjà payé puisque, par deux fois, la branche famille est venue au secours des autres branches de la sécurité sociale – voyez, je reconnais vos actions ! En gelant les prestations familiales, vous allez leur demander de payer une deuxième fois. Comme vous allez demander aux salariés de payer deux fois la dette puisque, bien qu'elle ait été reprise en 1993 par M. Balladur, ce qui avait entraîné

une augmentation de la CSG, vous en réintégrez le montant dans le total du déficit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, pour résumer mon intervention (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre),...

M. André Santini. C'est une bonne idée !

M. Claude Bartolone. ... vous nous dites de payer et d'attendre des réformes qui seront préparées en dehors du contrôle du Parlement au moyen d'ordonnances.

Monsieur le Premier ministre, les Français ont déjà payé... (« Quatorze ans ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) mais ils n'ont rien vu !

Depuis l'élection présidentielle, ils ont déjà payé 90 milliards ! Et rien n'est venu, d'où la montée de la déception et de la désillusion. C'est la même chose que vous leur proposez à nouveau et, pour cette raison, nous ne pouvons pas vous accorder notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. La réforme que vous nous proposez est-elle de nature, monsieur le Premier ministre, à résoudre les difficultés de la sécurité sociale ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Je vous en prie, ne recommandons pas !

Mme Muguette Jacquaint. Certainement pas, car elle ne répond pas à ce qu'attendent ceux pour qui elle est faite, c'est-à-dire les salariés, les familles et les retraités. Et de grâce, monsieur le Premier ministre, ne nous parlez pas de justice et de solidarité !

Je ne peux que dénoncer votre réforme, qui va faire mal, et dénoncer la méthode choisie pour la faire passer coûte que coûte. Nous sommes d'accord pour débattre du système de protection sociale et de son financement. Depuis plusieurs semaines, l'opinion publique est abreuvée de propositions. De la mise en place des débats régionaux par l'ancien gouvernement à l'engagement de la responsabilité du nouveau Gouvernement, en passant par votre choix d'utiliser l'article 38 de la Constitution qui vous permet de demander au Parlement l'autorisation de légiférer par ordonnances, décidément la protection sociale est bien sur le devant de la scène, et au cœur de l'actualité. Mais dans quel but ?

Certes il y a eu des forums, des débats, une mission spéciale. Le Parlement a joué son rôle, a-t-on dit tout à l'heure. Chacun a pu s'exprimer. Mais je serais tentée de dire : « Causez, causez toujours, mesdames et messieurs les parlementaires, le Gouvernement fera coûte que coûte ce qu'il veut ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. « Cause toujours tu m'intéresses ! »

M. Jean-Pierre Brard. Il n'est même pas certain que cela l'intéresse !

Mme Muguette Jacquaint. Je voudrais revenir sur ces fameux débats régionaux, dont chacun d'ailleurs a vu les limites en écoutant Mme Elisabeth Hubert...

M. Jean-Claude Lefort. Où est-elle ?

Mme Muguette Jacquaint. ... ancien ministre de la santé et de l'assurance maladie, annoncer une augmentation de 27 p. 100 du forfait hospitalier et un taux directeur des hôpitaux à 2,1 p. 100.

De ce fait, ces débats sont apparus à l'opinion publique comme quasiment inutiles.

M. Gilles de Robien. Oh !

Mme Muguette Jacquaint. On nous écoute, mais on ne nous entend pas ! (« Si ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Devant les fausses consultations des partenaires sociaux et la mise à l'écart des décideurs originels, l'Assemblée nationale a ressenti la nécessité de créer une mission information commune sur la sécurité sociale.

Cette mission a auditionné les représentants de vingt-cinq organismes, les plus divers, syndicats, mutuelles, associations familiales, organisations professionnelles, caisses de sécurité sociale. Ce fut un travail d'une grande richesse, mais les délais furent très courts. Le rapport n'a été publié que lundi matin pour un débat s'ouvrant le jour même.

De même, monsieur le Premier ministre, si le débat sur l'évolution de la protection sociale du 13 et du 14 novembre a permis à l'ensemble des groupes parlementaires de faire part de leurs propositions globales sur l'assurance maladie, les allocations familiales, la vieillesse, les accidents du travail et le financement, il s'est déroulé dans l'attente des propositions que vous avez annoncées il y a quelques heures en engageant la responsabilité de votre gouvernement. Comme je le disais tout à l'heure, on a discuté très longtemps et, en dernière heure, le Gouvernement explique que les choses se passeront de telle manière.

M. Jean-Pierre Brard. On gouverne par oukases.

Mme Muguette Jacquaint. Le choix de ces faux débats, l'emploi de l'article 49-1 de la Constitution et des ordonnances montrent comment vous concevez la démocratie.

Les études gouvernementales, les rapports et propos ministériels, leur publication et leur analyse ont permis de subodorer avant aujourd'hui les grandes lignes directrices de la réforme de la protection sociale : réduction des dépenses des assurés sociaux, hausse des cotisations des retraités, des impôts payés par les salariés, les retraités, les chômeurs, mise à l'index du corps médical, des fonctionnaires et des patients, forment le fondement de votre réforme. De fait, cela ressemble étrangement à la célèbre pensée unique dénoncée par certains il y a quelque temps.

Ces orientations préparaient les dispositions prévues et énoncées il y a simplement quelques heures à la tribune de l'Assemblée nationale.

L'ensemble de vos propositions sont, à une première écoute, catastrophiques pour le système même de sécurité sociale. Pour les assurés sociaux, il s'agit là d'une forme d'étatisation :

Casse de l'organisation paritaire de la sécurité sociale ;

Report de la prestation autonomie ;

Hausse de la cotisation maladie des retraités ;

Non-revalorisation des allocations familiales ; je viens de lire que, dès le 1^{er} janvier 1996, sera supprimée l'allocation jeune enfant pour les couples ayant comme res-

sources 172 000 francs par an, c'est-à-dire un peu plus de 14 000 francs à deux par mois. Si ce sont des privilégiés, monsieur le Premier ministre, qu'est Mme Bettencourt (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), qui, elle, gagne huit fois le SMIC en une minute ? On ne peut pas être d'accord avec une telle justice !

Création d'une participation exceptionnelle au remboursement de la dette sociale, c'est-à-dire une CSG *bis*, qui ressemble étrangement à la vignette auto qui devait être temporaire et qui continuera à être un impôt pendant des lustres.

Annnonce des réformes des systèmes particuliers et spéciaux de retraites.

Imposition des allocations familiales. Pour vous, c'est peut-être de la justice. Moi, je n'en vois pas. On nous parle d'une politique de la famille, de natalité. Les premières mesures, c'est l'imposition des allocations familiales et la suppression de l'allocation jeune enfant qui, on le sait très bien, est la bienvenue pour les jeunes couples qui s'installent. On sait aussi que, quand on veut avoir trois enfants, il en faut déjà au moins un premier. (*Souffrances.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est logique !

Mme Muguette Jacquaint. Ces jeunes couples apprécieront votre politique familiale. Je reprends la liste des dispositions prévues :

Rationnement des soins par le vote d'une enveloppe globale des dépenses des caisses d'assurance maladie ;

Généralisation du carnet médical, qui est une atteinte au libre choix du patient et à la liberté de prescription du médecin ;

M. Yves Nicolin. Alors on ne change rien ?...

Mme Muguette Jacquaint. ... sans oublier l'augmentation du forfait hospitalier et les dangers pesant sur l'hôpital avec le taux directeur à 2,1 p. 100.

En fait, à l'écoute de ces mesures et à leur analyse, un aspect apparaît immédiatement. Les salariés, les retraités, les familles modestes, les jeunes vont être une nouvelle fois les premières victimes de vos propositions, de votre réforme. Ils en paient le prix fort alors qu'ils subissent déjà la crise de plein fouet, le chômage, un pouvoir d'achat réduit des pensions de retraite et des salaires.

Voilà de quoi est malade la sécurité sociale ! Et ce ne sont pas vos mesures ni la réforme que vous venez de présenter qui vont la soigner. Au contraire ! Vous avez répondu à nouveau aux souhaits des marchés financiers des tenants du traité de Maastricht et de la monnaie unique.

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait !

Mme Muguette Jacquaint. Notre pays et ses habitants n'ont pas besoin de propositions qui, tout en s'inscrivant dans la logique de dix-huit ans de plans de redressement, franchissent le pas vers la casse de nos principes de solidarité.

Notre pays et ses habitants ont besoin d'une politique alternative qui ne sacrifie pas l'homme sur l'autel de la finance, de l'étranger et de Maastricht.

M. Jean-Claude Lefort. Bravo !

Mme Muguette Jacquaint. Notre pays et ses habitants n'ont pas besoin d'une politique de restriction des droits sociaux les plus élémentaires comme celle annoncée à cette tribune.

Notre pays et ses habitants n'ont pas besoin de l'adaptation du système de protection sociale aux marchés financiers.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Comme le rappelait dès lundi mon ami Alain Bocquet, président du groupe communiste, dont les propositions ont été largement ignorées, la priorité pour aider la sécurité sociale, ne serait-ce pas au contraire le gel des licenciements économiques, la revalorisation du SMIC et des bas salaires ? Sans augmentation du pouvoir d'achat, il n'y aura pas de relance de la consommation et de création d'emplois durables,...

M. Jean-Claude Lefort. Elle a raison !

Mme Muguette Jacquaint. ... ce qui réduirait automatiquement le déficit de plusieurs milliards. M. de Robien l'a lui-même reconnu.

Notre pays et ses habitants ont besoin d'une meilleure couverture sociale.

Dans ce but, il est nécessaire de revaloriser les allocations familiales et d'instaurer le versement dès le premier enfant, de rabaisser l'âge de la retraite à soixante ans. Qu'est-ce que cette société de solidarité dont vous parlez, où l'on augmente l'âge de la retraite et où les jeunes de vingt-cinq ans se suicident parce qu'ils n'ont pas de travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Yves Nicolin. C'est du Zola !

Mme Muguette Jacquaint. Il est nécessaire de revaloriser les pensions de retraite, d'améliorer le remboursement des actes médicaux, paramédicaux et des médicaments, de maintenir le nombre d'hôpitaux et de lits, de développer la médecine du travail et la prévention des accidents du travail, sans oublier la médecine scolaire, de permettre l'accès aux soins pour tous.

Toutes ces propositions rencontrent l'approbation des assurés sociaux. Un pays comme la France, appartenant aux plus grandes puissances du monde, ne peut sacrifier le progrès social dont la sécurité sociale est la pierre angulaire pour une prétendue rigueur économique, et pour qui ?

Ces choix sont ambitieux, mais ils sont possibles.

En effet, les revenus financiers représentent selon les économistes plusieurs centaines de milliards de francs, mais ils sont quasiment écartés de l'effort pour la protection sociale.

En leur appliquant un taux de cotisation de 15,8 p. 100, identique à celui des salaires, on dégagerait près de 77 milliards de francs. La CSG, le forfait hospitalier pourraient donc être supprimés.

Moduler le taux de cotisations, favoriser les entreprises qui créent des emplois durables et stables et pénaliser celles qui licencient, créerait des recettes supplémentaires et favoriserait ce que tout le monde appelle de ses vœux, l'emploi.

Il faut prendre en compte la valeur ajoutée créée dans le taux de cotisations ; vous avez dit que vous alliez peut-être le faire.

N'oublions pas que 100 000 emplois stables c'est l'équivalent de 7,7 milliards de recettes pour la sécurité sociale.

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui !

Mme Muguette Jacquaint. D'autres questions centrales ne peuvent être écartées. Le problème des charges indues, de la compensation du régime général aux régimes des

non-salariés, à la prise en charge de l'assurance personnelle des étudiants, en passant par la non-compensation de certaines dispositions gouvernementales que sont les exonérations de charges pour le patronat, n'est pas négligeable. La totalité des non-compensations représentent, selon les syndicats, plus de 50 milliards de francs pour l'assurance maladie. Alors que ces dépenses sont du ressort de la solidarité nationale, elles sont supportées financièrement par la sécurité sociale. De même, les dettes patronales à l'URSSAF sont massives. Que fait-on pour en récupérer une partie ? La Cour des comptes les estime à 40 milliards de francs. Ce n'est pas nous qui le disons !

Les grands groupes pharmaceutiques, tout en bradant l'emploi, font des profits extrêmes en pillant littéralement la sécurité sociale. Vous allez prendre quelques mesures, mais c'est un cheval contre une alouette ! Il faut vraiment revoir la politique du médicament !

Ces propositions démontrent que d'autres choix politiques sont indispensables et possibles pour développer le système de protection dont les gens ont besoin, mais ils sont contraires à la volonté du capital financier et de Bruxelles. Leur but est de pénétrer cet immense marché potentiel qu'est la solidarité et de faire main basse sur lui. Leur but est de satisfaire aux critères de la monnaie unique, même si les mesures sont drastiques et font mal à nos populations !

Monsieur le Premier ministre, la méthode choisie est contraire aux principes mêmes de la fondation de la sécurité sociale en 1945, car la sécurité sociale est l'affaire de tous, mais surtout des assurés sociaux eux-mêmes.

Vous avez choisi : vous engagez la responsabilité du Gouvernement et vous voulez utiliser la procédure des ordonnances. Ce dispositif permet de faire passer les mauvais coups.

En dépit de votre volonté de faire vite, la mobilisation de la population est large. Les organisations syndicales, les mutuelles et associations familiales, partout en France, ont montré leur forte mobilisation, et vous devez les entendre !

Devant vos projets néfastes pour la France et ses habitants, le groupe communiste écoute, lui, les salariés, les retraités, le monde de la santé, les familles, et surtout les difficultés auxquelles ils sont confrontés ! (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe communiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour toutes ces raisons majeures, le groupe communiste ne votera pas la confiance demandée par le Gouvernement (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Un grand nombre de collègues redoutaient – pourquoi ne pas le dire –, en dépit de votre volonté réaffirmée, monsieur le Premier ministre, en dépit des déclarations de M. le ministre du travail et des affaires sociales, un plan de sauvetage comme on en a vu beaucoup, un replâtrage qui aurait provisoirement sauvé notre système de protection sociale.

Vous nous avez présenté une réforme de fond dont l'ampleur dépasse sans doute les attentes des plus optimistes d'entre nous.

Comme vous l'avez expliqué lundi, pour lutter contre l'exclusion, pour réduire la fracture sociale, notre meilleure arme est la sécurité sociale, et ce n'est pas en termes budgétaires ou comptables que vous avez abordé le problème. L'homme est au cœur de vos préoccupations et le malade au cœur du système de santé.

Pour assurer la dernière chance de la sécurité sociale dans sa conception historique qui est la nôtre, loin de l'étatisation et de la privatisation, vous nous avez présenté un plan fondé sur la responsabilité, la solidarité, l'universalité.

C'est la plus grande réforme structurelle qui nous est proposée depuis octobre 1945, avec la volonté d'assurer à tous les Français des soins de qualité, avec la volonté d'assurer l'équité en termes de retraite, avec la volonté d'assurer les moyens nécessaires à une politique familiale, car la solidarité ne se conçoit pas sans une politique ambitieuse de la famille, famille, dernier rempart contre l'exclusion, creuset où se transmettent de génération en génération les valeurs qui forment l'identité de la nation.

Tous les aspects d'une nécessaire réforme sont abordés dans votre plan. Elle marquera assurément l'histoire au travers du septennat de Jacques Chirac.

Le court terme, la conjoncture sont traités au travers de mesures immédiates de sauvegarde.

A cet égard, vous ne chargez pas la barque puisque le prélèvement créé à cet effet aura un taux modéré. Le produit de la vente du patrimoine immobilier des caisses, le remboursement des dettes de sécurité sociale par les pays étrangers seront des financements complémentaires dont nous ne pouvons qu'approuver le principe.

En dégageant le fonds de solidarité vieillesse du remboursement de dettes qui pèsent sur l'équilibre des branches, vous permettez à l'argent du fonds de solidarité vieillesse d'aller à de vraies dépenses de solidarité, comme c'est son rôle. Mais surtout, vous nous avez entendus et vous avez entendu l'appel de tous ceux qui, depuis des semaines, dans les forums régionaux, dans les médias, au cours de la mission d'information créée par le président Séguin, n'ont cessé de réclamer de vraies mesures structurelles, et vous le faites en répartissant l'effort demandé aux uns et aux autres.

Vous nous proposez un rééquilibrage progressif mais très rapide, qui doit conforter une dynamique de la confiance intérieure et extérieure, fondement d'une croissance retrouvée qui, à son tour, conditionne la régression du chômage et la capacité de la France à tenir son rang en Europe.

Comme le disait un de nos collègues lundi, qui a conscience que 1995 est peut-être l'année des plus grands déséquilibres des comptes sociaux, mais aussi celle de tous les records de balance commerciale et de lutte contre l'inflation, l'année où le revenu national par habitant aura été le plus élevé, en hausse de 5 p. 100 par rapport à 1993 ?

Le doute et le scepticisme que trop de personnes s'empressent de répandre est incontestablement notre adversaire le plus redoutable.

Vous nous proposez des mesures structurelles d'adaptation qui donneront au dispositif de protection sociale plus de clarté, plus de responsabilité, plus d'efficacité et plus de justice.

Comme le rappelait notre collègue Bernard Accoyer, cette responsabilité passe par un rôle accru du Parlement, impossible constitutionnellement jusqu'à ce jour.

Qui pensait que vous auriez l'audace de cette réforme qui permettra demain à notre assemblée de définir l'effort annuel consenti par la nation pour sa protection sociale, en s'appuyant sur le rapport prévu par la loi de juillet 1994 et sur les travaux de la conférence annuelle de la santé, ainsi que sur un bilan des structures et des comptes de la protection sociale ?

Cette responsabilité passe par une réforme institutionnelle profonde, que vous déclinez par région. Le nombre record de caisses n'entraîne-t-il pas surcoûts, injustices ou confusions ? L'égalité et la fraternité peuvent-elles s'accommoder des corporatismes parfois ambigus, voire opaques, des régimes particuliers ? La clarification, la responsabilisation, la marche vers plus de justice sont un impératif pour le financement de la protection sociale.

Le chômage, contre lequel vous vous battez et contre lequel nous nous battons, l'allongement de l'espérance de vie, le très grave déséquilibre de la pyramide des âges, conduisent à des mesures nouvelles.

Comment ne pas penser à l'avenir de la branche vieillesse confrontée à l'évolution démographique ? Comment retarder encore longtemps l'harmonisation progressive des régimes de retraite dans le cadre d'un système de répartition complété par des options volontaires ? Des mesures courageuses avaient été prises dans ce domaine par le gouvernement d'Edouard Balladur. Vous nous proposez aujourd'hui de les compléter. Nous nous devons de vous accompagner dans cette démarche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comment ne pas penser que ce sont les familles qui réalisent l'investissement majeur pour l'avenir de notre pays, en assurant le renouvellement de notre population et les conditions de vie futures ? Elles sont garantes de l'avenir. Elles élèvent les enfants qui paieront les retraites de tout le monde, y compris celles des célibataires et des couples sans enfant.

« La solidarité de la nation envers ses familles, c'est notre meilleur investissement pour l'avenir », avez-vous récemment déclaré. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver votre volonté de relancer la dynamique d'une grande politique familiale, avec un retour rapide à l'équilibre de la branche et la simplification des prestations et allocations existantes.

Quant aux mesures de rééquilibrage de la branche maladie que vous nous proposez, là où le trou s'est plus qu'ailleurs transformé en gouffre – comme l'a dit Michel Péricard –, elles nous permettront, sans baisse des remboursements, sans accroissement de la participation des assurés, de dépenser mieux, de dépenser autrement.

La nécessaire maîtrise médicalisée dans le domaine de la médecine ambulatoire, l'harmonisation et l'optimisation des moyens hospitaliers publics et privés sont des remèdes qui étaient attendus. Merci de les mettre en œuvre. Le Parlement, au travers des projets de loi que vous avez annoncés, participera à cette mise en œuvre. Notre groupe y prendra toute sa part.

Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé d'engager votre responsabilité sur la réforme de la sécurité sociale. Chacun comprendra la solennité de cette démarche car chacun, quels que soient son engagement politique et ses positions, sait qu'il n'est plus possible de temporiser, d'attendre des jours meilleurs pour refonder la sécurité sociale. Car il s'agit bien de refonder la sécurité sociale.

La procédure de l'article 49-1 est une démarche politique qui engage toute la majorité. Ce n'est pas un simple exercice de style ayant pour objet de démontrer une quelconque unité de la majorité. C'est un acte politique fort, qui s'adresse à la représentation nationale dans toute sa diversité. Mais cet acte politique s'adresse aussi et surtout, au travers de cette représentation parlementaire, à l'ensemble de nos compatriotes, qui sont inquiets pour leur avenir, inquiets pour leur protection sociale.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous nous avez rassurés. Vous avez rassuré votre majorité et vous avez rassuré, j'en suis certain, l'ensemble des Français. Bien sûr, vous nous demandez de faire des efforts, mais ces efforts, nous les acceptons. Car ils sont justes, proportionnés et équitablement répartis.

Aussi, au nom du groupe RPR, je suis heureux de vous affirmer haut et fort notre entier soutien et notre complète confiance pour mener à bien cette réforme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je serai très bref. Je le serai d'autant plus, monsieur le Premier ministre, que le groupe UDF approuve totalement votre plan, sans réserve aucune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous l'approuvons d'abord parce que, tout au long de la présentation des mesures que vous proposez, vous avez fait référence à deux valeurs auxquelles nous sommes attachés : la solidarité, bien sûr, et surtout la responsabilité. Car nous savons que la responsabilité, collective ou individuelle, est aujourd'hui la clé de la réussite de notre société.

Nous l'approuvons, ensuite, parce que vous avez su prendre en compte notre inquiétude profonde, de voir les prélèvements casser la croissance.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Vous avez limité au strict minimum – le remboursement de la dette –, l'effet de la cotisation nouvelle. Nous y sommes sensibles.

Vous avez également pris en compte de nombreuses propositions de l'Assemblée. Et cette méthode d'action parlementaire et d'action critique pourrait être appliquée à d'autres textes, par exemple à la réforme fiscale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

A ceux qui ont critiqué les ordonnances, je rétorquerai qu'elles constituent une réponse d'urgence mais que leur effet pourra être corrigé par la concertation que vous saurez engager tant avec l'Assemblée qu'avec les partenaires sociaux.

Le poids de l'histoire parlementaire n'a pas permis à ce plan d'être approuvé, au-delà des bancs de la majorité. Il méritait pourtant de l'être, car il est marqué par deux qualités : le courage et la justice.

Il fallait du courage pour accepter de reporter au 1^{er} janvier 1997 la mise en place de l'allocation autonomie. Nous sommes sensibles au fait que vous avez pris en compte cette proposition, parce que nous pensons qu'il faut d'abord faire des économies avant d'engager de

nouvelles dépenses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il fallait du courage pour décider les mesures structurelles et le mécanisme d'ajustement. Ces mesures constituent une réponse à ceux qui prétendent que ce plan est injuste. Mais nous devons les expliquer aux professions médicales. Ce plan risque d'être lourd pour elles, et il nous faudra faire un effort de persuasion.

Autre qualité, donc, qui peut recevoir l'approbation de tous les membres de cette assemblée : l'exigence de justice est satisfaite : régime universel, effort de prévention, changement d'assiette et préservation des revenus les plus faibles.

Courage et justice sont bien les deux qualités de ce plan.

Monsieur le Premier ministre, messieurs les membres du Gouvernement, nous vous apporterons notre soutien. Plus encore, nous soutiendrons ce plan dans le pays. Et je le dis avec d'autant plus de plaisir que certains ici, sur ces bancs, ont su être un peu critiques en d'autres occasions – je pense au collectif budgétaire.

Soyez donc assurés, Jacques Barrot, Hervé Gaymard et vous-même, monsieur le Premier ministre, de notre plein appui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe 2, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Les députés monteront à la tribune à l'appel de leur nom.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin de couleur bleue et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin de couleur rouge.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires un bulletin au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

J'indique que, à l'issue du scrutin, les résultats seront comptabilisés immédiatement par l'urne électronique et qu'ils seront donc proclamés après la clôture.

Nous allons maintenant passer au vote.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre F.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure, soit à vingt et une heures trente-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	560
Nombre de suffrages exprimés	550
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	276
Pour l'approbation	463
Contre	87

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

Articles non rattachés *(suite)*.

Articles réservés : article 60 et articles additionnels après l'article 60.

Articles de récapitulation : articles 32, 33, 34, 38 et 39.

Eventuellement, seconde délibération.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du mercredi 15 novembre 1995

SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (n° 262)

sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur la réforme de la protection sociale (application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution).

Nombre de votants	560
Nombre de suffrages exprimés	550
Majorité absolue	276

Pour l'adoption	463
Contre	87

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (256) :

Pour : 253. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mmes Thérèse **Aillaud**, Michèle **Alliot-Marie**, MM. Jean-Paul **Anciaux**, René **André**, André **Angot**, Daniel **Arata**, Gérard **Armand**, Henri-Jean **Arnaud**, Jean-Claude **Asphe**, Lionel **Assouad**, Philippe **Auberger**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mme Martine **Aurillac**, M. Pierre **Bachelet**, Mme Roselyne **Bachelot**, MM. Jean-Claude **Bahu**, Patrick **Balkany**, Edouard **Balladur**, Claude **Barate**, Jean **Bardet**, Jean-Paul **Barety**, Jean-Claude **Barran**, André **Bascou**, Jacques **Baumel**, Xavier **Beck**, Pierre **Bédier**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Jean **Besson**, Raoul **Béteille**, Jérôme **Bignon**, Jean-Claude **Bireau**, Jean-Claude **Bonaccorsi**, Philippe **Bonnecarrère**, Bruno **Bourg-Broc**, Dominique **Bousquet**, Michel **Bouvard**, Jacques **Boyon**, Lucien **Brenot**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Christian **Cabal**, Jean-François **Calvo**, Guy **Canard**, Philippe de **Canson**, Bernard **Carayon**, Grégoire **Carneiro**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Jacques **Chaban-Delmas**, René **Chabot**, Jean-Yves **Chamard**, Jean-Paul **Charié**, Mme Françoise **Charpentier**, MM. Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Ernest **Chénière**, Gérard **Cherpion**, Roland **Coche**, Jean-Pierre **Cognat**, Mme Geneviève **Colot**, MM. Jean-François **Copé**, Gérard **Cornu**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Bertrand **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, René **Couveinhes**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Christian **Daniel**, Alain **Danilet**, Olivier **Dassault**, Gabriel **Deblock**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Vincent **Delaroux**, Richard **Dell'Agnola**, Pierre **Delmar**, Patrick **Delnatte**, Jean-Jacques **Delvaux**, Jean-Marie **Demange**, Claude **Demassieux**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Alain **Devauquet**, Patrick **Devedjian**, Emmanuel **Dewees**, Claude **Dhinin**, Jean **Diebold**, Eric **Doligé**, Jean-Michel **Dubernard**, Philippe **Dubourg**, Jean-Pierre **Dupont**, Christian **Dupuy**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, André **Fanton**, Jacques-Michel **Faure**, Jacques **Féron**, Jean-Michel **Ferrand**, Gaston **Flosse**, Jean-Michel **Fourgous**, Gaston

Franco, Marc **Frayse**, Bernard de **Froment**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Etienne **Garnier**, Daniel **Garrigue**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Jean **Geney**, Jean-Marie **Geveaux**, Michel **Ghysel**, Claude **Girard**, Michel **Giraud**, Jean-Louis **Goasduff**, Georges **Gorse**, Jean **Gougy**, Mme Marie-Fanny **Gournay**, MM. François **Grosdidier**, Louis **Guédon**, Olivier **Guichard**, Lucien **Guichon**, Mme Evelyne **Guilhem**, MM. François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Michel **Habig**, Gérard **Hamel**, Michel **Hannoun**, Joël **Hart**, Henri **Houdouin**, Pierre-Rémy **Houssin**, Robert **Huguenard**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Yvon **Jacob**, Antoine **Joly**, Didier **Julia**, Gabriel **Kaspereit**, Jean **Kiffer**, Patrick **Labauune**, Jacques **Lafleur**, Pierre **Laguilhon**, Jean-Claude **Lamant**, Raymond **Lamontagne**, Philippe **Langenieux-Villard**, Louis **Lauga**, Thierry **Lazaro**, Marc **Le Fur**, Bernard **Leccia**, Pierre **Lefebvre**, Philippe **Legras**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Jean-Louis **Leonard**, Gérard **Léonard**, Serge **Lepeltier**, Arnaud **Lepercq**, André **Lesueur**, Edouard **Leveau**, Jacques **Limouzy**, Jean de **Lipkowski**, Arsène **Lux**, Alain **Madalle**, Jean-François **Mancel**, Claude-Gérard **Marcus**, Thierry **Mariani**, Alain **Marsleix**, Alain **Marsaud**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Mme Henriette **Martinez**, MM. Jacques **Masdeu-Arus**, Jean-Louis **Masson**, Pierre **Mazeaud**, Gérard **Menuel**, Denis **Merville**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Mme Odile **Moirin**, MM. Georges **Mothron**, Bernard **Murat**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Maurice **Nénou-Pwataho**, Mme Catherine **Nicolas**, MM. Roland **Nungesser**, Patrick **Ollier**, Robert **Pandraud**, Pierre **Pascallon**, Jacques **Pélissard**, Daniel **Pennec**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Auguste **Picollet**, André-Maurice **Pihouée**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Marcel **Porcher**, Robert **Poujade**, Alain **Poyart**, Mme Brigitte de **Prémont**, MM. Claude **Pringalle**, Georges **Privat**, Pierre **Quillet**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Pierre **Remond**, Lucien **Renaudie**, Georges **Richard**, Henri de **Richemont**, Mme Simone **Rignault**, MM. Yves **Rispat**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Mme Marie-Josée **Roig**, M. Jean **Rosselot**, Mme Monique **Rousseau**, MM. François **Roussel**, Jean-Marie **Roux**, Frédéric de **Saint-Sernin**, Nicolas **Sarkozy**, Mme Suzanne **Sauvaigo**, MM. Bernard **Schreiner**, Bernard **Serrou**, Alain **Suguenot**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Alfred **Trassy-Paillogues**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, Yves **Van Haecke**, Christian **Vanneste**, François **Vannson**, Jacques **Vernier**, Claude **Vissac** et Roland **Vuillaume**.

Non-votants : 3. – MM. Franck **Borotra** (membre du Gouvernement), Dominique **Perben** (membre du Gouvernement) et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Pour : 202. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Léon **Aimé**, Pierre **Albertini**, Jean-Marie **André**, Gilbert **Barbier**, Didier **Bariani**, Raymond **Barre**, Alain **Barres**, Hubert **Bassot**,

Jean-Pierre **Bastiani**, Charles **Baur**, René **Beaumont**, Jean **Bégault**, Didier **Béguin**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Michel **Blondeau**, Roland **Blum**, Gérard **Boche**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Yves **Bonnet**, Yvon **Bonnot**, Mme Jeanine **Bonvoisin**, M. Bernard **Bosson**, Mme Emmanuelle **Bouquillon**, MM. Alphonse **Bourgasser**, Jean **Bousquet**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean-Guy **Branger**, Jean **Briane**, Jacques **Briat**, Jacques **Brossard**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Jean-Pierre **Calvel**, François **Calvet**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Michel **Cartaud**, Jean-Pierre **Cave**, Robert **Cazalet**, Arnaud **Cazin d'Honincthun**, Jean-Marc **Chartoire**, Georges **Chavanes**, Paul **Chollet**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Daniel **Colin**, Louis **Colombani**, Georges **Colombier**, Thierry **Cornillet**, René **Couanau**, Raymond **Couderc**, Bernard **Coulon**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Jean-Yves **Cozan**, Olivier **Darrason**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Jean-Jacques **Delmas**, Jean-François **Deniau**, Léonce **Deprez**, Jean **Desanlis**, Jean-Jacques **Descamps**, Michel **Dessaint**, Serge **Didier**, Willy **Diméglio**, Laurent **Dominati**, Maurice **Doussat**, André **Droitcourt**, Eric **Duboc**, Georges **Durand**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Michel **Fanget**, Pierre **Favre**, Gratiem **Ferrari**, Charles **Fèvre**, Nicolas **Forissier**, Jean-Pierre **Foucher**, Yves **Fréville**, Jean-Paul **Fuchs**, Claude **Gaillard**, Francis **Galizi**, Gilbert **Gantier**, René **Garrec**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Aloys **Geoffroy**, Alain **Gest**, Charles **Gheerbrant**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Michel **Godard**, François-Michel **Gonnot**, Christian **Gourmelon**, Jean **Gravier**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Alain **Griotteray**, Ambroise **Guellec**, Jean-Yves **Haby**, François d' **Harcourt**, Pierre **Hellier**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Hoguet**, Philippe **Houillon**, Amédée **Imbert**, Denis **Jacquat**, Michel **Jacquemin**, Henry **Jean-Baptiste**, Gérard **Jeffray**, Jean-Jacques **Jegou**, Aimé **Kerguéris**, Christian **Kert**, Joseph **Klifa**, Marc **Laffineur**, Henri **Lalanne**, Edouard **Landrain**, Pierre **Lang**, Harry **Lapp**, Gérard **Larrat**, Jean-Claude **Lenoir**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Bernard **Leroy**, Roger **Lestas**, Alain **Levoyer**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Claude **Malhuret**, Daniel **Mandon**, Raymond **Marcelin**, Yves **Marchand**, Hervé **Mariton**, Christian **Martin**, Philippe **Mathot**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Pierre **Merli**, Georges **Mesmin**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Serge **Monnier**, Aymeri de **Montesquiou**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyne-Bressand**, Jean-Marc **Nesme**, Yves **Nicolin**, Hervé **Novelli**, Arthur **Paecht**, Dominique **Paillé**, Jean-Claude **Paix**, Mme Monique **Papon**, MM. Francisque **Perrut**, Jean-Pierre **Philibert**, Daniel **Picotin**, Xavier **Pintat**, Ladislav **Poniatowski**, Jean-Pierre **Pont**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jacques **Richir**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, Serge **Roques**, Marcel **Roques**, José **Rossi**, André **Rossinot**, Max **Roustan**, Xavier de **Roux**, Francis **Saint-Ellier**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, Bernard **Saugey**, François **Sauvadet**, Jean **Seitlinger**, Daniel **Soulage**, Guy **Teissier**, Paul-Louis **Tenaillon**, Jean-Pierre **Thomas**, Franck **Thomas-Richard**, Patrick **Tremège**, André **Trigano**, Yves **Verwaerde**, Gérard **Vignoble**, Jean-Paul **Virapoullé**, Michel **Voisin**, Gérard

Voisin, Michel **Vuibert**, Jean-Jacques **Weber**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

Abstentions : 3. – M. Jean-Louis **Beaumont**, Mme Bernadette **Isaac-Sibille** et M. Yves **Rousset-Rouard**.

Non-votant : 1. – M. Alain **Lamassoure** (membre du Gouvernement).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 56. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Boucheron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanueli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Frédéric **Jalton**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Roger-Gérard **Schwartzberg**, Henri **Sicre** et Daniel **Vaillant**.

Non-votant : 1. – M. Jacques **Mellick**.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 7. – MM. Gilbert **Baumet**, Alain **Ferry**, Pierre **Gascher**, Jacques **Le Nay**, Jean **Royer**, Jean-Pierre **Soisson** et André **Thien Ah Koon**.

Contre : 7. – MM. Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Jean-Pierre **Michel**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade** et Emile **Zuccarelli**.

Abstentions : 7. – MM. Jean-Louis **Borloo**, Jean **Juventin**, Alfred **Muller**, Bernard **Tapie**, Mme Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Jean **Urbaniak** et Aloyse **Warhouver**.

Non-votants : 2. – MM. Pierre **Bernard** et Paul **Vergès**.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.

Non inscrits (2).

Pour : 1. – M. Michel **Noir**.

Contre : 1. – M. Bruno **Retailleau**.